



TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

Procès-Verbal de Séance

**Conseil départemental
du 23 octobre 2023**

Troisième réunion de 2023

N° 333

TARN-et-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

23 octobre 2023
3^{ème} réunion de 2023

Procès-verbal de séance

COMPOSITION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur Michel WEILL
Président

Aveyron-Lère

Mme Valérie RABAULT - Députée de Tarn-et-Garonne
M. Cédric VAISSIÈRES

Beaumont-de-Lomagne

M. Jean-Luc DEPRINCE - Maire de Beaumont-de-Lomagne
Mme Anne IUS

Castelsarrasin

M. Jean-Philippe BÉSIERS - Maire de Castelsarrasin
Mme Véronique COLOMBIÉ

Garonne-Lomagne-Brulhois

M. Christian ASTRUC
Mme Marie-José MAURIÈGE

Moissac

Mme Any DELCHER
M. Romain LOPEZ - Maire de Moissac

Montauban I

M. Ghislain DESCAZEAUX
Mme Liliane MORVAN

Montauban II

Mme Catherine BOURDONCLE
M. José GONZALEZ

Montauban III

Mme Clarisse HEULLAND
M. Bernard PÉCOU

Montech

Mme Dominique SARDEING
M. Michel WEILL - Président du Conseil départemental

Pays de Serres-Sud Quercy

M. Mathieu ALBUGUES
Mme Sophie DELBREIL

Quercy-Aveyron

M. Jean-Claude BERTELLI
Mme Élisabeth CASTAGNÉ

Quercy-Rouergue

M. Emmanuel CROS - Maire de Laguépie
Mme Nadine SINOPOLI - Maire de Septfonds

Tarn-Tescou-Quercy Vert

M. Jérôme BEQ - Maire de Labastide-Saint-Pierre
Mme Patricia DUCASSÉ

Valence

M. Jean-Michel BAYLET- Ancien ministre - Maire de Valence d' Agen
Mme Christiane LE CORRE

Verdun-Sur-Garonne

M. Alain BELLOC - Maire de Pompignan
Mme Marie-Claude NÈGRE - Maire de Campsas

COMMISSION PERMANENTE

Président du conseil départemental :

M. WEILL Michel

Vice-Présidents (9) :

1ère Vice-Présidente : Mme NÈGRE Marie-Claude
2ème Vice-Président : M. DEPRINCE Jean-Luc
3ème Vice-Présidente : Mme SARDEING Dominique
4ème Vice-Président : M. GONZALEZ José
5ème Vice-Présidente : Mme BOURDONCLE Catherine
6ème Vice-Présidente : M. CROS Emmanuel
7ème Vice-Présidente : Mme LE CORRE Christiane
8ème Vice-Président : M. BELLOC Alain
9ème Vice-Président : M. BEQ Jérôme

Autres membres (9) :

Mme SINOPOLI Nadine
M. ALBUGUES Mathieu
Mme HEULLAND Clarisse
M. VAISSIÈRES Cédric
M. BÉSIERS Jean-Philippe
Mme MAURIÈGE Marie-José
M. BERTELLI Jean-Claude
M. LOPEZ Romain
M. DESCAZEAUX Ghislain

COMMISSIONS D'ÉTUDE

1^{ère} Commission : Finances

Présidente :	Mme Valérie RABAULT
Vice-Présidente :	Mme Marie-Claude NÈGRE
Secrétaire :	Mme Élisabeth CASTAGNÉ
Membres :	M. Mathieu ALBUGUES
	M. Christian ASTRUC
	M. Jean-Michel BAYLET
	M. José GONZALEZ
	M. Romain LOPEZ
	Mme Dominique SARDEING

2^{ème} Commission : Personnel, affaires générales

Présidente :	Mme Marie-Claude NÈGRE
Vice-Présidente :	Mme Dominique SARDEING
Secrétaire :	M. José GONZALEZ
Membres :	M. Mathieu ALBUGUES
	M. Christian ASTRUC
	M. Jean-Michel BAYLET
	Mme Élisabeth CASTAGNÉ
	M. Romain LOPEZ
	Mme Valérie RABAULT

3^{ème} Commission : Éducation, enseignement supérieur, sport

Président :	M. Bernard PÉCOU
Vice-Présidente :	Mme Dominique SARDEING
Secrétaire :	M. Cédric VAISSIÈRES
Membres :	M. Jean-Claude BERTELLI
	M. Ghislain DESCAZEAX
	Mme Anne IUS
	Mme Marie-José MAURIÈGE
	Mme Marie-Claude NÈGRE
	Mme Nadine SINOPOLI

4^{ème} Commission : Mobilités, infrastructures, routes

Président :	M. Cédric VAISSIÈRES
Vice-Président :	M. Jean-Luc DEPRINCE
Secrétaire :	M. Mathieu ALBUGUES
Membres :	M. Jérôme BEQ M. Jean-Claude BERTELLI M. Jean-Philippe BÉSIERS Mme Catherine BOURDONCLE Mme Any DELCHER Mme Dominique SARDEING

5^{ème} Commission : Solidarité, santé, habitat

Présidente :	Mme Nadine SINOPOLI
Vice-Président :	M. José GONZALEZ
Secrétaire :	Mme Catherine BOURDONCLE
Membres :	Mme Élisabeth CASTAGNÉ Mme Patricia DUCASSÉ Mme Clarisse HEULLAND M. Romain LOPEZ Mme Marie-José MAURIÈGE Mme Marie-Claude NÈGRE

6^{ème} Commission : Aménagement, innovation, numérique, ruralité, contractualisation

Présidente :	Mme Sophie DELBREIL
Vice-Présidente :	Mme Catherine BOURDONCLE
Secrétaire :	M. Emmanuel CROS
Membres :	M. Jean-Michel BAYLET M. Alain BELLOC M. Jean-Claude BERTELLI M. Jean-Philippe BÉSIERS Mme Christiane LE CORRE Mme Liliane MORVAN

7^{ème} Commission : Agriculture, agroalimentaire, irrigation, circuits courts

Présidente :	Mme Liliane MORVAN
Vice-Président :	M. Jérôme BEQ
Secrétaire :	M. Jean-Luc DEPRINCE
Membres :	M. Christian ASTRUC Mme Véronique COLOMBIÉ Mme Sophie DELBREIL Mme Anne IUS Mme Marie-Claude NÈGRE Mme Valérie RABAULT

8^{ème} Commission : Transition écologique, eau, déchets

Président :	M. Michel WEILL
Vice-Président :	M. Alain BELLOC
Secrétaire :	M. Cédric VAISSIÈRES
Membres :	M. Christian ASTRUC Mme Catherine BOURDONCLE Mme Véronique COLOMBIÉ M. Jean-Luc DEPRINCE Mme Clarisse HEULLAND Mme Liliane MORVAN

9^{ème} Commission : Culture, patrimoine, langue occitane

Présidente :	Mme Patricia DUCASSÉ
Vice-Présidente :	Mme Christiane LE CORRE
Secrétaire :	Mme Dominique SARDEING
Membres :	M. Jean-Philippe BÉSIERS Mme Catherine BOURDONCLE M. Ghislain DESCAZEUX Mme Marie-José MAURIÈGE M. Bernard PÉCOU Mme Valérie RABAULT

10^{ème} Commission : Économie, emploi, insertion, tourisme

Présidente :

Mme Anne IUS

Vice-Président :

M. Emmanuel CROS

Secrétaire :

Mme Nadine SINOPOLI

Membres :

Mme Véronique COLOMBIÉ

Mme Any DELCHER

M. Jean-Luc DEPRINCE

M. José GONZALEZ

Mme Clarisse HEULLAND

Mme Marie-José MAURIÈGE

SOMMAIRE

HORS COMMISSION.....	6
- RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSEMBLÉE - MODIFICATIONS.....	6
- MODIFICATION DES COMMISSIONS D'ÉTUDE.....	16
1 ^{ère} COMMISSION – Finances.....	30
- CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'EXERCICE 2023.....	30
- INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-ET-GARONNE - RESTES À RECOUVRER - ADMISSION DE CRÉANCES EN NON-VALEUR.....	31
- BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE - DÉCISION MODIFICATIVE 2023.....	32
- LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL – DÉCISION MODIFICATIVE 2023.....	34
- SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT DES EFFLUENTS ET AU SUIVI DES EAUX - DÉCISION MODIFICATIVE 2023.....	35
- RESTAURANT UNIVERSITAIRE - DÉCISION MODIFICATIVE 2023.....	36
- CONSEIL DÉPARTEMENTAL - BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE 2023.....	37
- GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AP-AE) CRÉATIONS ET MODIFICATIONS.....	43
- BUDGET PRINCIPAL - REMISES GRACIEUSES.....	43
- BUDGET PRINCIPAL - RESTES À RECOUVRER - ADMISSION DE CRÉANCES EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES.....	44
- RÉPARTITION DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2023.....	44
- DÉPENSES IMPRÉVUES 2023.....	45
2 ^{ème} COMMISSION : Personnel, affaires générales.....	46
- COMPTE RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT POUR LA CONCLUSION DES MARCHÉS PUBLICS.....	46
- COMPTE RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT POUR LES ACTIONS EN JUSTICE.....	47
- COMPTE RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT POUR PERCEVOIR DES INDEMNITÉS COMPENSATRICES CONSÉCUTIVES À DES SINISTRES.....	47
- COMPTE RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT POUR LA CONCLUSION ET LA RÉVISION DU LOUAGE DE CHOSSES.....	48
- MISE EN PLACE DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE À DESTINATION DES ÉLUS.....	49
- PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.....	50
- CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.....	51
- INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-ET-GARONNE - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.....	52
- POLITIQUE EN FAVEUR DE L'APPRENTISSAGE AU SEIN DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE.....	53
- INSTAURATION DE LA PRIME POUVOIR D'ACHAT POUR LES PERSONNELS DÉPARTEMENTAUX.....	54
- INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-ET-GARONNE - RÉGIME INDEMNITAIRE.....	56
3 ^{ème} COMMISSION – Éducation, enseignement supérieur, sport.....	57
- RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DES SERVICES DE RESTAURATION DES COLLÈGES SOUS RESPONSABILITÉ DÉPARTEMENTALE ADOPTION DES TARIFS DES COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2024.....	57

- CENTRE UNIVERSITAIRE - ACTUALISATION DES CONDITIONS ET MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU FONDS SOCIAL ÉTUDIANT (FSE).....	60
- ACTIONS DÉPARTEMENTALES DANS LE CADRE DU LABEL "TERRE DE JEUX 2024" - BILAN INTERMÉDIAIRE ET PERSPECTIVES.....	61
4^{ème} COMMISSION – Mobilités, infrastructures, routes.....	62
- ORGANISATION DE LA VIABILITÉ HIVERNALE - 2023-2024.....	62
- AVANCEMENT DU PROGRAMME DE VOIRIE.....	63
- AVANCEMENT DES PROGRAMMES IMMOBILIERS SUR LES AUTRES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX.....	66
- AVANCEMENT DES PROGRAMMES IMMOBILIERS SUR LES COLLÈGES ET LES INSTALLATIONS SPORTIVES.....	69
- AVANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION DU GYMNASE DE VERDUN-SUR-GARONNE.....	73
- AVANCEMENT DU PROJET D'EXTENSION DU COLLÈGE DE LABASTIDE SAINT-PIERRE....	74
- AVANCEMENT DES PROJETS D'EXTENSIONS DES COLLÈGES MANUEL AZAÑA À MONTAUBAN ET ANTONIN PERBOSC À LAFRANÇAISE.....	74
- AVANCEMENT DU PROJET D'EXTENSION DU COLLÈGE DE MONTECH.....	76
5^{ème} COMMISSION – Solidarité, santé, habitat.....	77
- POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE D'HABITAT ET DU LOGEMENT SOCIAL.....	77
- DOTATION EXCEPTIONNELLE AUX SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (SAAD) TARIFIÉS RELEVANT DE LA BRANCHE DE L'AIDE, DE L'ACCOMPAGNEMENT, DES SOINS ET DES SERVICES À DOMICILE.....	80
- SOUTIEN DE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE AU DÉPARTEMENT DANS LE CADRE D'UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA PÉRIODE 2023-2026.....	81
- PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ : AVIS DU DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE.....	82
- ASSOCIATION EPISOL - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ACHAT D'UN CAMION.....	90
7^{ème} COMMISSION – Agriculture, agroalimentaire, irrigation, circuits courts.....	91
- POLITIQUE SANITAIRE DÉPARTEMENTALE : PARTICIPATIONS SUR LES ANALYSES - RAPPORT COMPLÉMENTAIRE.....	91
- FONDS DE SOUTIEN INTEMPÉRIES 2023.....	93
10^{ème} COMMISSION – Économie, emploi, insertion, tourisme.....	95
- TARN-ET-GARONNE TOURISME - AVENANT N° 2 À L'ANNEXE FINANCIÈRE 2023 DE LA CONVENTION POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DU TOURISME.....	95
PROPOSITION.....	98
- PROPOSITION DÉPOSÉE PAR MME SARDEING RELATIVE À LA DEMANDE DE LANCEMENT D'UN ÉTUDE SUR LA DÉVIATION ROUTIÈRE À MONTECH AVEC SON FINANCEMENT.....	98

Séance du 23 octobre 2023

Décision modificative (3^{ème} réunion de 2023)

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois octobre à neuf heures trente-quatre, les conseillers départementaux se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Michel Weill, Président du Conseil départemental.

Étaient présents :

- M. ALBUGUES Mathieu
- M. BAYLET Jean-Michel
- M. BELLOC Alain
- M. BEQ Jérôme
- M. BERTELLI Jean-Claude
- Mme BOURDONCLE Catherine
- Mme CASTAGNÉ Élisabeth
- Mme COLOMBIÉ Véronique
- M. CROS Emmanuel
- Mme DELBREIL Sophie
- Mme DELCHER Any
- M. DEPRINCE Jean-Luc
- M. DESCAZEAUX Ghislain
- Mme DUCASSÉ Patricia
- M. GONZALEZ José
- Mme HEULLAND Clarisse
- Mme IUS Anne
- Mme LE CORRE Christiane
- M. LOPEZ Romain
- Mme MAURIÈGE Marie-José
- Mme MORVAN Liliane
- Mme NÈGRE Marie-Claude
- M. PÉCOU Bernard
- Mme RABAULT Valérie
- Mme SARDEING Dominique
- Mme SINOPOLI Nadine
- M. VAISSIÈRES Cédric
- M. WEILL Michel

Absents :

- M. ASTRUC Christian (procuration donnée à Mme MAURIÈGE Marie-José)
- M. BÉSIERS Jean-Philippe (procuration donnée à Mme COLOMBIÉ Véronique)

Le quorum légal fixé par l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales (article 49 du règlement intérieur), soit la majorité absolue des membres en exercice, étant atteint, le Conseil départemental peut valablement délibérer.

M. le Président : Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de service du Département et de l'État, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous accueille ici, au Département de Tarn-et-Garonne, pour cette session budgétaire consacrée notamment à l'examen de la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2023.

Vous le savez, notre réunion de travail intervient dans un contexte politique et social très instable tant sur le plan international que sur le plan national. Les attaques terroristes du 7 octobre dernier en Israël et leurs conséquences viennent menacer la stabilité régionale et la paix dans le monde. Je tiens à affirmer notre solidarité envers les civils Israéliens et Palestiniens, victimes de cette situation.

En France, l'assassinat de M. Dominique Bernard, enseignant poignardé à mort par un jeune homme radicalisé devant le lycée d'Arras, le vendredi 13 octobre dernier, presque 3 ans jour pour jour après la mort de Samuel Paty, nous amène à affirmer notre compassion avec la famille de la victime et notre solidarité avec l'ensemble de la communauté éducative. Le Département de Tarn-et-Garonne, dans ce contexte, réaffirme son attachement aux valeurs de la République, à la laïcité et à l'esprit des lumières, ainsi que sa solidarité avec les enseignants, comme avec tous les agents du service public.

En mémoire du professeur Dominique Bernard, je vous demande de vous lever et d'observer une minute de silence.

... (*minute de silence*) ...

Merci.

Dans ce contexte très instable et anxiogène, les usagers du service public sont plus exigeants et peuvent parfois faire preuve d'agressivité à l'égard de nos agents. J'ai conscience du fait que ces phénomènes d'agressivité peuvent survenir, non seulement en présentiel, mais aussi prendre de nouvelles formes sur les réseaux sociaux. Ainsi, comme j'ai pu l'affirmer, récemment dans la presse locale et aux représentants du personnel, je prendrais systématiquement toutes les mesures nécessaires pour protéger et défendre les agents départementaux face à de tels phénomènes.

J'en viens maintenant aux grandes lignes de la décision modificative n° 2 qui sera détaillée, dans quelques instants, par Mme la Présidente de la commission des finances. L'équilibre de ce projet de décision budgétaire s'établit à 3 046 853,70 € en mouvements réels et en mouvements d'ordre. Nous sommes donc bien sur un ajustement de fin d'exercice, ce qui correspond à ce que doit être la décision modificative n° 2. Je tiens à remercier les services pour la bonne gestion de notre administration.

S'agissant des recettes, elles se totalisent à 3 046 853, 70 € (2 597 023,70 € en fonctionnement et 449 830 € en investissement). Il convient de souligner l'évolution de la fiscalité indirecte et notamment des droits de mutation à titre onéreux.

Au budget primitif 2023, en accord avec Mme la Présidente de la commission des finances, j'avais proposé 5 millions d'euros de moins que ceux encaissés en 2022, afin de tenir compte du ralentissement du produit des droits de mutation à titre onéreux. Jusqu'au mois de mai, malgré le ralentissement attendu, nous étions sur ces bases. Depuis le mois de mai, un décrochage est constaté par rapport à l'année 2022 (-23 % en mai, -29 % en juin, -18 % en juillet) et semble durablement s'installer. J'insiste sur le fait que cette situation est le corollaire de la difficulté d'obtenir, aujourd'hui, un crédit immobilier : nous constatons 50 % de baisse des prêts octroyés en un an et la remontée du taux directeur de la Banque centrale européenne, le 14 septembre à 4 %, semble conforter cette situation.

Ce phénomène, qui intervient après deux années record en matière de droits de mutation à titre onéreux, inquiète l'ensemble des Départements de France. Nous reviendrons sur ce sujet lors de la session du mois de décembre consacrée aux orientations budgétaires 2024. Je vous ferai part des échanges que j'aurais pu avoir avec mes collègues Présidents de Départements à ce sujet lors du congrès de l'Assemblée des Départements de France, à Strasbourg et auquel je me rendrai au mois de novembre.

D'une manière plus générale, les recettes de fonctionnement de cette décision modificative intègrent une hausse de 2 597 023,70 €, soit un ajustement de + 0,65 % des ouvertures de crédits votés au budget primitif et au budget supplémentaire. Les réajustements des crédits propres aux recettes d'investissement représentent + 0,26 % d'évolution par rapport aux ouvertures de crédits votés au budget primitif et au budget supplémentaire.

S'agissant des dépenses, qui se totalisent à 3 046 853,70 € (2 597 023,70 € en fonctionnement et 449 830 € en investissement), il convient de souligner le fait que les dépenses de gestion sont percutées par l'inflation, ainsi que par de nouvelles demandes, à l'instar des 478 000 € nécessaires pour la voirie afin de gérer les conséquences de la tempête du 20 juin dernier sur le réseau départemental. De la même manière, les charges de personnel sont impactées à la hausse par des mesures imposées par l'État comme l'augmentation du salaire minimum de croissance, la hausse de la valeur du point d'indice et des effets de la loi Taquet pour les assistants familiaux.

De plus, comme cela sera expliqué dans un rapport particulier, j'ai souhaité, en accord avec le groupe majoritaire, instaurer, dès cet exercice 2023, une prime relative au pouvoir d'achat pour les agents relevant des conditions fixées par décret, par l'État ce qui représente une dépense supplémentaire de 781 300 €.

Enfin, s'agissant des dépenses sociales, qui représentent en 2023, charges de personnel exclues, 176 118 381,64 € soit 53,51 % des dépenses réelles de fonctionnement, nous constatons des évolutions à la hausse concernant l'allocation personnalisée d'autonomie en établissement, la prestation de compensation du handicap et l'aide sociale à l'enfance.

Concernant les dépenses d'investissement, les crédits ouverts pour l'ensemble des programmes départementaux se totalisent à 795 869,50 €. Pour les programmes non départementaux (aides aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale notamment) les crédits de paiement de cette décision modificative s'élèvent à 547 960,50 €.

Enfin, je ne voudrais pas conclure ma présentation des grandes lignes de cette décision modificative sans insister sur la baisse de l'encours de la dette globale de notre collectivité soit 26,5 millions d'euros par rapport à l'année 2020. Cela prouve que nous pouvons faire preuve d'ambition pour nos routes, nos collèges, nos communes et nos établissements publics de coopération intercommunale, tout en respectant des fondamentaux de gestion.

J'en viens maintenant aux rapports particuliers. Ainsi que vous avez pu le constater en recevant les rapports dans les délais requis par le code général des collectivités territoriales, nous allons commencer nos travaux par l'examen de 2 rapports hors commission consacrés au fonctionnement de notre institution. En effet, après avoir procédé à des ajustements et à un toilettage de notre règlement intérieur, je vous propose d'optimiser et de rationaliser l'organisation de nos commissions d'étude, en ramenant le nombre de celles-ci à 7. Cela permettra de rendre le fonctionnement de notre institution plus efficient et de traiter de manière, plus incisive, des sujets qui interrogent les habitantes et les habitants de notre département, à l'instar du dérèglement climatique, de l'agriculture, de l'environnement ou de la ressource en eau.

S'agissant de la deuxième commission, je voudrais notamment insister sur le rapport de la prime au pouvoir d'achat pour les personnels départementaux. Je rappelle le caractère facultatif de cette prime pour les collectivités territoriales. Il s'agit donc, en l'espèce, d'un véritable choix politique proposé par la majorité départementale en faveur du personnel de notre institution. Cela s'inscrit dans le dialogue social, riche et intense, avec les organisations syndicales mené par Mme Marie-Claude Nègre, première vice-Présidente, que je remercie tout particulièrement.

S'agissant de la troisième commission, je me félicite des travaux menés qui ont abouti au rapport consacré au règlement départemental des services de restauration des collèges, sous responsabilité départementale. Ce rapport s'inscrit dans un travail constructif de formalisation et de rationalisation des liens avec les principaux des collèges et l'Éducation nationale, mené sous l'égide de Mme Dominique Sardeing, vice-Présidente en charge de cette thématique.

S'agissant de la quatrième commission, les rapports consacrés aux extensions des collèges de Labastide-Saint-Pierre, Montech, Lafrançaise et Manuel Azaña à Montauban permettent d'apprécier l'avancement des projets d'investissement structurants de notre mandat.

S'agissant de la cinquième commission, je voudrais insister sur l'importance de l'avis que nous allons rendre sur le plan régional de santé, proposé par l'Agence régionale de santé, ainsi que sur le caractère structurant du rapport consacré à la politique départementale en matière de logement social. Ce rapport, pour lequel se sont investis nos collègues Mme Catherine Bourdoncle et M. José Gonzalez, est un bon exemple d'un travail mené en transversalité par les différents services de notre administration.

S'agissant de la septième commission, je vous remercie d'accepter d'examiner, en urgence, un rapport consacré à l'instauration d'un fonds de secours pour les agriculteurs qui ont été victimes de la tempête du 20 juin dernier.

Avant d'examiner les rapports inscrits à l'ordre du jour, je tenais à vous informer que nous allons maintenant constater le quorum, conformément aux dispositions de l'article L.3121-14 du code général des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, je vous remercie de bien vouloir prendre en considération les procurations suivantes :

- M. Jean-Philippe BÉSIERS donne procuration à Mme Véronique COLOMBIÉ,
- M. Christian ASTRUC donne procuration à M. Jean-Claude BERTELLI,
- Mme Marie-José MAURIÈGE donne procuration à Mme Élisabeth CASTAGNÉ pour le lundi 23 après-midi.

Nous devons également procéder à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article 39 du règlement intérieur. Je vous propose que cette fonction soit assurée, comme lors des séances précédentes, par M. Cédric Vaissières.

Je rappelle la date d'envoi des convocations, de l'ordre du jour et des rapports. Ces documents vous ont été adressés le 6 octobre 2023 depuis l'application NOMAD sur votre tablette. Comme cela avait été demandé, ces documents sont par ailleurs consultables sur intranet depuis la même date (espace élus). Conformément à notre délibération prise en la matière, je vous rappelle que désormais la communication des documents de séance est dématérialisée.

Une correspondance a été adressée par mail le 20 octobre vous informant de l'inscription à l'ordre du jour du rapport complémentaire, en raison de son caractère d'urgence, rattaché à la septième commission du fonds de soutien aux intempéries de 2023.

Ce rapport a été déposé dans l'application Nomad.

Nous allons voter de façon électronique. S'agissant de notre deuxième séance plénière selon cette nouvelle modalité, je souhaite faire un rappel du mode opératoire sur NOMAD vote.

1/ pour voter : il faut cliquer sur « voter » en haut à droite, puis ensuite « choisir votre vote » et enfin cliquer sur « enregistrer le vote ».

2/ le vote s'effectue au sein de l'hémicycle personnellement, et le cas échéant, pour un délégué dont une procuration manuscrite m'aura été produite.

S'il y a des questions de manipulation, je vous invite à vous rapprocher du secrétariat général de l'Assemblée.

Aussi, 7 commissions d'étude se sont réunies, du 9 octobre au 13 octobre dernier, pour émettre un avis sur les dossiers relevant de leurs compétences respectives.

Il convient d'approuver le procès-verbal de la séance de l'Assemblée départementale des 22 et 23 juin 2023, déposé le lundi 16 octobre sur l'intranet et sur vos tablettes. Nous le voterons également de façon électronique.

À été déposée, le 19 octobre 2023, par Mme Dominique Sardeing, une proposition relative au lancement d'une étude de la déviation routière de Montech avec son financement. Nous en examinerons tout à l'heure la recevabilité, afin de l'étudier lors d'une prochaine session.

Avant de dérouler notre ordre du jour, je voudrais saluer la présence, parmi nous, de M. Gérald Ailhas, nouveau payeur départemental. Nous l'avons invité. Il doit être présent ? Il arrivera peut-être en cours de réunion.

Nous allons donc procéder à l'examen des 45 rapports inscrits à l'ordre du jour.

Pour le moment, je vais mettre au vote le procès-verbal de la séance des 22 et 23 juin 2023.

Nous lançons le vote électronique. S'il y en a qui ne comprennent pas, faites appel au service. Nous avons en plus le renfort de la société qui nous a installé cela.

Adopté à l'unanimité.

0
0 0
0

HORS COMMISSION

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSEMBLÉE - MODIFICATIONS

M. le Président (rapporteur) : [Délibération règlement intérieur de l'Assemblée - modifications ; Délibération règlement intérieur de l'Assemblée - modifications \(annexe\)](#)

Par délibération du 29 juillet 2021, le règlement intérieur de notre Assemblée a été adopté, lequel a fait l'objet de premiers ajustements en février dernier pour le vote électronique et l'espace numérique de travail des élus.

Le contexte réglementaire sur la mise en œuvre de la dématérialisation des actes ayant connu des évolutions, le règlement intérieur doit être mis en conformité. D'autres points de modifications vous sont également proposés.

Concernant les adaptations liées à la mise en œuvre de la loi pour la dématérialisation des actes, entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022, il s'agit là d'une mise en conformité, dont je rappelle les grandes lignes :

- une publicité des actes sous format électronique non modifiable, sur le site internet du Département ;
- la fin de l'affichage physique à l'Hôtel du Département, sauf situation d'urgence ;
- le procès-verbal des séances du Conseil départemental est publié sous format électronique et de manière permanente sur le site internet du Département, dans les 8 jours suivants son adoption ;
- en raison de son intérêt en termes de recherches, d'archives départementales et pour répondre au droit d'accès aux documents administratifs, l'établissement du recueil sera maintenu dans sa version papier.

Le deuxième point concerne la constitution et le fonctionnement des commissions d'étude.

Au vu des enjeux des travaux à mener dans le cadre de notre mandature, il est proposé que 3 articles soient complétés ainsi :

- article 17 : introduction de la faculté pour chaque commission de revoir les désignations en leur sein.

- Article 19 : ajout d'une mention explicitant la faculté pour le conseil départemental de modifier toute commission à caractère permanent.

- Article 22 : ajout d'un alinéa permettant à tout élu d'être entendu par une commission sur tout rapport qui l'intéresse.

Enfin, le troisième point, porte sur les clauses relatives au déroulement de nos séances.

Diverses adaptations vous sont soumises en annexe :

- Article 50 : le délai de transmission des questions sera comptabilisé en jours ouvrés. Cet article est complété par les précisions sur les modalités de réponse.

- Article 51 : il a été souhaité une simplification de la procédure en matière de vœux, de motions et de propositions. Les ajustements suivants vous sont proposés :

- pour les vœux et les motions : utilisation de la seule notion à savoir « vœux » ;
- le délai de dépôt d'un vœu est fixé à 3 jours ouvrés ;
- la saisine de la 2^{ème} commission pour avis sur la recevabilité n'est plus systématique ;
- les modalités de fixation du rang et de l'ordre d'instruction des vœux et des propositions ont été précisées.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver les modifications du règlement intérieur de l'Assemblée départementale telles que figurant en annexe, étant précisé que ces nouvelles dispositions entrent en vigueur dès la présente session ;

- dire que le règlement intérieur sera modifié en conséquence.

Sur ce rapport, il n'y a pas d'avis des commissions.

J'ai des amendements qui portent sur la modification du règlement. 8 amendements ont été déposés par M. Lopez et Mme Delcher sur ce rapport à l'ouverture de la séance.

Je vais suspendre la séance 20 minutes afin de procéder à l'examen de ces 8 amendements. Il y a des salles autour de disponibles. Vous vous réunissez.

M. Albugues : Depuis quand les amendements sont examinés en commission ?

M. le Président : Nous suspendons la séance. Nous vous expliquerons après. La séance est suspendue.

M. Albugues : Vous dites que nous nous réunissons dans des salles voisines.

M. le Président : Nous suspendons la séance pour étudier les amendements. Vous pouvez faire comme vous voulez. Personne ne bouge. Les amendements vont être examinés par nos services et nous répondrons aux questions qui nous sont posées, devant vous et avec tout le monde. Je vous les dirai. Nous suspendons la séance pour avoir le temps de les regarder car nous ne les avons pas vus.

M. Albugues : Nous sommes censés les regarder maintenant et tous ensemble. C'est cela un amendement.

M. le Président : Nous allons les distribuer à tout le monde. La séance est quand même suspendue pour le moment.

En regardant le règlement intérieur, c'est la deuxième commission qui va se réunir dans une salle à part pour étudier et me dire ce qu'ils en pensent. Attendez d'avoir tous les amendements.

... (*suspension de la séance à 9h55*) ...

0
0 0
0

... (*reprise de la séance à 10h31*) ...

M. le Président : La séance est de nouveau ouverte. Tout le monde reprend sa place. Je vais donc donner la parole à Mme Nègre, première vice-Présidente, pour donner le résultat.

Mme Nègre : Merci M. le Président. Ces amendements ou ces propositions vous ont été distribués. Ils ont tous été rejetés.

L'amendement n° 1 porte sur l'article 40 : « modification du règlement concernant le premier alinéa de cet article » : contre : 5, pour : 4 a été rejeté ;

L'amendement n° 2 porte sur l'article 41. Après le deuxième alinéa de l'article 41 il avait été demandé d'insérer un alinéa supplémentaire. Cet amendement a été rejeté : contre : 4, pour : 4, abstention : 1 ;

L'amendement n° 3 porte sur l'article 17 avec la suppression du dernier alinéa de cet article . Il a été rejeté : contre : 5, pour : 2, abstentions : 2 ;

L'amendement n° 4 porte sur l'article 71 du règlement intérieur par la complétude du dernier alinéa de ce même article par la phrase suivante : « des moyens humains qui sont affectés au groupe d'élus » a été rejeté : contre : 5, pour : 4 ;

L'amendement n° 5 porte sur l'article 71 concernant son troisième alinéa. Sa modification a été rejetée : contre : 5, pour : 2, abstentions : 2 ;

L'amendement n° 6 sur l'article 72 avec l'ajout d'un alinéa supplémentaire à la fin de cet article. Rejeté : contre : 5, pour : 4 ;

Enfin, l'amendement n° 7 porte sur l'article 19 avec la suppression de la seconde phrase du premier alinéa. Il a été également rejeté : contre : 5, pour : 2, abstentions : 2.

M. Lopez : Excusez-moi, l'amendement n° 6 a été « tranché » par le Président puisque Mme Sardeing s'est abstenue. Il y a eu 4 contre, 4 pour et une abstention.

Mme Rabault : Cela n'est pas « tranché » par le Président, M. Lopez. Quand il y a égalité des votes, c'est le droit constant, le droit actuel, qui s'applique.

M. Lopez : Il a donc été « tranché » par le Président parce que Mme Sardeing s'est abstenue, indiquant que cela était un très bon amendement.

Mme Nègre : D'abord, c'est l'amendement n° 2. Ce n'est pas le 6.

M. Lopez : Le 2 ou le 6. Vous vous êtes trompée sur les votes, puisque chaque fois vous avez dit 5 contre et 4 pour. Donc, je le rectifie. Il y a effectivement eu un amendement qui a fait l'objet d'une égalité.

Mme Nègre : Alors, je suis désolée, je ne me suis pas trompée, M. Lopez . J'ai annoncé l'amendement n° 2 et c'est bien de celui là dont il s'agit. Il y a eu 4 contre, 4 pour et une abstention.

M. Lopez : Merci, cela m'a rappelé qu'un membre de la majorité a trouvé cet amendement excellent.

M. le Président : Tu vas me lire les amendements, et je vais les mettre aux voix.

Mme Nègre : L'amendement n°1 qui concerne l'article 40 par la complétude du premier alinéa de cet article par la phrase suivante : « les représentants du groupe de l'Assemblée ainsi que les non-inscrits peuvent prendre la parole dans l'ordre des demandes. »

M. le Président : Je le mets aux voix. Nous les mettons tous aux voix ensemble ? Cela peut se faire à main levée. Qui est contre que nous le fassions à main levée ? Je le mets aux voix. Nous les mettons chacun aux voix. Je demande tout simplement si vous êtes d'accord pour que nous le fassions à main levée.

Unanimité. Nous le mettons aux voix comme cela, à main levée.

Pour le premier qui vient de vous être proposé et lu par Mme Nègre, je le mets aux voix.

M. Lopez : Nous ne pouvons même pas présenter ces amendements ? C'est-à-dire que les personnes qui regardent en direct la séance du conseil départemental ne savent même pas de quoi nous parlons. C'est la seule Assemblée, ici, où nous ne pouvons pas présenter nos amendements.

Puisque je ne peux pas les étayer dans le détail, et je le regrette, nous avons souhaité, effectivement, améliorer considérablement, du moins du mieux possible ce règlement intérieur, notamment pour les groupes d'opposition, pour la simple et bonne raison que, dans quelques années, quand vous tous, vous serez ici, je pense d'ores et déjà à vous octroyer un temps de parole, le plus conséquent possible. Je suis prévoyant pour vous. Je souhaite qu'à l'avenir nous puissions vous permettre, justement, de vous exprimer, car, malheureusement, aujourd'hui, ce règlement intérieur est plus un règlement « Bayletiste » que démocratique.

M. le Président : Ne recommence pas avec cela. Je te coupe la parole. Nous n'attaquons pas comme cela. Si vous voulez lire les amendements, vous les lisez et nous les passons au vote. C'est bon !

M. Lopez : Je vais présenter le premier amendement. Ensuite, nous votons à l'issue ? Ou nous faisons un vote groupé ?

M. le Président : Nous faisons un vote groupé à la fin. La commission les a rejetés. Je ne vois pas pourquoi nous les voterions.

M. Lopez : Mais la commission, c'est pour avis, M. le Président. Vous êtes Président, vous ne connaissez même pas le règlement intérieur de l'Assemblée que vous présidez. Cela m'inquiète, M. le Président. C'est pour avis !

M. le Président : Allez, vous le présentez. Je le mets aux voix.

M. Lopez : Très bien. Il faut « réviser ses classiques ».

Premier amendement : « les représentants des groupes de l'Assemblée, ainsi que les non-inscrits, peuvent prendre la parole dans l'ordre des demandes. »

Vous avez pour habitude et cela est logique - je ne reviens pas là-dessus - de faire un discours de politique générale, départementale, voire nationale, puisque vous avez abordé l'actualité ce matin.

M. le Président : Cela n'est que l'amendement ; On ne donne pas une explication. Cela n'est pas un livre.

M. Lopez : J'explique l'exposé des motifs.

M. le Président : Nous lisons l'amendement. C'est tout !

Mme Bourdoncle : Nous ne vous donnons pas une tribune, M. Lopez. Vous lisez l'amendement, un point c'est tout !

M. Lopez : J'explique l'exposé des motifs. J'ai le droit.

M. le Président : Non.

M. Lopez : Je n'ai pas le droit de m'exprimer ?

M. le Président : Vous lisez, c'est tout !

M. Lopez : Je remercie la personne qui est en train d'enregistrer les débats, et qui fera une capture d'écran, en démontrant bien qu'ici, au Conseil départemental, nous n'avons pas le droit de présenter nos amendements, puisqu'on me demande « intimentement » de me taire. Donc, je me tais.

M. le Président : Je mets les amendements aux voix. Il ne veut pas les lire.

Amendement n° 1 :

Qui est pour ? 14

Qui est contre ? 16

Rejeté à la majorité.

Je suis en train de parler pour le n° 1 qui vient d'être présenté. Vous l'avez tous devant vous. Vous pouviez le lire.

Amendement n° 2. Vous l'avez tous eu devant vous et vous aviez le temps de le lire.

Qui est pour ? Amendement n° 2 !

Mme Nègre : L'amendement n° 2, c'est l'ajout après le deuxième alinéa de l'article 41 qui dit : « les Assemblées plénières sont accessibles à la demande sur le site Internet du Conseil Départemental pour permettre leur visionnage de manière permanente à l'issue des séances enregistrées dans les conditions du direct. »

M. Lopez, est-ce que vous voulez le présenter ?

M. Lopez : Je ne sais pas puisque votre collègue me demande de me taire et de ne pas les présenter.

M. le Président : Présentez ce que vous avez écrit, c'est tout.

M. Lopez : C'était ce que j'étais en train de faire tout à l'heure.

Cet amendement permet d'améliorer la visibilité de notre Assemblée plénière, pour la bonne et simple raison, que je pense que peu de gens sont en direct, ici, en train de visionner ce matin à partir de 9h30 la séance du Conseil départemental. Je pense que nous faisons moins d'audience qu'Arte. C'est dire !

Par conséquent, afin de justement permettre aux gens de revoir cette Assemblée plénière, je propose qu'elle soit visionnée, de manière permanente à l'issue des séances enregistrées dans les conditions du direct. Cela permettra aussi à la Presse de pouvoir travailler de manière plus confortable. Il n'est pas évident de tout noter, du moins pour une certaine presse qui n'a pas les comptes-rendus en direct.

Je pense que cela permettrait, également, aux collègues d'avoir un support éducatif dans le cadre des cours d'instruction civique pour les 4^{ème} ou les 3^{ème}. Pour tout cela, nous proposons avec Mme Delcher de permettre, à tout administré, de pouvoir visionner, de manière permanente, les séances de l'Assemblée plénière.

M. le Président : Nous le mettons aux voix.

Qui est pour ? 14 (*Mmes Castagné, Colombié, Delbreil, Delcher, Heulland, Mauriège, Morvan, MM. Albugues, Astruc, Bertelli, Bésiers, Descazeaux, Lopez et Pécou*)

Qui est contre ? 16. Rejeté à la majorité.

Mme Nègre : L'amendement n° 3 concerne la suppression du dernier alinéa de l'article 17 du rapport. M. Lopez.

M. Lopez : Cet amendement, comme d'ailleurs le dernier, revient sur les nouvelles dispositions introduites par cet amendement, à savoir la possibilité de changer de commission en cours de mandat.

M. le Président : Qui est pour ? 8 (*Mmes Delbreil, Delcher, Heulland, Morvan, MM. Albugues, Descazeaux, Lopez et Pécou*)

Qui est contre ? 16

Qui s'abstient ? 6 (*Mmes Castagné, Colombié, Mauriège, MM. Astruc, Bertelli et Bésiers*)

Rejeté à la majorité.

Mme Nègre : L'amendement n° 4 complète le dernier alinéa de l'article 71 par la phrase concernant les moyens humains affectés aux groupes d'élus. M. Lopez.

M. Lopez : Cet amendement permet aux groupes de choisir, librement, leur assistant à qui ils confieront les tâches d'organisation du travail interne du groupe en vue de préparer les travaux des commissions et assemblées. De nombreux conseils départementaux et régionaux le permettent et le stipulent dans leur règlement intérieur. Il faut savoir que les groupes sont de nature politique. Il est donc logique de leur permettre de choisir leurs collaborateurs politiques et ensuite, de les présenter au Président pour valider le recrutement.

M. le Président : Qui est pour ? 14 (*Mmes Castagné, Colombié, Delbreil, Delcher, Heulland, Mauriège, Morvan, MM. Albugues, Astruc, Bertelli, Bésiers, Descazeaux, Lopez et Pécou*)

Qui est contre ? 16.

Cela n'est pas la peine de faire les abstentions.

Rejeté à la majorité.

Mme Nègre : L'amendement n° 5 concerne l'article 71 modifiant le troisième alinéa qui précise que pour être constitué, un groupe d'élus devrait être composé d'au moins 2 membres. M. Lopez.

M. Lopez : Effectivement, nous demandons l'abaissement de 3 à 2 dans le règlement intérieur pour constituer un groupe. Cela permet à un canton de pouvoir s'exprimer dans le magazine départemental.

M. le Président : Qui est pour ? 8 (*Mmes Delbreil, Delcher, Heulland, Morvan, MM. Albugues, Descazeaux, Lopez et Pécou*)

Qui est contre ? 16

Qui s'abstient ? 6 (*Mmes Castagné, Colombié, Mauriège, MM. Astruc, Bertelli et Bésiers*)

Rejeté à la majorité.

Je vous remercie.

Mme Nègre : L'amendement n° 6 concerne l'article 72 avec la demande d'ajout, au dernier alinéa de cet article : « les tribunes d'expression des groupes politiques seront accessibles sur le site internet et les réseaux sociaux de la collectivité support numérique. » M. Lopez.

M. Lopez : Cet amendement permet d'inscrire, dans le règlement intérieur, quelque chose qui est en réalité validé par la jurisprudence, à savoir la publication de la « tribune Facebook » de tout groupe, que cela soit majorité ou opposition, sur la page Facebook de la collectivité.

Aujourd'hui, je crois que cela n'est pas le cas. Or, il y a eu plusieurs jugements administratifs qui considèrent que les dispositions de l'article L.2121-27-1 du code général des collectivités territoriales s'appliquent aux nouvelles technologies d'information et de communication.

C'est ce que nous faisons à la Ville de Moissac. Nous délinions la tribune du groupe d'opposition du magazine municipal et nous la publions, in extenso, et seule pour qu'elle soit bien visible sur le Facebook de la Ville de Moissac.

Pour préserver le Conseil départemental de complications judiciaires avec vos groupes d'opposition, je préfère vous proposer la sécurité et inscrire cela dans le règlement intérieur sachant que cela est fait dans la plupart des règlements intérieurs. Si M. Albugues ou M. Astruc vous font une lettre, ce soir, en vous demandant de publier sur la page Facebook leur tribune, vous serez obligé de l'accepter.

M. le Président : Qui est pour ? 14 (*Mmes Castagné, Colombié, Delbreil, Delcher, Heulland, Mauriège, Morvan, MM. Albugues, Astruc, Bertelli, Bésiers, Descazeaux, Lopez et Pécou*)

Qui est contre ? 16.

Rejeté à la majorité.

Mme Nègre : Le dernier amendement, le n° 7, porte sur l'article dans lequel est stipulée la suppression de la seconde phrase du premier alinéa de l'article 19. M. Lopez.

M. Lopez : Il est de même nature que le premier amendement concernant l'article 17, à savoir revenir sur la disposition introduite dans ce règlement intérieur concernant la possibilité de changer les commissions. Pour nous, vous êtes en train de mener un véritable « tripatouillage politique » en cours de mandat.

M. le Président : Qui est pour ? 8 (*Mmes Delbreil, Delcher, Heulland, Morvan, MM. Albugues, Descazeaux, Lopez et Pécou*)

Qui est contre ? 16

Qui s'abstient ? 6 (*Mmes Castagné, Colombié, Mauriège, MM. Astruc, Bertelli et Bésiers*)

Rejeté à la majorité.

Merci.

M. Lopez : Concernant ce rapport, je demande, puisque le code général des collectivités territoriales le permet, un vote à bulletin secret. Si le sixième l'accepte, nous passerons avec l'urne. Cela est une demande que j'émetts.

M. le Président : Pour réfléchir à la question, je vais à nouveau suspendre la séance. Nous verrons si cela est possible d'être accepté ou pas. Si cela est possible, ce le sera. Il n'y a aucun problème, tout est prêt. La séance est suspendue.

... (suspension de la séance à 10h50) ...

0
0 0
0

... (reprise de la séance à 10h56) ...

M. le Président : Chacun reprend sa place, car je vais dire quelque chose. J'ai reçu une demande des 16 Conseillers départementaux pour un scrutin public, en application de l'article 56 du règlement intérieur. « En cas de demande concomitante, le mode de votation retenu est celui demandé par le plus grand nombre ». Dans ce cas, j'ai un papier signé, cela sera le vote public électronique qui sera retenu.

M. Lopez : Excusez-moi, M. le Président, cela est proprement scandaleux. Une demande concomitante, cela veut dire « en même temps ». La langue française a un sens. J'ai fait une demande de vote à bulletin secret. Aucun élu de la majorité n'a rétorqué. Par conséquent, il n'y a aucune demande concomitante. Au contraire, vous avez quitté la séance et vous revenez avec un papier en disant : « nous avons fait une demande. » Elle n'est pas concomitante. Elle est postérieure. Concomitante, cela est en même temps. Elle est postérieure. Donc, vous violez le règlement.

M. le Président : Cela n'a pas d'importance.

M. Lopez : Cela n'a pas d'importance de violer un règlement ? Il faut savoir, Mesdames et Messieurs les Tarn-Garonnais, M. le Président du conseil départemental est en train de dire que cela n'a pas d'importance de violer le règlement.

M. le Président : Nous avons les règles. Nous les respectons.

M. Lopez : Vous violez le règlement intérieur et vous dites : « je me fiche de violer le règlement intérieur. » Cela est absolument scandaleux. Concomitant, cela veut dire en même temps. Je suis désolé, vous violez le règlement et vous me rétorquez : « peu importe. »

M. le Président : Nous passons.

Mme Rabault : M. Lopez, personne ne viole le règlement de quoi que cela soit. Vous avez une liste signée sur votre proposition de faire un vote à bulletin secret. Nous préférons la démocratie transparente. C'est ce que vous avez demandé tout à l'heure, avec une visio. Où est le problème d'avoir un vote extrêmement transparent ? D'autant que cela est par un vote électronique. Le nom de chacun s'affiche. Cela est extrêmement transparent. Concomitant. Vous avez une liste signée qui arrive 2 minutes après votre proposition. Cela est concomitant.

M. Lopez : Mme Rabault, cela est complètement faux. Vous avez eu une suspension de séance au cours de laquelle vous vous êtes réunis pendant 5 à 10 minutes. Vous revenez avec une liste. Concomitant veut bien dire une chose. J'essaie, effectivement, de limiter les pressions. Certains élus n'ont pas forcément émis en commission le même avis que la majorité. C'est pour éviter que d'autres élus subissent les pressions et puissent voter, en leur âme et conscience. Je sais que, parmi cette majorité, notamment chez les Socialistes, il y a des gens qui sont attachés à la démocratie. Cela n'est pas forcément le cas chez les Radicaux.

M. le Président : Merci. Terminé. Nous passons au vote électronique.

Mme Sardeing : Est-ce que nous pouvons parler des anciens Socialistes ?

Mme Rabault : M. Lopez, ce que je vous ai dit en commission, je vais vous le répéter ici : arrêtez de faire parler les autres. Vous parlez pour vous, et vous ne parlez pas pour les autres. Cela est un principe démocratique. La démocratie va être très claire, puisqu'il y a un vote qui va être transparent. Chacun peut voir qui a voté quoi.

M. Lopez : Je signale juste à M. le Président que je n'ai pas à être interpellé sur mon âge par M. Gonzalez. Merci.

M. le Président : Peu importe. Nous passons au vote.

M. Gonzalez : Je vous demanderai de ne pas donner des leçons en permanence, Monsieur. Vous êtes trop jeune, vous ne connaissez pas assez la vie politique, notamment celle de ce Département.

M. Lopez : Malheureusement, vous ne la connaissez que trop, M. Gonzalez.

M. le Président : Terminé. Je passe au vote, s'il vous plaît.

M. Albugues : Je voudrais expliquer le vote de notre groupe sur cette modification de statuts. Dans la mesure où nous considérons que cette modification est inutile et même dangereuse, puisqu'elle ouvre la porte à des « magouilles politiciennes », comme nous allons le voir dans le rapport suivant, nous sommes évidemment contre. Je suis d'accord avec M. Gonzalez quand il dit que, parfois, il vaut mieux ne pas filmer. Avec ce que nous venons d'entendre de la bouche du Président, je pense qu'il vaut mieux que les collégiens n'entendent pas.

M. le Président : J'ai dit que nous passions au vote. Nous votons le rapport sur le règlement intérieur. Il a été expliqué. Nous votons le rapport sans les amendements. Nous avons pris des décisions sur les amendements et avant je vous avais lu le rapport.

M. Bertelli : Nous ne l'avons pas lu.

M. le Président : Bien sûr que j'ai lu le rapport !

M. Bertelli : Ah bon ?

M. le Président : Les amendements sont arrivés après. Maintenant, je le fais voter.

Pour : 16,

Contre : 8 (*Mmes Delbreil, Delcher, Heulland, Morvan, MM. Albugues, Descazeaux, Lopez et Pécou*)

Abstentions : 6 (*Mmes Castagné, Colombié, Mauriège, MM. Astruc, Bertelli et Bésiers*).

Le vote est accepté à la majorité.

0
0 0
0

MODIFICATION DES COMMISSIONS D'ÉTUDE

M. le Président (rapporteur) : Délibération modification des commissions d'étude

Suivant l'évolution profonde des préoccupations publiques de notre Département, à presque mi-mandat, j'ai identifié la nécessité d'adapter l'organisation de nos commissions d'étude à nos politiques. Ces dernières ont évolué depuis deux ans. En effet, l'importance des questions sur le changement climatique, la transition écologique, la ressource en eau ou encore le soutien au monde agricole imposent des ajustements afin de mieux appréhender ces questions dans le processus délibératif.

Aussi, je vous propose de revoir ensemble l'ensemble de nos commissions d'étude en modifiant leur domaine et leur périmètre.

Aujourd'hui, je vous soumetts donc de fixer à 7 le nombre de commissions :

- 1^{ère} commission : finances
- 2^{ème} commission : personnel, affaires générales, emploi
- 3^{ème} commission : mobilités, infrastructures, routes et aménagement du territoire
- 4^{ème} commission : solidarité, santé, habitat et insertion
- 5^{ème} commission : agriculture, transition écologique, agro-alimentaire, eau potable, assainissement, déchets
- 6^{ème} commission : éducation, enseignement supérieur, culture, patrimoine et sports
- 7^{ème} commission : ruralité, économie, tourisme, développement numérique et irrigation

Aussi, je vous propose de retenir une composition à 11 membres, qui assure la représentation des diverses tendances politiques de notre Assemblée, en laissant 4 sièges à l'opposition dans chaque commission. Soit :

- 2 sièges par commission pour le groupe « Tarn et Garonne d'abord » (groupe de M. Bertelli),
- 1 siège par commission pour le groupe « Engagés pour le Tarn-et-Garonne » (groupe de M. Albugues),
- et 1 siège par commission pour les 4 élus non inscrits.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le nombre de commissions (7), leur nom et le nombre de membres (11).

Là-dessus, j'ai un amendement. Malheureusement, je suspends à nouveau la séance.

Cet amendement va être distribué à tout le monde. Je réunis la deuxième commission dans les mêmes conditions que tout à l'heure.

Mme Morvan : Pardon, M. le Président. Toutes sont modifiées sauf la commission des finances, c'est cela ?

M. Albugues : Elle est aussi modifiée de fait, puisqu'il y aura plus d'élus.

M. le Président : La deuxième commission avec les mêmes personnes que tout à l'heure, vous vous réunissez dans la salle de la commission permanente, si vous le souhaitez. Vous nous rendez un rapport.

M. Bertelli : M. le Président, pouvez-vous nous rappeler, sur les 11, quels seront les membres des différents groupes ?

Une conseillère départementale : Deux.

... (*suspension de la séance à 11h05*) ...

0
0 0
0

... (*reprise de la séance à 11h15*) ...

M. le Président : La séance est à nouveau ouverte. Je vais donner la parole à Mme Nègre pour nous donner le résultat de l'étude de cet amendement.

Mme Nègre : Cet amendement est proposé par Mme Delcher et M. Lopez ; Ils proposent de restaurer les commissions d'étude thématiques, en vigueur dans le règlement intérieur du mois de juillet 2021.

M. le Président : Vous l'avez eu devant vous. Vous l'avez tous lu ?

Mme Nègre : La deuxième commission s'est réunie. Elle a rejeté cet amendement avec 5 voix contre, 2 voix pour et 2 abstentions.

M. Lopez : Je peux présenter l'amendement ?

M. le Président : Je ne vois pas l'intérêt. Tout le monde l'a lu.

M. Lopez : Merci, M. Moore, de dire que je peux le présenter. Merci à vous. Vous êtes la lumière démocratique dans cette Assemblée autoritaire.

Le but est de reprendre ce qui était fait lors du règlement intérieur (initial). Vu l'actualité morose, vous voulez que je pleure. À Moissac, nous avons été élus à 60,5 %. M. Deprince, je vous demande de respecter les Moissagais. Merci. Très bien. Vous les plaignez ? Moi, je plains les Beaumontois, puisque votre Ville est un exemple, financièrement. Nous n'allons pas revenir dessus, cela n'est pas le propos. Je donne un « coup de chapeau » à Mme Tonin, la seule résistante de Beaumont-de-Lomagne. Je rappelle que vous « tenez » votre majorité pour 15 voix dans le Département. Ne « fanfaronnez » pas, chers amis Radicaux.

Modification du règlement intérieur portant sur les commissions d'études thématiques : la proposition de cet amendement est de revenir à ce qui existait en juillet 2021, quand nous avons été élus, pour la bonne et simple raison que cela permet d'étudier l'ensemble des projets et surtout cela permet de revenir à l'association entre les finances et le personnel, dissociée en cours de mandat.

Or, la plupart des Départements rassemblent les finances et le personnel, puisque nous savons très bien que le personnel est une, peut-être pas dans le Département, des dépenses sur lesquelles il peut agir. Au-delà de cela, cette dissociation a permis de répartir un équilibre politique entre les Socialistes et les Radicaux, puisque Mme Rabault qui aurait dû garder, à mon sens, la commission finances, personnel s'est uniquement vu attribuer la commission finances et Mme Nègre la commission personnel. Cela permet effectivement d'avoir un équilibre parfait entre les Socialistes et les Radicaux.

Au-delà de cela, concernant cette dissociation. Non, non pas du tout, c'est ce qui justifie... M. le Conseiller départemental de Valence, je ne fais que lire l'exposé sommaire. Au-delà de ça, cela permet aussi de conserver la voix des élus d'opposition qui ont été élus Présidents de plusieurs des commissions, notamment Mme Delbreil ou M. Pécou. Nous n'avons pas la garantie, que tout à l'heure, ils soient de nouveau Présidents de leurs propres commissions.

M. le Président : Merci. Je mets aux voix. L'amendement se fait à main levée. J'étais en train de le faire, qu'est ce que vous trouvez à redire ?

Qui est pour l'amendement ? 8 (*Mmes Delbreil, Delcher, Heulland, Morvan, MM. Albugues, Descazeaux, Lopez et Pécou*)

Qui est contre ? 16

Qui s'abstient ? 6 (*Mmes Castagné, Colombié, Mauriège, MM. Astruc, Bertelli et Bésiers*).

Rejeté à la majorité.

Merci.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le nombre de commissions à savoir, 7, leur nom et le nombre de membres, soit 11.

Sur ce point, nous procédons au vote électronique. Chaque point peut être voté séparément si on me le demande.

M. Albugues : Nous n'avons pas encore réagi sur ce rapport.

M. le Président : Nous sommes toujours sur le même rapport.

M. Albugues : Vous l'avez présenté, effectivement. Nous venons de voter l'amendement. Nous n'avons pas pu intervenir. Je voudrais prendre la parole, s'il vous plaît, et juste dire 2 phrases.

Je redis que, comme pour le premier rapport, cette modification nous semble inutile et qu'elle est une porte ouverte à des décisions politiques, que nous verrons dans un instant. Mais, « wait and see ». Je voudrais simplement constater que vous n'augmentez pas le nombre de places pour les élus de l'opposition. Par contre vous augmentez le nombre de places dans chaque commission pour les élus de la majorité. Cela dénote, pour moi, un peu de fébrilité. Vous avez pu être, parfois, en difficulté dans certaines commissions. Je pense, qu'aujourd'hui, vous voulez « rectifier le tir ». Vous diminuez le nombre de commissions. Vous augmentez le nombre d'élus par commission. Mais par contre, l'opposition, n'a pas plus de places. Je trouve cela un peu étonnant et pour le moins anti-démocratique.

M. le Président : Maintenant, j'ouvre le scrutin électronique sur ce vote. Vous votez pour ce que je viens de lire : 7 commissions et 11 membres par commission.

Le vote est terminé.

Pour : 16

Contre : 8 (*Mmes Delbreil, Delcher, Heulland, Morvan, MM. Albugues, Descazeaux, Lopez et Pécou*)

Abstentions : 6 (*Mmes Castagné, Colombié, Mauriège, MM. Astruc, Bertelli et Bésiers*).

Adopté à la majorité. Je vous remercie.

Pour la deuxième partie, pour chaque commission, je vais maintenant vous donner lecture de la liste des candidats proposés par la majorité puis je ferai appel à candidatures pour les autres sièges.

Première commission - Finances :

- Mme Rabault
- Mme Nègre
- Mme Sardeing
- M. Baylet
- M. Gonzalez
- Mme Bourdoncle
- M. Deprince

Il reste 4 places pour l'opposition. J'attends votre proposition.

M. Albugues : Oui, moi.

M. le Président : Je continue de lire, nous suspendrons la séance et vous complétez les listes. Cela sera mieux. Cela sera écrit et il n'y aura pas d'erreur.

Deuxième commission - Personnel, affaires générales, emploi :

- Mme Nègre
- Mme Sardeing
- M. Deprince
- M. Cros
- M. Beq
- Mme Rabault
- M. Gonzalez

Troisième commission - Mobilités, infrastructures, routes et aménagement du territoire :

- M. Vaissières
- M. Deprince
- Mme Bourdoncle
- M. Beq
- Mme Le Corre
- Mme Ducassé
- Mme Sardeing

Quatrième commission - Solidarité, santé, habitat et insertion :

- Mme Sinopoli
- M. Gonzalez
- Mme Bourdoncle

- Mme Ducassé
- M. Beq
- Mme Nègre
- M. Cros

Cinquième commission - Agriculture, transition écologique, agro-alimentaire, eau potable, assainissement, déchets :

- M. Belloc
- Mme Ius
- M. Beq
- M. Weill
- M. Deprince
- M. Baylet
- Mme Sardeing

Sixième commission - Éducation, enseignement supérieur, culture, patrimoine et sports :

- Mme Ducassé
- Mme Le Corre
- Mme Sardeing
- Mme Nègre
- Mme Sinopoli
- Mme Bourdoncle
- M. Vaissières

Septième commission - Ruralité, économie, tourisme, développement numérique et irrigation :

- Mme Ius
- M. Cros
- M. Gonzalez
- M. Deprince
- Mme Bourdoncle
- M. Baylet
- Mme Le Corre

Dans la deuxième commission, M. Baylet est à la place de Mme Rabault.

Je fais appel à candidatures pour les sièges à attribuer à vos groupes et tendances politiques pour chacune des commissions. Je vais à nouveau suspendre la séance. Pour rappel, il s'agira de proposer pour chaque commission :

- 2 sièges par commission pour le groupe « Tarn-et-Garonne d'abord »,
- 1 siège par commission pour le groupe « Engagés pour le Tarn-et-Garonne »,
- 1 siège par commission pour les 4 élus non inscrits.

Je suspends la séance pour une durée d'un quart d'heure.

... (suspension de la séance à 11h25) ...

... (reprise de la séance à 11h40) ...

M. le Président : Tout le monde reprend sa place, s'il vous plaît. J'ai reçu l'ensemble des candidatures. Je vais pouvoir vous donner les noms des membres par commission.

Première commission - Finances :

- Mme Rabault
- Mme Nègre
- Mme Sardeing
- M. Baylet
- M. Gonzalez
- Mme Bourdoncle
- M. Deprince
- M. Astruc
- Mme Castagné
- Mme Morvan
- M. Lopez

Deuxième commission - Personnel, affaires générales, emploi :

- Mme Nègre
- Mme Sardeing
- M. Deprince
- M. Cros
- M. Beq
- M. Baylet
- M. Gonzalez
- Mme Mauriège
- Mme Castagné
- Mme Heulland
- M. Lopez

Troisième Commission - Mobilités, infrastructures, routes et aménagement du territoire :

- M. Vaissières
- M. Deprince
- Mme Bourdoncle
- M. Beq
- Mme Le Corre
- Mme Ducassé
- Mme Sardeing
- M. Bertelli
- M. Bésiers
- M. Albugues
- M. Lopez

Mme Delcher : Il y a un problème. Vous mettez M. Lopez partout.

M. le Président : Écoutez, ce n'est pas moi qui l'ai écrit. Depuis le début, il est partout. Je trouvais qu'il voulait beaucoup travailler.

Mme Delcher : Il n'est pas dans la première non plus.

M. le Président : Il n'est pas dans la première non plus. C'est Mme Delcher ? Mme Morvan ?

Deux secondes. Tout peut arriver. Des erreurs, cela est humain. Nous allons le reprendre et je vais tout recommencer.

Première commission - Finances :

- Mme Rabault
- Mme Nègre
- Mme Sardeing
- M. Baylet
- M. Gonzalez
- Mme Bourdoncle
- M. Deprince
- M. Astruc
- Mme Castagné
- Mme Morvan
- M. Albugues

Deuxième commission - Personnel, affaires générales, emploi :

- Mme Nègre
- Mme Sardeing
- M. Deprince
- M. Cros
- M. Beq
- M. Baylet
- M. Gonzalez
- Mme Mauriège
- Mme Castagné
- Mme Heulland
- M. Lopez

Troisième Commission - Mobilités, infrastructures, routes et aménagement du territoire :

- M. Vaissières
- M. Deprince
- Mme Bourdoncle
- M. Beq
- Mme Le Corre
- Mme Ducassé
- Mme Sardeing
- M. Bertelli
- M. Bésiers
- M. Albugues
- Mme Delcher

Quatrième Commission - Solidarité, santé, habitat et insertion :

- Mme Sinopoli
- M. Gonzalez
- Mme Bourdoncle
- Mme Ducassé
- M. Beq
- Mme Nègre
- M. Cros
- M. Lopez
- Mme Heulland
- Mme Castagné
- Mme Maurière

Cinquième commission - Agriculture, transition écologique, agroalimentaire, eau potable, assainissement, déchets :

- M. Belloc
- Mme Ius
- M. Beq
- M. Weill
- M. Deprince
- M. Baylet
- Mme Sardeing
- M. Astruc
- Mme Colombié
- Mme Delbreil
- Mme Morvan

Sixième commission – Éducation, enseignement supérieur, culture, patrimoine et sports :

- Mme Ducassé
- Mme Le Corre
- Mme Sardeing
- Mme Nègre
- Mme Sinopoli
- Mme Bourdoncle
- M. Vaissières
- M. Descazeaux
- M. Pécou
- M. Bertelli
- Mme Maurière

Septième commission - Ruralité, économie, tourisme, développement numérique et irrigation :

- Mme Ius
- M. Cros
- M. Gonzalez
- M. Deprince
- Mme Bourdoncle
- M. Baylet

- Mme Le Corre
- M. Bertelli
- M. Bésiers
- Mme Delbreil
- M. Descazeaux

Cette fois-ci, il n'y a pas d'erreur, chacun a retrouvé sa place.

Je vais le mettre aux voix à main levée.

Qui est pour la composition de ces listes ? 22

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 8 (*Mmes Delbreil, Delcher, Heulland, Morvan, MM. Albugues, Descazeaux, Lopez et Pécou*)

Adopté à la majorité.

Maintenant, j'invite les commissions ainsi constituées à se réunir pour élire leur Président, vice-Président et secrétaire.

Bien sûr que si il faut les constituer. Cela est obligatoire.

Dans chaque commission, le doyen d'âge la présidera pour élire, comme nous le faisons à chaque fois. Nous l'avons fait la dernière fois. Cela est toujours comme cela, pour élire les Présidents, vice-Présidents et secrétaires. Je vous précise que, selon notre règlement intérieur, les commissions vont se réunir pour la première fois sous la présidence de leur doyen d'âge afin de procéder à ces désignations. C'est comme cela que ça se fait. Les désignations sont faites soit d'un commun accord au sein de la commission, soit, si un Conseiller le demande, au scrutin secret. Pour la commission finances, sont élus. Cela c'est pour après ?

M. Albugues : Vous voulez dire que c'est déjà prêt ? Les noms des Présidents sont, peut-être, déjà sur vos papiers.

M. le Président : La première commission se réunit.

M. Descazeaux : Président, cela n'est pas la peine de se réunir. Nous savons qui sera le Président. Il y a la majorité. Gagnons du temps.

M. le Président : La première commission se réunit. C'est ainsi que cela doit se faire. Nous le faisons dans l'ordre. Il y en a qui sont dans plusieurs commissions ; Nous ne pouvons pas faire toutes les commissions à la fois. Il faut le faire commission par commission. 5 minutes. Cela peut être vite fait.

... (*suspension de la séance à 11h50*) ...

... (*les commissions d'étude se réunissent l'une après l'autre et procèdent à ces élections*) ...

0
0 0
0

... (*reprise de la séance à 12h26*) ...

M. le Président : Je vais vous donner les résultats.

Première commission - Finances :

Présidente : Mme Valérie Rabault
Vice-Présidente : Mme Marie-Claude Nègre
Secrétaire : Mme Dominique Sardeing
Membres : M. José Gonzalez
M. Jean-Michel Baylet
Mme Catherine Bourdoncle
M. Jean-Luc Deprince
M. Christian Astruc
Mme Élisabeth Castagné
Mme Liliane Morvan
M. Mathieu Albugues

Deuxième commission - Personnel, affaires générales, emploi :

Présidente : Mme Marie-Claude Nègre
Vice-Présidente : Mme Dominique Sardeing
Secrétaire : M. Jean-Luc Deprince
Membres : M. Emmanuel Cros
M. Jérôme Beq
M. Jean-Michel Baylet
M. José Gonzalez
Mme Marie-José Mauriège
Mme Élisabeth Castagné
Mme Clarisse Heulland
M. Romain Lopez

Troisième commission - Mobilités, infrastructures, routes et aménagement du territoire :

Président : M. Cédric Vaissières
Vice-Président : M. Jean-Luc Deprince
Secrétaire : Mme Catherine Bourdoncle
Membres : M. Jérôme Beq
Mme Christiane Le Corre
Mme Patricia Ducassé
Mme Dominique Sardeing
M. Jean-Claude Bertelli
M. Jean-Philippe Bésiers
M. Mathieu Albugues
Mme Any Delcher

Quatrième commission – Solidarité, santé, habitat et insertion :

Présidente : Mme Nadine Sinopoli
Vice-Président : M. José Gonzalez
Secrétaire : Mme Catherine Bourdoncle
Membres : Mme Patricia Ducassé
M. Jérôme Beq
Mme Marie-Claude Nègre
M. Emmanuel Cros
M. Romain Lopez
Mme Clarisse Heulland
Élisabeth Castagné
Mme Marie-José Mauriège

Cinquième commission - Agriculture, transition écologique, agro-alimentaire, eau potable, assainissement, déchets :

Président : M. Alain Belloc
Vice-Présidente : Mme Anne Ius
Secrétaire : M. Jérôme Beq
Membres : M. Michel Weill
M. Jean-Luc Deprince
M. Jean-Michel Baylet
Mme Dominique Sardeing
M. Christian Astruc
Mme Véronique Colombié
Mme Sophie Delbreil
Mme Liliane Morvan

Sixième commission - Éducation, enseignement supérieur, culture, patrimoine et sports :

Présidente : Mme Patricia Ducassé
Vice-Présidente : Mme Christiane Le Corre
Secrétaire : Mme Catherine Bourdoncle
Membres : Mme Dominique Sardeing
Mme Marie-Claude Nègre
Mme Nadine Sinopoli
M. Cédric Vaissières
M. Ghislain Descazeaux
M. Bernard Pécou
M. Jean-Claude Bertelli
Mme Marie-José Mauriège

Septième commission - Ruralité, économie, tourisme, développement numérique et irrigation :

Présidente : Mme Anne Ius

Vice-Président : M. Emmanuel Cros

Secrétaire : M. José Gonzalez

Membres : M. Jean-Luc Deprince

Mme Catherine Bourdoncle

M. Jean-Michel Baylet

Mme Christiane Le Corre

M. Jean-Claude Bertelli

M. Jean-Philippe Bésiers

Mme Sophie Delbreil

M. Ghislain Descazeaux

Nous avons fini avec ce rapport.

M. Albugues : M. le Président, s'il est possible de dire quelques mots ? Merci beaucoup.

Ce matin, au cours des 2 votes précédents, nous avons expliqué notre vote contre la modification du règlement intérieur et contre la refonte des commissions, car nous jugions, je vous l'ai dit, ces rapports inutiles et qu'en plus ils laissaient la porte ouverte à des modifications et des « magouilles politiciennes » que nous avons vues venir « à plein nez ». Nous avons, quand même, attendu jusqu'au dernier moment pour être bien sûrs que vous étiez capables de le faire. Je dois dire que nous ne sommes pas déçus. C'est la première fois que dans cette collectivité, il y a une modification du règlement intérieur à des fins politiciennes pour pouvoir purement et simplement « virer » les 3 Présidents de commission que sont Mme Morvan, Mme Delbreil et M. Pécou, qui ne vous plaisaient pas.

Je voudrais simplement rappeler, à ceux qui étaient là lors du mandat précédent, vos discours quand vous étiez dans l'opposition et que vous regardiez les élus de la majorité, dans les yeux, en leur disant : « arrêtez de suivre ce qui vous est proposé comme des moutons. Votez en votre âme et conscience et arrêtez le sectarisme. » Aujourd'hui, malheureusement, le sectarisme est de votre côté.

Je voudrais vous rappeler, M. le Président - je ne sais pas pourquoi vous avez décidé de virer ces 3 Présidents – que lors du mandat précédent vous étiez, vous-même, Président de commission et vous avez très rarement voté le budget. Vous vous êtes abstenu la plupart du temps et vous avez même voté contre à plusieurs reprises. J'ai repris tous les procès-verbaux des Assemblées du mandat précédent. À aucun moment, vous n'avez été viré.

Or, qu'ont fait M. Pécou et Mme Delbreil ? Ils n'ont jamais voté contre votre budget. Nous n'avons jamais voté contre votre budget. Même M. Pécou a voté pour à plusieurs reprises. Pourquoi vous leur faites subir, aujourd'hui, ce que nous ne vous avons pas fait subir, ce que d'autres, car je n'étais pas dans la majorité, ne vous ont pas fait subir, à vous-même, M. le Président lors du mandat précédent ?

Je ne comprends pas. Je le regrette. Je trouve que cela est violent et regrettable. Cela ne va pas dans le sens d'une bonne entente entre la majorité et l'opposition.

Moi-même, au mandat précédent, j'ai été « viré ». J'ai retrouvé la Une de la « Dépêche du midi » du lendemain, celle du 9 juillet 2020. Un journal qui vous parle, M. Baylet. D'ailleurs, ce jour-là, ils vous ont cité. Qu'avez-vous dit ? Il s'agissait de moi, j'étais « viré » de la commission locale d'information de Golfech. Vous avez dit que cela étaient « des méthodes dignes de l'inquisition », je vous cite. Vous pouvez aller voir la Dépêche du Midi » du 9 juillet 2020 : « méthodes dignes de l'inquisition. » Vous poursuivez : « on liquide un Président qui est un adversaire politique dans des conditions scandaleuses et anormales pour cause de lèse-majesté. On en est là dans ce Département. »

C'était vous, M. Baylet, qui disiez cela à l'époque. Oui, Mesdames et Messieurs les membres de la majorité, nous en sommes là dans ce Département. Je le regrette. Nous condamnons cette méthode du passé, violente, digne de l'inquisition. Elle dénote, simplement, la soumission qui est la vôtre, au système « Baylet ».

Notre groupe a décidé de quitter la séance dans la mesure où nous n'avons plus grand-chose à vous dire aujourd'hui. Mais, M. Pécou souhaite prendre la parole, puisqu'il est personnellement concerné.

M. Pécou : Merci M. le Président de me donner la parole. Je voudrais remercier les gens qui m'ont soutenu sur cette élection d'aujourd'hui. J'avais accepté, en 2021, la présidence pour un esprit d'ouverture et constructif. Je pense avoir fait mon travail au mieux. Apparemment non.

Je remercie chaleureusement les services qui m'ont accompagné dans cette courte et brève présidence avec une mention spéciale pour Mme Sardeing, avec qui nous avons traité des dossiers, sans regarder la couleur politique, mais surtout en faveur de l'intérêt général. J'espère qu'ils ne t'en voudront pas trop de le dire. Mais, je voulais vraiment dire que j'ai senti une ouverture à travers cette personne. Je la remercie devant tout le monde. Cela est très important. J'en ai même parfois oublié que j'étais, pour une fois, dans l'opposition. Mais, c'est comme cela. Il y avait eu une brève accalmie. Aujourd'hui, il y a des personnes qui seront là pour réinjecter du chaos et du « moi-je ». J'ai espoir que dans l'avenir, le Tarn-et-Garonne change.

Je vous remercie à tous, et passez une très bonne journée.

M. Albugues : Si je peux me permettre un dernier mot, M. le Président, je voudrais comparer ce qui se passe à l'Assemblée nationale. Je n'y siége pas, mais sous le contrôle de Mme Rabault, Présidente de la commission des finances. Il me semble qu'au Parlement, il y a des Présidences de commissions données à l'opposition. Elles sont volontairement données à l'opposition, non pas pour « acheter » l'opposition, non pas pour qu'ils rentrent dans la majorité, non pas pour les museler ou les faire taire, mais simplement parce que cela est la démocratie.

En début de mandat, vous nous avez proposé des Présidences de commissions. M. Pécou, Mme Delbreil, Mme Morvan l'ont accepté. Ils ont travaillé. Et donc crime de lèse-majesté, ils ne vous ont pas suivi comme « des moutons », cela ne vous a pas plu. Cela est dommage.

M. le Président : La question est là. Je pense qu'à mon élection, j'ai fait l'ouverture. J'aurais souhaité que nous arrivions à travailler. J'ai un tempérament où j'aurais souhaité que tout le monde travaille ensemble. Cela n'a pas été le cas.

M. Albugues : Qu'est-ce que cela veut dire travailler ensemble ? Cela veut dire voter pour à chaque fois ?

M. le Président : Voter pour. Pas à chaque fois.

M. Albugues : Nous n'avons jamais voté contre le budget.

M. le Président : Nous allons nous arrêter là. Nous passons à autre chose.

M. Albugues : Pas beaucoup de réponse...

M. le Président : Nous passons aux finances.

Mme Rabault : J'entends ce qui vient d'être dit, à la fois par M. Pécou et par M. Albugues. Je rejoins l'ouverture qui a été faite lorsque vous avez pris la Présidence en 2021.

Comme il y a une comparaison avec l'Assemblée nationale, je vais juste me permettre de dire un petit mot. Il y a une seule commission, dont la Présidence est assurée par l'opposition, c'est la commission des finances, qui a un rapporteur général, qui est toujours de la majorité de l'Assemblée nationale. Il se trouve que sur les 4 présidences de commissions, il y a un point qui nous a gêné, qui m'a gênée, je le dis très sincèrement. Il s'agit quand un Président de commission porte une décision qui est contraire à celle votée par la commission. Cela n'arrive jamais à l'Assemblée nationale.

Aujourd'hui, il y a un Président de la commission des finances qui est du groupe « la France insoumise ». Il n'est pas dans la majorité de « Renaissance ». Mais, quand il donne des décisions, il donne les décisions de la commission. Quand on est Président de commission, on donne la décision de la commission, quelle que soit l'opinion que nous pouvons avoir. Cela peut être un peu gênant si nous ne sommes pas de la majorité ayant pris cette décision. Sur les 4 Présidents, il y en a qui ont « joué le jeu ». Il y en a d'autres qui ne l'ont pas joué. Cela n'est pas normal, car quand nous sommes Président de commission, nous représentons la commission.

Cela n'est pas une histoire de « virer ». Cela est faire une réorganisation. Il y a en qui n'ont pas « joué le jeu ». Vous savez très bien qui c'est. Je le dis très franchement. Il ne peut pas y avoir des règles à « géométrie variable » dans une Assemblée démocratique. Cela est le fonctionnement même des institutions. Quand nous sommes Président de commission, nous ne portons pas sa parole mais nous portons la parole de la commission, que cette parole, votée démocratiquement, vous plaise ou non. Je ne dis pas que certains n'ont pas respecté ce pacte. M. Pécou a pris la parole. Il fait partie de ceux qui ont respecté ce pacte.

... (Mmes Delbreil, Heulland, Morvan, MM. Albugues et Pécou quittent la salle) ...

0
0 0
0

1^{ère} COMMISSION – Finances**CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE -
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'EXERCICE 2023**

M. le Président : Nous sommes en présence de notre payeur. Il a pris la réunion en cours et doit se dire que cela est un peu « la pagaille ». Mais, c'est ainsi. Ce n'est pas « la pagaille », mais cela est la démocratie. Il me semble. Mme Rabault, à vous.

Mme Rabault (rapporteur) : [Délibération CDEF - décision modificative n° 2 de l'exercice 2023](#)

Nous attaquons les rapports de la première commission. Le premier porte sur le centre départemental de l'enfance et de la famille.

Cela est une décision modificative qui vise à augmenter la participation du Département de 136 000 € afin de faire face à des surcoûts de la section de fonctionnement. Les surcoûts sont liés à la revalorisation du point d'indice, à la rémunération pour cent du salaire minimum interprofessionnel de croissance de l'un des 2 apprentis et un réajustement des dépenses afférentes à l'exploitation courante.

L'équilibre de cette décision s'établit à 288 469 €.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Nous passons au vote.

Pour : 24

Adopté à l'unanimité.

0
0 0
0

INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-ET-GARONNE - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 2023

Mme Rabault (rapporteur) : [4- IMEP de Tarn-et-Garonne - décision modificative n°2 de l'EPRD de l'exercice 2023](#)

Cela concerne l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne. Là aussi, cela est une décision modificative de fin d'exercice. Je rappelle que ce budget est essentiellement composé par une dotation de l'Agence régionale de santé, qui arrive en « cours de route ».

Cela est une décision qui porte sur une augmentation des dépenses de 6 575 € et une augmentation des recettes de 21 119 €. Cela diminue ainsi le déficit prévisionnel d'exploitation à 254 973 €.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je mets aux voix.

Pour : 24

Adopté à l'unanimité.

0
0 0
0

INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-ET-GARONNE - RESTES À RECOUVRER - ADMISSION DE CRÉANCES EN NON-VALEUR

Mme Rabault (rapporteur) : [Délibération IMEP de Tarn-et-Garonne - restes à recouvrer - admission de créances en non-valeur](#)

La délibération n° 5, cela est toujours l'institut médico-éducatif. Cela est une délibération qui porte sur un montant de 20,82 € d'admissions de créances en non-valeur.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je mets aux voix.

Pour : 24

Adopté à l'unanimité.

0
0 0
0

BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE - DÉCISION MODIFICATIVE 2023

Mme Sardeing (rapporteur) : [6- Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne - décision modificative 2023](#)

Sur la base à Saint-Nicolas-de-la-Grave, un petit bilan rapide d'activité pour vous dire que l'été à cette base a été conforme à celui des autres bases du département, c'est-à-dire avec une baisse assez notable du niveau de fréquentation. Sur l'ensemble du département, toutes bases confondues, nous sommes à - 39 %. Il a fait trop chaud, je ne sais pas, mais l'ensemble du département et la base n'ont pas été épargnés.

Vous savez aussi que nous n'avons pas de piscine à la base. Nous ne l'avons plus. Nous avons, quand même, des bassins qui ont été pris quasiment à 100 %, par une subvention de l'État, afin de pouvoir faire nager les groupes et notamment le « savoir nager ». Cela a bien fonctionné.

Sur la base, il y a des choses qui sont modifiées par rapport aux activités. Nous avons accueilli beaucoup plus de groupes. Cela a engendré plus de nuitées et un nombre de repas en plus. La base a bien accueilli les groupes.

Des soirées, tous les jeudis soir, ont, petit à petit, trouvé leur public. Nous les poursuivrons, sans doute, l'année prochaine. Cette année, les journées olympiques pour les collégiens sont également prévues, cela était une nouveauté.

Des colonies ont été organisées sur la base et cela a permis à des enfants de l'aide sociale à l'enfance (ASE) d'y venir. Je rappelle que, dans une vie antérieure, ces enfants allaient à Mimizan. Maintenant, ils vont à la base à Saint-Nicolas-de-la-Grave.

Les journées européennes du patrimoine se sont également déroulées à la base à Saint-Nicolas-de-la-Grave. Vous voyez le magnifique tee-shirt que j'arbore, puisque nous avons fait cette année, la semaine dernière, les « Campusiades » sur la base. C'est-à-dire que nous avons fait des activités sportives en faveur des étudiants de notre campus. Cela a duré toute la journée et cela était très bien.

Je vais d'abord vous donner les chiffres. Puis, cela détendra l'atmosphère, vous verrez quelques images de ces « campusiades » et du travail que nous pouvons faire pour nos étudiants sur cette base, et le travail collaboratif qui peut être fait entre les agents du centre universitaire et ceux de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne.

Concernant la décision modificative, elle prévoit un équilibre à - 2 240 € en mouvements réels. Des diminutions de charges de personnel pour 67 000 € sont prévues car nous avons la directrice qui est partie. Son absence a été palliée par une agent de la Maison qui, maintenant, a été mise sur le site là-bas. Cela nous a permis de faire quelques économies tout de même assez notoires pour une activité qui a très bien fonctionné. Le temps que ceci se passe, Mme Marlène Canetti s'est beaucoup investie sur la base. Vous connaissez tous l'activité débordante que peut produire Marlène, et elle ne s'est pas ménagée sur le sujet.

Les produits d'activité sont en hausse avec une subvention, comme je vous l'ai dit, de l'Agence nationale du sport pour le « savoir nager ». La participation du Département à la base a été diminuée de 68 640 €. Cela aurait pu être un peu plus, mais vous n'êtes pas sans ignorer que nous avons subi une tempête. Ceux qui habitaient là-bas le savent pertinemment. Cela est parti de Beaumont-de-Lomagne pour aller jusqu'à Valence d'Agen. Cela a traversé Saint-Nicolas-de-la-Grave et notamment la base. Il y a eu beaucoup de frais sur l'élagage.

Nous avons réajusté quelques postes : le poste électricité, le poste sur l'alimentation, puisque nous avons fait davantage de repas. Malgré tout, nous avons une décision modificative qui est minime, si ce n'est que nous rendons de l'argent au budget du Département.

Je vous propose que nous le passions au vote, puis Wilfrid, si tu as la petite respiration.

... (*Diffusion d'un film*) ...

M. Deprince : M. le Président, juste une précision : toutes les bases de loisirs n'ont pas été en déficit de 30 %. À Beaumont-de-Lomagne, c'est, au contraire, + de 30 % sur l'année, que cela soit sur la piscine et sur les gîtes, les mobil-homes. Nous étions pleins de début juillet jusqu'à fin août. Cela était juste une précision.

Mme Sardeing : Ce qui manque sur la base, vous le savez, cela est que nous avons une difficulté avec cette piscine, puisqu'elle est fermée. Nous avons pallié en mettant ces bassins, mais cela ne suffit pas. Nous sommes en réflexion sur ce que nous pourrions faire pour l'an prochain. Peut-être, cela est un peu tôt pour en parler ? Nous pourrions nous baigner ailleurs que dans la piscine. Avec Mme Le Corre, nous allons travailler sur le sujet, et nous allons nous faire « épauler ». Il faut que nous allions voir l'Agence régionale de santé.

Des choses sont sans doute possible à réaliser, mais il est évident que le fait que nous ne puissions plus nous baigner à Saint-Nicolas-de-la-Grave est un souci pour la base. Cependant, l'accueil des groupes, avec les mobil-homes et le camping ont très bien fonctionné. Mais, le public qui venait à la journée pour se baigner... Il n'y avait pas non plus la piscine à Lafrançaise. Nous avons quand même un déficit de piscine dans ce secteur. Cela fait un peu loin d'aller à Beaumont-de-Lomagne.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je mets aux voix.

Pour : 24

Adopté à l'unanimité.

0
0 0
0

LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL – DÉCISION MODIFICATIVE 2023

Mme Rabault (rapporteur) : [Délibération laboratoire vétérinaire départemental - décision modificative 2023](#)

De toute façon, nous referons, lors des orientations budgétaires, un point global sur le laboratoire vétérinaire car il va recouvrer, vous savez, l'ensemble des missions du groupement d'intérêt public Public labos.

Cela est un budget modificatif à 50 500 € pour prendre en compte des charges de fonctionnement suite à la revalorisation du point d'indice de 1,5 % au 1^{er} juillet.

En recette, cela est le remboursement des charges de personnel par le groupement d'intérêt public « Public Labos ».

Cela est une petite décision, mais qui donnera lieu, lors des orientations budgétaires, à un point global sur où nous en sommes. Il y aura un vote de notre Assemblée sur ce sujet.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Merci. Je mets aux voix.

Pour : 24.

Adopté à l'unanimité.

0
0 0
0

SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT DES EFFLUENTS ET AU SUIVI DES EAUX - DÉCISION MODIFICATIVE 2023

Mme Sardeing (rapporteur) : [Délibération SATESE - décision modificative 2023](#)

Sur le service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux, l'équilibre s'établit à - 16 000 €. Il y a quelques augmentations de charges à caractère général, comme pour tout le monde, un peu d'électricité et l'inflation classique.

En revanche, nous pouvons noter une diminution des charges de personnel due au départ d'un agent et au passage à temps partiel d'un autre agent, le tout en prenant en compte l'augmentation du point d'indice de 1,5 %.

En fonctionnement, la participation de l'Agence de l'eau Adour-Garonne est augmentée, ce qui monte sa participation à 297 000 €. De ce fait, il y a diminution de la participation du Département de 33 000 € avec une participation de 145 000 €, contre 312 000 €. C'est ce que comporte cette décision modificative.

Un petit mot sur ce que fait le service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux. Vous savez que j'aime bien vous parlez de 2-3 « bricoles » plutôt que seulement des chiffres. Nous allons parler de l'assainissement collectif, et notamment le suivi des stations des boues, qui intéressait pas mal de monde. Les communes ont été embêtées pour curer pendant un moment et épandre leurs stations de boues. Pour mémoire, 105 stations sont éligibles dans le département au service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux avec la signature de conventions. Il y a aussi 32 stations qui sont suivies pour des prestations. Ceci fait 175 visites d'assistance technique par les agents du SATESE, 57 bilans, plus des visites d'autosurveillance. Ce qui est important, c'est de savoir que nous avons des stations qui sont non-conformes. Nous en avons 32 en 2022. Je rappelle qu'il y en avait 16 en 2020. Il y a des petites questions à se poser. Cela correspond à plus de 40 000 habitants. Sur les boues, 60 stations sont plantées de roseaux. Quand les boues atteignent 20 centimètres de haut dans les roseaux, il faut les enlever. Pour cela, nous coupons les roseaux, nous raclons tout ce qu'il y a au fond. Nous mesurons et nous prenons toutes les dispositions. Cela est raclé. Puis, cela est épandu avec un plan d'épandage, qui a été préparé à l'avance.

Vous voyez comment se font les mesures. Le personnel du SATESE est équipé pour faire ce genre de mesures qui nécessitent des précautions sanitaires, car ils peuvent voguer. Sur les roseaux, ils y vont à pied, ils sont dedans. Il y a les lagunes où ils y vont avec des barques. Cela est un travail très particulier qui permet de prévoir quand il faudra curer ces stations pour faire de l'épandage. Ils mesurent aussi les fosses, les décanteurs et les digesteurs, toutes choses qui parlent bien à notre Président.

Depuis quelque temps, nous pouvons répandre les boues puisque nous sommes sortis de l'épisode du covid-19, mais tout n'est pas fini. Nous attendons les nouveaux textes, qui ne seront peut-être pas très bien. Bien sûr, il y a un suivi très particulier de la station de Nègrepelisse qui est notre station des matières de vidange. Tout cela pour dire, qu'une fois encore, le travail du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux est un travail à la fois fin et indispensable. Toutes les collectivités se plaisent à reconnaître l'efficacité de ce service. Merci pour eux, merci au service et merci à sa directrice.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Le vote est ouvert.

Pour : 24.

Adopté à l'unanimité, merci.

0
0 0
0

RESTAURANT UNIVERSITAIRE - DÉCISION MODIFICATIVE 2023

Mme Sardeing (rapporteur) : [Délibération restaurant universitaire - décision modificative 2023](#)

L'équilibre en mouvement de ce budget s'établit à - 7 000 €. En dépense de fonctionnement, quelques petits ajustements, notamment des charges de personnel à la suite d'avancements de grades et des mesures relatives au pouvoir d'achat.

La diminution de 7 000 € du virement à la section d'investissement pour financer l'acquisition d'un logiciel. Je vous rappelle que nous avons prévu de dire que, quand nous allons manger au restaurant universitaire, que cela soient les étudiants ou notre personnel, qu'il serait judicieux de pouvoir s'inscrire. Nos cuisiniers sont un peu meurtris quand ils font ou trop à manger ou pas assez. La problématique est qu'un jour vous avez 300 personnes, le lendemain vous pouvez en avoir 150 et le surlendemain à nouveau 300. Cela est peu prévisible. Ils ne sont pas très contents. Nous pensions déployer un logiciel d'inscription. Les renseignements ont été pris auprès du centre régional des œuvres universitaires et scolaires, cela ne fonctionne pas. Ils l'ont testé sur Toulouse : cela ne fonctionne pas avec les étudiants toulousains. Je ne vois pas pourquoi cela fonctionnerait mieux avec les étudiants montalbanais.

Nous avons abandonné l'achat de ce logiciel. Nous essayons plutôt de nous tourner vers une possibilité de stocker, entre guillemets, des gastros de nourriture déjà prêts, lorsqu'il y en a trop. Il y a des ustensiles, des surgélations rapides. Nous pouvons garder pendant 3 jours. Si le lendemain, il n'y avait plus assez, nous sortons un gastro et en 5 minutes, il est prêt. Le fait de pouvoir s'inscrire n'est pas quelque chose qui semble vouloir fonctionner.

Vous dire aussi que sur ce centre universitaire, le logiciel « Easilys » qui est déjà en place dans nos collèges a été installé. Ils sont en train de se l'approprier. Je rappelle que cela est un logiciel qui permet de mieux réguler les commandes et de respecter les dispositions de la loi EGAlim (manger local, manger bio).

Le buffet de salade est en place. Dorénavant, quand nous allons au restaurant universitaire, nous prenons ce que nous voulons en entrée. Le tri sélectif est également en place. À la fin, nous vidons notre plateau et nous trions, consciencieusement, ce qu'il reste sur le plateau.

Une enquête de satisfaction est lancée afin de voir ce que nous pourrions améliorer sur ce restaurant universitaire qui, je me permets de le dire, n'a quasiment aucun reproche de la part des étudiants. Je vais dire quelque chose qui ne va pas faire plaisir, mais je l'assume totalement. Les reproches qui peuvent être faits sur le centre universitaire sont quasi exclusivement de nos salariés du Département. Je me pose des questions et nous allons y réfléchir. Je voudrais savoir, exactement, pourquoi cela ne convient pas à nos salariés et pourquoi cela convient, très bien, à nos étudiants. Cette enquête de satisfaction a vocation à essayer de répondre à cette problématique. Sinon, ce restaurant universitaire fonctionne très bien : les repas sont en augmentation et la satisfaction également.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je mets aux voix.

Pour : 24.

Adopté à l'unanimité.

0
0 0
0

M. le Président : Pour une question de cohérence, je passe le rapport n° 11 avant le rapport n° 10 à la demande de la commission des finances.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL - BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE 2023

Mme Rabault (rapporteur) : [Délibération Conseil départemental - budget principal - décision modificative 2023](#) ; [Délibération Conseil départemental - budget principal - décision modificative 2023 \(annexe\)](#)

Pourquoi passons-nous le rapport n° 10 après le rapport n° 11 ? Le rapport n° 10, ce sont des autorisations d'engagement qui découlent du budget voté. Il vaut mieux passer le n° 11 avant.

J'ai pris des photos à l'Agence « Tarn-et-Garonne Tourisme ». Ce sont les droits d'auteur, les copyrights.

Si nous avançons sur cette décision modificative...

Je rappelle la construction du budget 2023 :

- en vert, c'est ce que nous votons en février,
- en bleu c'est ce que nous votons en juin et une décision modificative est un ajustement de fin d'année, il n'y a pas grand-chose. Cela représente 3 millions d'euros sur un budget total qui sera à 480 millions d'euros.

La partie verte c'est ce qui est mis au vote cette fois-ci. Cela n'est quasiment rien. Cela est vraiment du ré-ajustement en fonctionnement, puisque les grands équilibres du budget ont été votés à la fois au mois de février, puis au mois de juin.

Le détail sur les recettes : il y a le réalisé 2022. Je rappelle que côté recettes, en général, elles sont réalisées à 101 % ou 102 % par rapport à ce que nous votons. Puis, vous verrez la partie dépenses.

Budget primitif : 342 millions d'euros, nous avons rajouté 45 millions d'euros et nous rajoutons 3 millions d'euros. Le point qui portera est sur la fiscalité. Il y a un direct qui est moins 1, mais avec des moins 6, plus 5, c'est ce que nous verrons après.

Il ne faut pas lire 0,5. Je pensais l'avoir corrigé. Cela est 0,9. Je ne sais pas quelle est la version que vous avez ? C'est celle que j'ai envoyée ? Bon.

Le principal message est que nous avons - 6 millions d'euros sur les droits de mutation à titre onéreux, une baisse quasiment de 24 % par rapport à septembre 2022. Nous étions en septembre 2022 à 38 millions d'euros. En septembre 2021, à 34 millions d'euros et en septembre 2020, à 24 millions d'euros. Cela fait un point d'atterrissage entre 37 et 38 millions d'euros. C'est la vraie question de l'évolution. Nous avons des transactions immobilières qui ont largement chuté. Les ménages se font refuser leurs crédits. L'inflation joue véritablement sur la capacité des ménages à emprunter et il peut y avoir des frilosités sur l'octroi des emprunts.

Les recettes d'investissement n'ont pas beaucoup bougé. Cette décision modificative joue sur le fonctionnement.

Les dépenses du budget supplémentaire, 3 millions d'euros, correspondent aux 3 millions d'euros que nous avons mis sur les recettes. Il y a 1 million d'euros à caractère général et quasiment 2 millions d'euros sur les dépenses de personnel.

Vous voyez que dans les dépenses de personnel, nous avons les agents du Département et la partie en orange, ce sont les assistants familiaux, c'est-à-dire les familles d'accueil. Cela vous montre une évolution, à chaque fois aux dates du 30 septembre. Nous incluons la revalorisation du point d'indice intervenue au 1^{er} juillet. Dans les projections que nous avons établies, nous intégrons également ce qu'a indiqué tout à l'heure M. le Président, avec l'attribution de la prime de pouvoir d'achat, facultative pour les collectivités locales, mais que notre majorité souhaite mettre en place.

Sur les assistants familiaux, il y a une hausse de 15 % par rapport au 30 septembre 2022. Sur le personnel nous sommes à + 7 % par rapport au 30 septembre 2022. Cela fera un « atterrissage » sur le personnel à 64 millions d'euros à la fin de l'année, puisque nous souhaitons intégrer la prime relative au pouvoir d'achat.

Sur les dépenses autres, avec l'allocation personnalisée d'autonomie et le revenu de solidarité active :

- Sur l'allocation personnalisée d'autonomie, nous augmentons de 4 millions d'euros entre septembre et septembre, avec un nombre de bénéficiaires qui augmente. Quand nous regardons les 4 millions d'euros, cela est la répartition du nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie avec, en bleu foncé, l'allocation personnalisée d'autonomie versée aux personnes qui sont en établissement, et en bleu clair, l'allocation personnalisée d'autonomie versée aux personnes qui sont à domicile. Nous sommes quasiment, aujourd'hui, au nombre le plus élevé de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie, hormis ceux de l'année 2020. Nous sommes, entre les revalorisations et le nombre de bénéficiaires, à une augmentation de l'allocation personnalisée d'autonomie.

- Sur le revenu de solidarité active, nous voyons que nous sommes quasiment stables. L'augmentation s'explique par les revalorisations des prestations sociales, c'est-à-dire 4 %. 1,6 % en avril 2023. Je rappelle que l'an dernier nous avons fait voter un amendement avant que le « 49.3 » ne passe : il permettait de compenser au Département la revalorisation du revenu de solidarité active. Cette année, cet amendement n'a pas été accepté.

Cela vous montre le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active. Pourquoi avons-nous une diminution ? Il y a plusieurs sujets qui interviennent sur cette diminution. Il y a d'abord une baisse du taux de chômage, qui fait qu'un certain nombre de personnes, qui étaient au revenu de solidarité active sont retournées en emploi. Il y a aussi les contrôles que les uns et les autres font dans les commissions qui font que sur les sanctions prononcées, nous sommes passés de 251 en 2021 à 480 en 2022. Cela se retrouve dans les chiffres et dans l'évolution que vous voyez.

Sur les dépenses d'investissement, cela ne change quasiment pas, puisque nous avons dit que cette décision modificative portait essentiellement sur le fonctionnement. Au 30 septembre, la partie rouge, ce sont nos programmes. La partie verte, ce sont les subventions que nous octroyons aux collectivités locales et sur lesquelles nous avons moins la main puisque c'est quand elles viennent le demander. Vous voyez que cela est en augmentation. Si nous allons sur la perspective de fin d'année, nous arrivons quasiment à 60 millions d'euros. Cela est le montant le plus élevé de toute l'histoire du Département.

Quand nous regardons la ventilation par politique, c'est-à-dire quand nous mélangeons l'investissement et le fonctionnement, nous voyons que c'est le social et la solidarité qui sont à 222 millions d'euros, suivis de l'éducation à 59 millions d'euros, les routes et les réseaux à 57 millions d'euros. Puis, vous voyez la déclinaison des autres politiques. Le remboursement de la dette est quand nous remboursons des emprunts. Cela n'est pas la charge de la dette qui intervient ailleurs. Cela est tout, sauf si vous avez des questions particulières.

Avis de la commission : Favorable à la majorité (pour : 7, abstentions : 2)

M. le Président : Il n'y a pas de question ? Si, allez-y.

M. Bertelli : Vous l'avez dit, cette décision modificative apporte très peu de modification. Cela est essentiellement du fonctionnement. Ce sont 2,6 millions d'euros. Cela est moins de 1 % du budget global. C'est une toute petite décision modificative. Nous pouvons nous demander s'il y a besoin de 3 budgets dans l'année, ou si 2 budgets ne fonctionneraient pas ? Nous aurions les services un peu moins sur le « qui-vive » tout le temps. Cela est à réfléchir.

Les faits essentiels sur cette décision modificative, vous l'avez dit, ce sont essentiellement les 6 millions d'euros de moins de droits de mutation à titre onéreux que nous avons. Nous avons 49 millions d'euros en 2022, nous avons baissé à 44 millions d'euros. Nous en enlevons encore pour nous retrouver à 38 millions d'euros de droits de mutation à titre onéreux. Cela fait 11 millions d'euros de droits de mutation à titre onéreux en moins sur le budget précédent. Cela n'est pas négligeable, mais nous restons encore au-dessus de tout ce que nous avons eu jusqu'à présent, y compris 2020. Ne parlons pas des années antérieures.

Qu'est-ce qu'il résulte de ce budget général lorsque nous ajoutons ces 3 budgets ? Il faut les ajouter, puisque nous avons les 3 budgets. Je dirais que cela est un budget en « trompe-l'œil », car si nous regardons les recettes de fonctionnement, 389 millions d'euros, contre 329 millions d'euros de dépenses de fonctionnement, cela donne une marge de 60 millions d'euros et nous pourrions dire que cela est très confortable.

Cela est un « trompe-l'œil » pour 2 raisons : Nous avons 45 millions d'euros de reports de l'an dernier. Première constatation, si nous enlevons ces 45 millions d'euros de reports de l'an dernier, nous voyons que les recettes de budget par rapport au compte administratif de l'an dernier sont inférieures de 1,2 %. Elles passent de 349 à 345. Si nous regardons les dépenses, elles sont largement en augmentation, nous passons de 295 millions d'euros à 329 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de plus de 11 %.

Nous voyons donc que ce budget réel, il y a quelque chose qui « coince ». Nous avons des recettes en moins et des dépenses largement supérieures.

Pour ce qui est de l'épargne nette, 60 millions d'euros, si nous enlevons ces 45 millions d'euros de reports, nous nous retrouvons avec une épargne nette d'environ 15 millions d'euros. Sur lesquels, il ne faut pas oublier, que nous devons enlever, en remboursement de capital, 17 millions d'euros. Ce qui fait que nous allons nous retrouver avec une épargne nette de - 2 millions d'euros. Elle est affichée à - 1,8 millions d'euros. Cela est catastrophique.

J'ai très bien noté qu'il y a 6 millions d'euros de dépenses imprévues. Elles ne seront sûrement pas utilisées d'ici la fin de l'année. Mais 6 millions d'euros de plus, moins 2 millions d'euros, nous pouvons nous retrouver avec une épargne nette de 4 millions d'euros. Cela est compliqué ensuite pour investir. L'investissement, si nous avons de l'épargne nette, nous pouvons continuer à emprunter, le système peut fonctionner. Nous récupérons l'année d'après un peu de taxe sur la valeur ajoutée, nous avons quelques subventions. Nous fonctionnons. Quand nous n'avons plus d'épargne nette, cela est terminé. Nous ne pouvons plus emprunter plus que nous le faisons et nous ne pouvons plus investir. Cela est assez catastrophique. Cela est ridiculement bas.

Cette année encore, les reports y sont, avec 45 millions d'euros. Nous allons nous sauver, peut-être encore, l'an prochain. Mais, que va-t-il se passer l'an prochain ? Vous en avez parlé, M. le Président, dans l'introduction, vous connaissez la conjoncture économique, les taux d'intérêt, les guerres. Tous ces phénomènes font que les recettes risquent, et cela est à peu près sûr, de diminuer. Les droits de mutation à titre onéreux vont encore chuter énormément. En dépenses, je ne pense pas que cela baisse. Il y a toujours de l'inflation et les dépenses vont continuer à augmenter. Nous sommes sur une très mauvaise pente de ce côté-là.

Je ne dis pas que tout est de votre faute. Je dis simplement que nous sommes sur cette mauvaise pente et qu'il faut arrêter de « fanfaronner » et dire que nous allons investir dans tous les coins. Il faudra serrer les coudes et le budget.

Cette année nous avons fait un effort sur certaines dépenses, dans ce budget. Sur les charges générales qui restent stationnaires par rapport au compte administratif de l'an dernier, mais sur les frais de personnel, il y a encore une très grosse augmentation, 13 % cette année de ce budget par rapport au compte administratif. Il y a aussi une augmentation importante l'an dernier, et 9 % d'augmentation sur les autres charges. Cela n'est pas négligeable, sur les autres charges de gestion.

Voilà ce que je voulais dire sur cette décision modificative de 2023. Vous allez dire que je suis pessimiste. Peut-être. Mais, je pense que je ne fais que relater, froidement, la réalité de ce budget 2023.

Je vous remercie.

Mme Rabault : Merci beaucoup, M. Bertelli, pour ces commentaires. Il y a plusieurs points. Vous avez raison de dire que la situation économique avec les droits de mutation à titre onéreux, qui représentaient une partie significative de nos recettes de fonctionnement, pose un problème. Personne ne vous démentira sur ce point.

Ce qu'il se passe aussi, c'est que, par exemple, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) est une autre taxe qui compense, quasiment, les droits de mutation à titre onéreux à 1 million d'euros près. Il y a d'autres dynamiques en jeu, mais cela ne veut pas dire que pour autant il faille se relâcher. Cela est le premier sujet. Nous surveillons, tous les mois comme du « lait sur le feu », les droits de mutation à titre onéreux. Il y a aussi des discussions avec le Gouvernement. Pour nous, cela baisse. Mais, il y a des Départements, je peux vous assurer, qui ne sont pas du tout dans la situation dans laquelle nous sommes. L'État devra sans doute mettre un fonds de soutien. Cela n'est évidemment pas le cas pour le Département de Tarn-et-Garonne. Nous ne sommes pas dans la même situation. Cela est une situation qui frappe tout le monde. Car, quand vous avez des taux d'intérêt qui augmentent et que l'inflation grève le budget des ménages, ils ont beaucoup moins de possibilités d'emprunter. Parallèlement à cela, il y a une baisse de la construction, y compris des logements sociaux qui bloquent. Cela n'est pas du fait du Département, mais c'est une politique nationale.

Deuxième sujet, sur les dépenses, nous faisons des choix de dépenses. Sur le personnel, cela est assumé. Je voudrais rendre hommage au personnel du Département, car ils sont là. Nous voyons ce qui se passe, par exemple, dans les collèges. Je cite les collèges. Si je commence à citer un Département, je vais me faire taper sur les doigts, car je ne cite pas les autres, mais nous sommes les dixièmes de France sur l'utilisation de la nourriture labellisée de qualité dans les collèges. Cela est l'implication des intendants, des chefs de cuisine, de toutes celles et ceux et de toutes les équipes. Cela est vraiment ce qui donne le plus dans la dynamique, afin d'avoir des conditions d'accueil des collégiens qui soient les meilleures possibles. Nous pourrions parler des routes. Nous pourrions parler des autres services. Je parle des collèges, car j'ai regardé plus récemment. Je pense que cela est normal qu'il y ait cette prime en faveur du pouvoir d'achat. Cela a été conduit sous la Présidence de Mme Nègre, afin que la prime puisse être accordée aux agents du Département.

Nous n'allons pas nous mentir, cela représente un coût pour les finances du Département. Vous l'avez noté, il y a des baisses de dépenses qui interviennent ailleurs. Celles que nous voulons privilégier, ce sont celles sur l'énergie, avec un suivi collège par collège, par mètre carré, par nombre d'élèves, etc. Cela doit être une dynamique, à la fois bien pour nos finances publiques, et bonne aussi pour l'environnement.

Sur l'épargne nette, comme je pensais que vous alliez poser la question, j'ai préparé un petit diaporama que vous allez pouvoir regarder. L'épargne nette, ce sont les recettes que nous avons et qui ne prennent pas en compte les reports. Nous avons toujours un gros décalage. En bleu clair, c'est ce que nous mettons dans les budgets. En bleu foncé, c'est le réalisé. Par exemple, en 2020, vous étiez quasiment à 0 d'épargne nette. Cela est un mécanisme prudentiel. Nous pouvons avoir d'autres démarches. Si elle est légèrement proche de zéro, je vais vous dire pourquoi. C'est parce que nous avons une facture d'Électricité de France (EDF) qu'ils nous avaient annoncé, quand nous leur avons demandé un chiffrage, à 6 millions d'euros. Pour l'instant, elle se révèle être à 1,2 million d'euros. Nous la laissons à 6 millions d'euros au budget. Cela est un choix, car il vaut mieux anticiper les mauvaises surprises, plutôt que de les subir. Nous avons un peu de marge de manœuvre ailleurs.

Nous avons calibré un plan de relance sur 25 millions d'euros. Cela est un choix que nous avons fait pour ce budget. Nous avons eu des discussions entre nous et nous n'étions pas tous d'accord. La prudence l'a emporté en disant : « nous maintenons le fait que nous aurons une facture d'Électricité de France à 6 millions d'euros sur l'électricité. » J'espère qu'elle n'arrivera pas. Pour l'instant, ce n'est pas ce que nous voyons dans les factures que nous recevons. Cela est un « modus operandi prudentiel ». Il peut y avoir d'autres choix qui s'entendent. Cela vous montre depuis 2017, les écarts qu'il y avait entre l'épargne nette, telle qu'elle apparaissait au dernier budget de la décision modificative, et l'épargne, en bleu plus foncé, telle qu'elle est en réalisé. Vous allez me dire : « rendez-vous au compte de résultat. » Je vous dis « oui ».

M. Bertelli : L'épargne nette en 2020 était de 28 millions d'euros, de 33 millions d'euros en 2021, de 36 millions d'euros en 2022. Elle tombe à moins 2. S'il reste 30 millions d'euros encore. Nous verrons.

Mme Rabault : Je l'ai quand même appelé « point de vigilance ». Nous ne sommes pas naïfs. Il y a, effectivement, une situation économique qui est très difficile. Je fais partie de ceux qui avaient voté le fait que les dotations des collectivités et des communes, soient revalorisées avec l'inflation. Cela n'est pas ce qui a été retenu par le Gouvernement. Maintenant, tout passe en « 49.3 ». Cela ne vous échappera pas que cela est plus difficile. Mais, nous, nous prenons l'inflation sur les fluides, comme toutes les collectivités que vous gérez, par ailleurs. Cela est non négligeable.

Se rajoute la revalorisation du point d'indice qui est nécessaire : Car, les agents du Département, quand ils vont faire leurs courses, ils ont 12 % aussi sur l'inflation alimentaire. Quand nous disons que si nous revalorisons la cantine, qui est à 457 €, de 12 % d'inflation alimentaire - nous avons décidé de ne pas le faire - cela fait un gain de pouvoir d'achat pour les familles, de chaque collégien d'au moins 50 € par an.

M. le Président : S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix.

Pour : 16

Contre : 6 (*Mmes Castagné, Colombié, Mauriège, MM. Astruc, Bertelli et Bésiers*)

Abstentions : 2 (*Mme Delcher et M. Lopez*)

Adopté à la majorité.

0
0 0
0

GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AP-AE) CRÉATIONS ET MODIFICATIONS

Mme Rabault (rapporteur) : [Délibération gestion des AP-AE - créations et modifications](#) ; [Délibération gestion des AP-AE - créations et modifications \(annexe 1\)](#) ; [Délibération gestion des AP-AE - créations et modifications \(annexe 2\)](#)

Cela est la conséquence, des autorisations de programme et d'engagement qu'il faut pour pouvoir réaliser le budget. En fait, cela est la conséquence de la précédente.

Avis de la commission : Favorable à la majorité (pour : 8, abstention : 1).

M. le Président : Je mets aux voix.

Pour : 16

Abstentions : 8 (*Mmes Castagné, Colombié, Delcher, Mauriège, MM. Astruc, Bertelli, Bésiers et Lopez*)

Adopté à l'unanimité des votes exprimés.

0
0 0
0

BUDGET PRINCIPAL - REMISES GRACIEUSES

Mme Rabault (rapporteur) : [Délibération budget principal - remises gracieuses](#)

Comme son nom l'indique, ce sont des remises gracieuses. Ce sont des recouvrements que nous n'avons pas pu établir et qui portent sur un montant de 17 612 €.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je mets aux voix.

Voté à l'unanimité, merci.

0
0 0
0

BUDGET PRINCIPAL - RESTES À RECOUVRER - ADMISSION DE CRÉANCES EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

Mme Rabault (rapporteur) : [Délibération budget principal - restes à recouvrer - admission de créances en non-valeur et créances éteintes](#)

Ce sont les admissions de créances en non-valeur et les créances éteintes. Ce sont des créances pour lesquelles le Département engage soit des poursuites judiciaires, soit des négociations avec les uns et les autres. Nous sommes obligés, comptablement, de les inscrire en non-valeur. Cela représente un montant de 190 661 €.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Merci. Je mets aux voix.

Vote à l'unanimité.

0
0 0
0

RÉPARTITION DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2023

Mme Rabault (rapporteur) :

Cette délibération est « le fonds Golfech ». L'État fixe un montant, et je vais être un peu « cash », laisse faire le « sale travail » au Département dans la répartition entre communes, les établissements publics de coopération intercommunale. Je ne dis pas « le sale travail », car cela est un montant qui est donné aux communes, avec des critères que nous décidons, mais cela peut faire quelques mécontents.

La commission des finances a rejeté, à l'unanimité, ce qui est assez rare, la délibération qui vous est proposée, puisque les critères proposés ont été modifiés à la suite de discussions. Nous faisons une enveloppe plus importante pour les établissements publics de coopération intercommunale. M. le Président, ce que je vous proposerais, c'est de retirer ce dossier et de conserver la répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle 2023, tel qu'il existe et est en vigueur aujourd'hui, puisque cela avait été précédemment acté avec la Préfecture. La commission permanente du 27 novembre prochain examinera ce rapport.

Je rappelle les règles pour ce « fonds Golfech ». Nous votons les critères de répartition et la commission permanente établit la liste par commune, puisque, parmi les critères il y a la population. La population est chaque année à réactiver. Cela change un peu les répartitions par commune, mais le critère ne change pas. Je vous propose d'en rester aux règles existantes et que la commission permanente du 27 novembre prochain puisse soumettre au vote les tableaux, commune par commune et établissement public de coopération intercommunale par établissement public de coopération intercommunale.

Avis de la commission : Défavorable à l'unanimité.

M. le Président : Il n'y a pas de vote.

0
0 0
0

DÉPENSES IMPRÉVUES 2023

Mme Rabault (rapporteur) : [Délibération dépenses imprévues 2023](#) ; [Délibération dépenses imprévues 2023 \(annexe\)](#)

Cela est une prise d'acte. Ce sont les dépenses imprévues 2023. Il s'agit de rendre compte des dépenses imprévues que vous avez engagées. Elles portent sur 300 000 € pour les dégâts occasionnés par les orages du mois de juin 2023. Cela est une prise d'acte. Je ne sais pas s'il y a un vote.

Avis de la commission : Acte pris.

M. le Président : Cela est juste une prise d'acte.

Nous avons fini la partie financière. Je vous propose que nous allions déjeuner. Cela fera une coupure. J'invite tout le monde.

Je vous demande de signer le papier pour ce matin. Ensuite, j'invite tout le monde, les services et la Presse, à venir prendre le repas au château.

À 14h30, nous nous retrouvons là. Ne quittez pas la salle sans avoir signé le papier.

... (suspension de la séance à 13h21) ...

0
0 0
0

... (reprise de la séance à 14h31) ...

M. le Président : La séance est ouverte. Je vais vous relire les procurations pour cet après-midi :

- M. Bésiers donne procuration à Mme Colombié,
- M. Astruc donne procuration à M. Bertelli.

Comme ce matin.

En plus, pour cet après-midi :

- Mme Mauriège donne procuration à Mme Castagné.
- M. Gonzalez donne procuration à Mme Nègre.

Je vous propose, si vous êtes tous d'accord, que nous essayons de finir ce soir. Est-ce que tout le monde est d'accord pour que nous finissions de le finir ce soir ? Même à 19 heures. Nous essayons de finir ce soir. Merci à tous.

Nous allons redémarrer.

2^{ème} COMMISSION : Personnel, affaires générales

COMPTE RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT POUR LA CONCLUSION DES MARCHÉS PUBLICS

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération CRE marchés publics](#) ; [Délibération CRE marchés publics \(annexe 1\)](#) ; [Délibération CRE marchés publics \(annexe 2\)](#)

Ce rapport présente l'état récapitulatif des marchés publics notifiés durant la période du 20 mai au 20 septembre 2023, en application de la délégation consentie à l'exécutif en matière de marchés publics. Vous avez le tableau en annexe.

Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte de cette communication.

Avis de la commission : Acte pris.

M. le Président : Merci, acte pris.

0
0 0
0

COMPTE RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT POUR LES ACTIONS EN JUSTICE

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération CRE actions en justice](#) ; [Délibération CRE actions en justice \(annexe\)](#)

Cela est la même chose. Il s'agit également d'une prise d'acte de cette communication. Ce rapport présente à notre Assemblée l'état récapitulatif des actes de procédure accomplis depuis la séance des 22 et 23 juin 2023, en application de la délégation consentie à M. le Président en matière d'actions en justice. Vous l'avez également dans les annexes jointes.

Avis de la commission : Acte pris.

M. le Président : Merci, acte pris.

0
0 0
0

COMPTE RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT POUR PERCEVOIR DES INDEMNITÉS COMPENSATRICES CONSÉCUTIVES À DES SINISTRES

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération CRE sinistres](#) ; [Délibération CRE sinistres \(annexe\)](#)

Troisième prise d'acte. Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'état récapitulatif des indemnités perçues en application de la délégation conférée à M. le Président, en matière d'acceptation d'indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurances.

Le montant total s'élève à 3 219,92 € pour la période du 13 mai au 8 septembre 2023, selon le détail en annexe.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé à l'Assemblée départementale de prendre acte de cette communication.

Avis de la commission : Acte pris.

M. le Président : Merci. Acte pris. Pardon ?

M. Beq : Merci M. le Président. Cela porte sur le rapport précédent. Dans les annexes pour les actions en justice, il y a quantité de personnes percevant le revenu de solidarité active qui nous mettent au Tribunal. Elles demandent que cela leur soit reversé.

La question que j'ai c'est : est-ce qu'ils ont le droit à un avocat gratuit ? Quand nous sommes en équipe pluridisciplinaire, les dossiers sont examinés avec sérieux. Dans ce cas, je formule différemment : combien nous coûte les frais d'avocats pour toutes ces personnes ? Il n'y en a pas une, deux ou trois mais il y en a un grand nombre. Combien cela nous coûte en frais d'avocats ? Je suis choqué. Cela me choque.

Que cela soit un droit, je l'entends bien. Mais, en équipe pluridisciplinaire le travail est fait de manière sérieuse. Non seulement, nous payons d'un côté et nous redonnons de l'argent à des avocats pour défendre.

M. le Président : Pour nous, il n'y a pas de frais d'avocats. Comme toute personne étant au revenu de solidarité active, ils ont droit à l'assistance judiciaire gratuite, l'aide juridictionnelle. Mais nous, nous ne payons pas d'avocats.

0
0 0
0

COMPTE RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT POUR LA CONCLUSION ET LA RÉVISION DU LOUAGE DE CHOSES

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération CRE louage de choses](#); [Délibération CRE louage de choses \(annexe\)](#)

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'état récapitulatif des baux et des avenants signés entre le 13 mai et le 8 septembre 2023, en vertu de la délégation consentie à l'exécutif en matière de louage de choses. Vous avez également les éléments de tous les baux et les avenants qui ont été signé durant cette période là.

Avis de la commission : Acte pris.

M. le Président : Merci. Acte pris.

0
0 0
0

MISE EN PLACE DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE À DESTINATION DES ÉLUS

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération mise en place du référent déontologue](#) ; [Délibération mise en place du référent déontologue \(annexe\)](#)

Vous le savez, dans vos différentes collectivités, cela est la même chose. Depuis le 1^{er} juin 2023, les collectivités territoriales doivent désigner un référent déontologue des élus, chargé de leur apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques issus de la charte de l'élu local.

Nous devons procéder à la désignation d'un référent déontologue et approuver les modalités de saisine, des avis rendus et les conditions d'exercice.

Le choix du référent doit répondre aux conditions suivantes :

- ne pas exercer de mandat (actuel ou passé depuis moins de trois ans) ;
- ne pas être agent des collectivités au sein desquelles il est désigné ;
- ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêt avec la collectivité concernée ;
- exercer ses missions en toute indépendance et impartialité.

Il est proposé de confier cette mission, pour une durée de 2 ans, à Monsieur Marc Abadie, haut fonctionnaire de l'État et ancien professeur associé à l'Université de Toulouse Capitole et à l'institut d'études politiques de Toulouse.

Sur les obligations et les moyens du référent déontologue, il est chargé d'apporter aux élus tout conseil utile au respect des principes déontologiques. Ses avis et ses conseils sont donnés à titre personnel et confidentiel. Ils sont consultatifs. Cette fonction s'exerce sans préjudice de la responsabilité de l'élu qui demeure, seul responsable, de ses obligations déontologiques.

La saisine du référent déontologue s'effectue via l'envoi d'un formulaire, par mail ou par voie postale. Cette saisine doit nécessairement être en lien avec l'exercice du mandat départemental. L'analyse de la requête est faite sur la base des éléments fournis par l'élu. Le référent déontologue peut être amené à demander davantage de précisions. Ses réponses prennent la forme d'un avis écrit détaillé au seul élu auteur de la saisine.

Pour mener à bien sa mission, le référent déontologue disposera d'une adresse de courrier électronique générique sécurisée et sur demande, d'un accès à une salle de réunion permettant le respect de la confidentialité. Il est tenu au secret et à la discrétion professionnels pour tous les faits, les informations ou les documents dont il a connaissance, dans l'exercice de ses fonctions.

Il exerce sa mission en toute indépendance et impartialité. Ainsi, il ne peut solliciter ou recevoir ni d'injonction extérieure ni d'injonction de l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Sa rémunération prend la forme de vacations, dont le montant maximum de l'indemnité pourrait être fixé à 80 € par dossier. Il pourra bénéficier du remboursement de ses frais de mission conformément au décret du 6 décembre 2022.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- désigner notre référent déontologue chargé de nous apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques issus de la charte de l' élu local,
- confier cette mission à Monsieur Marc Abadie pour une durée de 2 ans,
- fixer sa rémunération, sous forme de vacation, à 80 € par dossier et autoriser le remboursement des missions dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale,
- approuver les modalités de saisine du référent déontologue et les moyens mis à sa disposition.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Sardeing : Comment cela marche ?

M. le Président : S'il n'y a pas de question je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité, merci.

0
0 0
0

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération personnel départemental - actualisation du tableau des emplois](#) ; [Délibération personnel départemental - actualisation du tableau des emplois \(annexe\)](#)

Pour faire face aux besoins en personnel de la collectivité, il est proposé de procéder aux modifications exposées dans le présent rapport en ce qui concerne le tableau des effectifs.

Le comité social territorial, consulté le 27 septembre 2023, a émis un avis favorable sur l'ensemble des propositions qui vous sont aujourd'hui formulées.

Donc, il convient :

- d' approuver la création des emplois permanents à temps complet suivants :
 - 2 postes dans le cadre d'emplois de psychologue (un à la cellule de recueil des informations préoccupantes du Département (CRIP) et un au sein de la direction de l'autonomie)
 - 3 postes dans le cadre d'emplois d'assistant socio-éducatif (2 à la cellule de recueil des informations préoccupantes et un à la direction de l'autonomie qui sera en poste à la maison des solidarités de Caussade),

- 1 poste dans le cadre d'emplois d'ingénieur. Là c'est une promotion interne,
- 9 postes dans le cadre d'emplois d'agent de maîtrise. Il s'agit là aussi de la promotion interne. Pour certains, cela est une régularisation, puisqu'ils ont été promus depuis un temps un peu plus long,
- d'approuver la suppression d'un poste dans le cadre d'emplois des techniciens,
- d'approuver la possibilité de recourir à des agents contractuels selon les dispositions de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique, pour les postes suivants et aux conditions définies en annexe :
 - 2 postes du cadre d'emplois de psychologue,
 - 8 postes du cadre d'emplois d'assistant socio-éducatif,
 - 1 poste du cadre d'emplois d'éducateur sportif à la mission jeunesse du pôle des solidarités humaines,
 - 2 postes dans le cadre d'emplois de technicien, pour exercer des fonctions de dessinateur-projeteur et de chargé d'opérations – service travaux, au sein de la direction de l'immobilier
- d'approuver la mise en œuvre d'un contrat de projet, par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux pour une durée de 3 ans, renouvelable, afin de mener à bien le projet relatif à l'élaboration et au pilotage de la stratégie du Département, dans le nouveau cadre de coopération proposé par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Le recrutement de ce contrat de projet restera subordonné au caractère fructueux de la candidature du Département de Tarn et Garonne suite à l'appel à manifestation d'intérêt auprès de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie,
- de modifier en conséquence le tableau des emplois,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget départemental.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : S'il n'y a pas de question, je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité, merci.

0
0 0
0

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération CDEF - actualisation du tableau des emplois](#)

Le présent rapport a pour objet l'actualisation du tableau des emplois du centre départemental de l'enfance et de la famille.

Le comité social territorial du 27 septembre 2023 a émis un avis favorable sur cette proposition.

Il faut préciser que cette actualisation du tableau des effectifs n'entraîne pas de surcoût par rapport au montant de la dotation globale fixée précédemment.

Il convient aujourd'hui, si vous en êtes d'accord :

- d'approuver la création des emplois permanents à temps complet suivants :

- 1 poste dans le cadre d'emplois de psychologue,
- 1 poste dans le cadre d'emplois d'éducateur jeunes enfants,

- de modifier, en conséquence, le tableau des emplois du centre départemental de l'enfance et de la famille, étant précisé que ces créations de postes sont sans surcoût par rapport au montant de la dotation globale fixée précédemment.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : S'il n'y a pas de question, je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité, merci.

0
0 0
0

INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-ET-GARONNE - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération IMEP de Tarn-et-Garonne - actualisation du tableau des emplois](#)

Suite au départ à la retraite d'une monitrice éducatrice, faisant fonction de « maîtresse de maison », un agent titulaire du corps des personnels ouvriers exerce ces mêmes fonctions, depuis le 1^{er} janvier 2023.

Afin d'adapter le tableau des emplois à la situation réelle et aux besoins de l'établissement, il est proposé la suppression d'un poste de moniteur éducateur et la création d'un poste d'ouvrier principal 2^{ème} classe.

Le comité social d'établissement de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne, consulté le 19 septembre 2023, a émis un avis favorable.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- modifier en conséquence l'actualisation du tableau des emplois,

- approuver :

- la création du poste d'ouvrier principal 2^{ème} classe,
- la suppression du poste de moniteur éducateur,

Ces postes sont des emplois permanents à temps complet.

- approuver l'inscription des crédits correspondants nécessaires au budget départemental.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Merci. S'il n'y a pas de question, je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité, merci.

0
0 0
0

POLITIQUE EN FAVEUR DE L'APPRENTISSAGE AU SEIN DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération politique en faveur de l'apprentissage au sein du centre départemental de l'enfance et de la famille](#)

Cela est une politique que nous avons essayé d'instaurer. En tout cas, nous l'avons instaurée dans plusieurs services de la collectivité. Comme cela marche bien, nous souhaitons l'étendre maintenant à nouveau.

Les métiers du secteur médico-social, dans la fonction publique, sont en tension permanente en raison, d'une part des difficultés de recrutement, et d'autre part, des contraintes liées à ces métiers. Le centre départemental de l'enfance et de la famille de Tarn-et-Garonne n'échappe pas à cette règle.

Il est donc proposé d'ouvrir la possibilité pour recourir à l'apprentissage au sein du centre départemental de l'enfance et de la famille et d'approuver le principe d'accueil, pour l'année 2023-2024 :

- d'un apprenti pour l'emploi d'éducateur technique spécialisé (catégorie A)
- et d'un apprenti pour l'emploi de moniteur éducateur (catégorie B).

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver la possibilité de recourir à l'apprentissage au sein du centre départemental de l'enfance et de la famille,
- approuver le principe d'accueil pour l'année 2023-2024 d'un apprenti pour l'emploi d'éducateur technique spécialisé (catégorie A) et d'un apprenti pour l'emploi de moniteur éducateur (Catégorie B),
- autoriser M. le Président de solliciter toute forme d'aide financière auprès d'organismes publics afin de participer aux frais engagés, notamment en matière de formation.
- inscrire au budget les crédits correspondants.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité, merci.

0
0 0
0

INSTAURATION DE LA PRIME POUVOIR D'ACHAT POUR LES PERSONNELS DÉPARTEMENTAUX

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération instauration de la prime pouvoir d'achat pour les personnels départementaux](#)

Nous en avons beaucoup parlé ce matin. Le décret n°2023-702 du 31 juillet 2023 a instauré une prime de pouvoir d'achat, exceptionnelle, pour les agents publics de la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière, ainsi que pour les militaires.

Cette prime, comme son nom l'indique, a vocation à soutenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires face à l'inflation. Un autre décret, permettant la mise en œuvre d'une prime similaire pour les agents de la fonction publique territoriale, est annoncé. Il devrait être prochainement publié.

Cependant, en vertu du principe de libre administration des collectivités territoriales, l'instauration et le versement d'une telle prime pour les agents territoriaux sont subordonnés au vote d'une délibération de l'Assemblée départementale.

Seraient concernés par cette prime : les fonctionnaires, les stagiaires, les contractuels de droit public ainsi que les assistants familiaux, qui participent au bon fonctionnement du service public de notre collectivité, et qui sont, tout aussi impactés que les fonctionnaires de l'État, par les hausses globales des prix dans leur quotidien.

Il est souligné que le Département de Tarn-et-Garonne est attaché à un versement unique, en faveur des agents bénéficiaires. Le projet de décret prévoit, à la fois, que cette prime est versée à titre facultatif et qu'elle peut être versée en plusieurs fois.

Le principe de l'octroi de cette prime exceptionnelle et ses conditions de mise en œuvre, identiques à celle des fonctionnaires de l'État, a été présenté lors du comité social territorial du 27 septembre dernier. Il a reçu un avis très favorable de la part de cette instance.

Compte tenu de ces éléments, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver le principe de l'instauration d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat pour les personnels départementaux (agents stagiaires, titulaires, contractuels de droit public ainsi que pour les assistants familiaux), en un versement unique, selon les modalités exposées,
- approuver l'inscription, au budget 2023, des crédits correspondants à cette prime.

En sachant, que cette prime qui va de 300 à 800 € en fonction du salaire brut annuel perçu, concerne, quand même, 75 % de nos agents.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité, merci.

Mme Sardeing : M. le Président, je voudrais souligner que nous sommes une des premières collectivités à voter cette prime. Elle ne sera, malheureusement, pas appliquée dans toutes les collectivités locales, y compris dans les grandes, voire les très grandes.

0
0 0
0

INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-ET-GARONNE - RÉGIME INDEMNITAIRE

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération IMEP de Tarn-et-Garonne - régime indemnitaire](#)

Les dispositions de l'arrêté du ministère de la santé et de la prévention du 14 avril 2023 revalorisant le montant des indemnités forfaitaires représentatives de travaux supplémentaires allouées aux attachés d'administration hospitalière, entrent en vigueur au titre du régime indemnitaire de l'année 2023.

Cet arrêté fixe les nouveaux taux annuels applicables sur la base d'un taux moyen d'une valeur de 3 307 € et d'un taux maximum d'une valeur de 8 835 €.

Cette indemnité est susceptible d'être versée à tout agent qui relève du cadre d'emplois des attachés d'administration hospitalière, sur le grade d'attaché, remplissant les conditions suivantes :

- avoir la qualité de titulaire ou de stagiaire dans le grade,
- détenir un échelon doté d'un indice supérieur à 390,
- réaliser des dépassements au-delà de la durée légale de travail,
- et/ou avoir des sujétions et des contraintes particulières liées à l'exécution de la mission (permanence, astreinte, travail de nuit ou le dimanche, etc.).

Un arrêté individuel fixe le montant attribué à l'agent concerné, par référence aux critères fixés. La prime est versée mensuellement au prorata du temps de travail hebdomadaire.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver, pour l'institut médico-pédagogique du Tarn-et-Garonne, les nouveaux taux annuels de l'indemnité forfaitaire représentative de travaux supplémentaires pour le grade d'attaché d'administration hospitalière, selon les modalités détaillées ci-dessus,
- approuver l'inscription des crédits nécessaires au budget départemental.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité, merci.

0
0 0
0

3^{ème} COMMISSION – Éducation, enseignement supérieur, sport

RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DES SERVICES DE RESTAURATION DES COLLÈGES SOUS RESPONSABILITÉ DÉPARTEMENTALE ADOPTION DES TARIFS DES COMMENSAUX POUR L'ANNÉE 2024

Mme Sardeing (rapporteur) : [Délibération règlement départemental des services de restauration des collèges sous responsabilité départementale - adoption des tarifs des commensaux 2024](#) ; [Délibération règlement départemental des services de restauration des collèges sous responsabilité départementale adoption des tarifs des commensaux 2024 \(annexe\)](#)

Vous savez que nous avons 18 collèges publics et que nous faisons manger les collégiens. Mais, nous ne sommes pas responsables des 18 services de restauration puisqu'il y a 3 établissements qui sont gérés par la Région, à savoir les collèges de Montech, Castelsarrasin et Moissac. Pour les autres, nous gérons les cuisiniers et le service de restauration. Comme cela est un service public, il faut qu'il y ait une égalité d'accès à tous. Pour cela, quoi de mieux qu'un règlement qui fixe les choses.

Le Département accompagne les collèges dans ce service de restauration, notamment avec la politique du « bien-manger en Tarn-et-Garonne » dans le respect de la loi « Egalim ». Nous en avons déjà parlé. Grâce au fameux logiciel « Easily », nous commençons à être plus que pas mal. Nous valorisons l'agriculture de proximité et les produits biologiques. Le groupement « Public Labos » travaille avec nous sur ce dossier, ce qui est très favorable.

Cela étant, nous n'avons pas et nous nous sommes aperçus que nous avons, peut-être, une difficulté pour des élèves qui, certains jours, ne mangeaient pas ce qui était proposé, pour des raisons qui leur sont propres. Qui du vegan, qui du ceci, qui du cela, etc. Il a été décidé, que nous allions proposer, systématiquement, dans les collèges un parcours que nous appellerons « non carné ». C'est-à-dire, un parcours sans viande pour ceux qui ne veulent pas en manger. Vu qu'ils payent le prix du repas et de façon à ce qu'ils aient, quand même, de quoi manger correctement. Nos cuisiniers le font un peu de façon empirique, mais nous n'avons pas le droit de sectoriser les enfants. Ainsi, nous serions dans les « clous » et tout se passerait bien.

À côté de cela, les élèves payent au trimestre. Nous avons, maintenant, un tarif qui est le même dans tous les collèges de notre département, y compris nos collégiens qui mangent dans des collèges gérés par la Région Occitanie. C'est nous qui venons prendre en charge la différence, lorsqu'il y en a une.

En revanche, pour les autres personnes qui déjeunent au self, ce que nous appelons « les commensaux », les tarifs n'étaient pas les mêmes d'un établissement à l'autre. Vous savez que nous avons décidé de monter une petite commission de concertation au niveau des collèges. Elle réunit des principaux et des gestionnaires de collège, pour discuter avec eux de certains points, de façon à le faire dans la négociation, pour qu'ensuite cela soit bien accepté. À l'unanimité, ils ont tous été d'accord pour, passez-moi l'expression, nous « refiler le bébé » et dire : « cela serait bien si c'était le Département qui arrêterait les tarifs des commensaux. »

Nous avons discuté et nous sommes arrivés à une décision qui est celle qui vous est proposée. Les commensaux de catégorie C, c'est-à-dire nos agents des collèges qui mangent au self et les assistants d'éducation, que nous considérons comme des catégories C, ont un tarif de 3,21 € par repas. Cela n'est pas un hasard. Quand nous prenons le prix du tarif des élèves au trimestre, que nous le divisons par le nombre de repas, nous tombons sur 3,21 €. Il n'était pas question que les adultes payent moins cher que les enfants, à assiette égale. Nous démarrons à 3,21 €, comme pour les enfants, pour les catégories C.

Les catégories B, nous pouvons en avoir chez nous. Nous en avons relativement peu, mais les catégories B des établissements scolaires et les professeurs contractuels et les vacataires - qui sont pourtant des catégories A, mais avec des petits contrats et pas très bien payés, nous n'allons pas nous le cacher - avec une proposition des chefs d'établissement à 3,90 €.

Les commensaux de catégorie A sont à 4,90 €.

Les hôtes de passage sont à 6,60 €.

Ce règlement pourrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2024, si vous décidez de le voter, et il serait uniforme sur l'ensemble des établissements de notre département. Il reste un petit souci à régler. Je ne sais pas comment nous allons le faire, mais il faudra y arriver. Nos agents, qui mangent à Moissac, à Castelsarrasin et à Montech, ne payent pas ce tarif. Ils payent à la Région et la Région n'a pas ce tarif. Nous avons une inégalité entre nos agents, qui peuvent être dans nos collèges et nos agents qui sont dans ces collèges et qui mangent à la Région. Il va falloir que nous regardions cela, car nos agents, quand ils demandent une mutation, qu'ils mangent à Saint-Antonin-Noble-Val, à Valence d'Agen ou à Beaumont-de-Lomagne, le tarif doit être le même, y compris à Montech, à Moissac et à Castelsarrasin.

Nous vous proposons, ces tarifs, qui sont maintenant les mêmes pour l'ensemble des collèges du département pour tous les commensaux.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Merci. S'il n'y a pas de question, nous passons au vote. Il y a une question.

M. Beq : J'aurais une question, pas là-dessus, mais sur la restauration dans nos collèges. Nous avons délibéré pour donner une subvention exceptionnelle pour la première année du « 82 dans son assiette », avec des producteurs locaux. Je voulais savoir si cela avançait bien au niveau des collèges et si la fourniture de produits locaux se mettait en place dans les cantines de nos collèges ?

Mme Sardeing : Effectivement, nos collèges sont tenus de respecter la loi. C'est ce qu'ils s'appliquent à faire. Nous y sommes presque. Nous y sommes davantage dans certains établissements que dans d'autres, très clairement. Mais, nous arrivons à avoir ce pourcentage de produits locaux et de produits issus de l'agriculture biologique. Nous pouvons passer par la plateforme, bien évidemment. Nos cuisiniers, et nous y tenons, sont libres de l'organisation de leur repas et des menus, si tant est qu'ils respectent bien la diététique, mais aussi l'approvisionnement.

Il faut aussi reconnaître que la fameuse plateforme, dont vous parlez, M. Beq, n'est parfois pas capable de fournir ce dont tous les établissements peuvent avoir besoin. Car, autant, je pense, que nous n'avons pas de souci pour fournir des pommes, et des kiwis, mais cela est peut-être un peu plus compliqué pour la salade et les tomates. Le logiciel « Easylis » est aussi fait pour cela. Nous travaillons là-dessus. Je ne sais pas si M. Auriol est dans les parages ? Il n'est pas là. S'il avait été là, il aurait pu nous en dire un peu plus. Cela est la volonté, mais cela n'est pas toujours évident.

M. le Président : Merci.

M. Beq : C'est la première année. Cela démarre. Comme tout système qui démarre, il faut une période de rodage. Ensuite, c'est la volonté politique de faire ou de ne pas le faire.

M. le Président : Pour cette première année : 30 % de produits locaux ont été consommés dans les collèges, pas spécialement avec la plateforme. Mais, 30 % de produits locaux ont été consommés dans les collèges. Cela n'est déjà pas mal pour une première année. Allez-y, Mme Rabault.

Mme Rabault : Merci, M. le Président. Je voudrais quand même que nous valorisions ce qui est fait aujourd'hui dans le département. Le Tarn-et-Garonne est le dixième de France. Le Gouvernement a mis en place un site qui s'appelle : « macantine.gouv.fr ». Chaque parent d'élève peut y aller consulter la qualité de l'alimentation dans les établissements. Tous ne sont pas renseignés, mais le Tarn-et-Garonne fait partie de ceux qui l'ont le plus renseigné. Nous sommes dixième de France sur l'utilisation de produits de qualité. Il y aurait, quand même, intérêt à le faire savoir.

Mme Sardeing : La question de M. Beq n'était pas de savoir si c'étaient des produits de qualité, mais de savoir si c'étaient des produits qui provenaient du « 82 dans son assiette ». Cela n'est pas tout à fait la même chose.

Qu'appelons-nous produits locaux ? Ce sont, bien évidemment, les produits du Tarn-et-Garonne, mais cela aussi peut être des produits qui viennent des départements limitrophes. Nous n'avons pas tout dans le département. Voilà, quand cela ne vient pas de trop loin... Ce sont des produits qui ne viennent pas forcément de la plateforme dont vous parlez. Au niveau du respect de la réglementation, nous sommes très en avance par rapport à d'autres départements en France. Cela continue d'augmenter, au fur et à mesure. C'est pour cela que je demandais si M. Auriol était là, car il suit cela et il coordonne les cuisiniers. Il les aide à se servir de ce logiciel « easilys ». Nous venons aussi de le déployer au sein du centre universitaire. Il les aide beaucoup pour arriver à la réalisation de ces objectifs.

Ce qu'il faut remarquer aussi, c'est qu'en respectant ces objectifs, nous n'avons pas forcément un prix à l'assiette supérieur. Nous pouvons très bien manger avec un coût de revient à l'assiette qui peut être inférieur. Un établissement qui est à 50 %, peut avoir un prix à l'assiette inférieur à celui d'un établissement qui n'est qu'à 35 % ou à 40 %. Le logiciel aide à passer les commandes. Cela permet à la fois de respecter la réglementation tout en restant dans les critères de prix.

M. le Président : Merci. S'il n'y a pas d'autre question, je passe au vote.

Adopté à l'unanimité.

0
0 0
0

CENTRE UNIVERSITAIRE - ACTUALISATION DES CONDITIONS ET MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU FONDS SOCIAL ÉTUDIANT (FSE)

Mme Sinopoli (rapporteur) : [Délibération CU - actualisation des conditions et modalités d'attribution du FSE](#) ; [Délibération CU - actualisation des conditions et modalités d'attribution du FSE \(annexe 1\)](#) ; [Délibération CU - actualisation des conditions et modalités d'attribution du FSE \(annexe 2\)](#)

L'aide intitulée « secours d'études », mise en place en 1986, a été revue par la délibération du Conseil général du 25 juin 2010, en distinguant les collégiens, dont les familles résident en Tarn-et-Garonne, des étudiants présentant des difficultés sociales et pouvant bénéficier d'une aide au titre du « fonds social étudiant ».

Compte tenu du contexte général de la hausse des prix et dans la continuité des mesures en faveur du pouvoir d'achat, il est nécessaire de réviser les modalités d'attribution du fonds social étudiant pour les étudiants, comme cela a été fait pour l'aide aux collégiens avec la délibération de l'Assemblée départementale du 22 juin 2023.

Le rapport porte sur :

- les nouvelles modalités d'attribution et d'instruction du fonds social étudiant, qui est un secours d'urgence ;
- la définition, en 3 tranches, du montant de l'aide déterminées par une grille d'analyse annexée au rapport ;
- la proposition d'un budget prévisionnel annuel de cette politique d'aide d'urgence qui est évalué, sur une année universitaire, à hauteur de 5 000 € .

Compte tenu de ce qui précède je vous saurais gré de bien vouloir :

- approuver, au titre du fonds social étudiant les nouvelles modalités d'attribution et d'instruction de ce fonds, telles que définies au règlement ci-annexé ;
- approuver le montant de l'aide définie en 3 tranches correspondant à un cumul de points, déterminées par la grille d'analyse susvisée et les critères détaillés dans le rapport ;
- dire que le coût prévisionnel annuel de cette politique d'aide d'urgence est évalué sur une année universitaire à 5 000 €, étant précisé que les crédits correspondants sont inscrits sur les lignes du budget départemental ;
- autoriser M. le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les documents correspondants.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité, merci.

ACTIONS DÉPARTEMENTALES DANS LE CADRE DU LABEL "TERRE DE JEUX 2024" - BILAN INTERMÉDIAIRE ET PERSPECTIVES

M. Vaissières (rapporteur) : [Délibération actions départementales dans le cadre du label "Terre de Jeux 2024" - bilan intermédiaire et perspectives](#)

À quelques mois des Jeux olympiques de Paris, il a semblé opportun de faire un point d'étape sur les actions départementales, au titre du label « terre de Jeux 2024 ».

S'agissant de l'exercice 2023, les actions réalisées ont pour ambition d'être transposées dans le quotidien de chacun :

- la semaine olympique et paralympique sur le thème de l'inclusion, avec des animations sportives en situation de handicap organisées sur le campus du centre universitaire (du 3 au 8 avril 2023), en lien avec le service de la vie étudiante, les scolarités du site, les associations d'étudiants, le mouvement sportif et le pôle des solidarités humaines ;

- l'organisation d'animations sur le parvis de l'Hôtel du Département, qui ont été proposées aux élus et aux agents dans le cadre de la journée internationale olympique le 23 juin 2023, avec la promotion des activités de l'association sportive du Département ;

- l'organisation des journées olympiques sur la base de loisirs du Tarn et de la Garonne, à destination des collégiens en partenariat avec le service départemental de l'union nationale du sport scolaire (UNSS), le comité départemental olympique et sportif (CDOS). Durant les cinq jours, plus de 220 jeunes ont été accueillis.

- l'organisation sur la base de colonies à thème sportif du 28 août au 1^{er} septembre 2023, avec des places réservées aux enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance, dans une perspective de découverte de la pratique sportive et de promotion des valeurs olympiques et paralympiques.

Au delà de ces actions spécifiques de 2023, il est à noter les actions récurrentes menées au titre des politiques départementales, concourant, chacune à son niveau, à la promotion de la pratique sportive :

- les aides financières affectées au sport scolaire, dont une partie réservée aux opérations relevant du dispositif « Génération 2024 » ;

- le soutien financier aux athlètes de haut niveau du département fréquentant les pôles France, pôles espoirs, institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) ou autres ;

- les aides financières au mouvement sportif tarn-et-garonnais dans son ensemble, en partenariat avec le comité départemental olympique et sportif.

Enfin, il convient de signaler les projets en perspective élaborés dans le cadre du label « terre de Jeux 2024 » :

- l'organisation des « Campusiades » (journée de rencontres sportives et ludiques des étudiants du centre universitaire de Tarn-et-Garonne) sur la base de loisirs, autour des grandes valeurs du sport et de l'olympisme ;

- la grande collecte des archives du sport en Tarn-et-Garonne, portée par le service des archives départementales, visant l'organisation d'une exposition unique de valorisation de l'histoire du sport départemental ;

- enfin, au rang de ces perspectives, notons la réflexion portant sur l'organisation d'une grande manifestation de type « olympiade des collèges », dont les modalités sont à définir avec l'union nationale du sport scolaire.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

Avis de la commission : Acte pris.

M. le Président : Pour ce dossier, s'il n'y a pas de question ce n'était qu'une prise d'acte.

Acte pris.

0
0 0
0

4^{ème} COMMISSION – Mobilités, infrastructures, routes

ORGANISATION DE LA VIABILITÉ HIVERNALE - 2023-2024

M. Vaissières (rapporteur) : [Délibération organisation de la viabilité hivernale – 2023-2024](#) ; [Délibération organisation de la viabilité hivernale - 2023-2024 \(annexe\)](#)

Normalement, nous approchons de l'hiver 2023 et il est porté à la connaissance de l'Assemblée départementale le dossier d'organisation de la viabilité hivernale, comme nous l'avons fait l'année dernière. Il fixe les principes d'organisation et les consignes d'exécution du service hivernal.

Les procédures restent inchangées par rapport à l'année dernière. L'organisation territoriale comporte 11 circuits pour 750 kilomètres de voies de première et deuxième catégorie, qui seront traitées en priorité, en cas de verglas ou de chute de neige.

En cas de nécessité, le document relatif aux barrières de dégel viendra compléter le dossier d'organisation de la viabilité hivernale. Y sont intégrés tous les principes d'organisation afin de faire face aux périodes de grands froids et préserver ainsi le patrimoine routier départemental.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir :

- prendre acte de la communication concernant le dossier d'organisation de la viabilité hivernale 2023-2024,
- préciser que ce dossier pourra être, si nécessaire, complété par le document relatif aux barrières de dégel.

Avis de la commission : Acte pris.

M. le Président : Il n'y a pas de question, je le mets aux voix.

M. Vaissières : Cela n'est qu'une prise d'acte je crois.

M. le Président : Acte pris.

0
0 0
0

AVANCEMENT DU PROGRAMME DE VOIRIE

M. Vaissières (rapporteur) : [Délibération voirie](#) ; [Délibération voirie \(annexe\)](#)

Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan sur l'avancement des divers programmes de voirie départementaux

I – BILAN DES PROGRAMMES ANNUELS

Les programmes antérieurs à 2022 ont été réalisés dans leur intégralité.

Sur le programme de travaux 2022-2023 :

- 72 opérations sont terminées,
- 4 opérations sont en cours de travaux,
- 2 opérations restent à lancer.

Sur le programme de travaux 2023-2024 :

- 42 opérations sont terminées,
- 10 opérations sont en cours de travaux,
- 19 opérations restent à lancer.

II - LES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

Intempéries, réparations des dommages :

Intempéries 2018 : les territoires des subdivisions de Valence d'Agen et de Castelsarrasin ont été les plus affectés.

L'ensemble des travaux de remise en état prévus ont été effectués.

Intempéries 2019-2020 : une autorisation de programme de 300 000 € a été votée au budget primitif 2020, assortie de 300 000 € de crédits de paiement (sur 2020 et 2021).

Sur cette dotation, les travaux de la reprise de talus de la route départementale n° 959 à l'Honor-de-Cos ont été terminés.

Intempéries 2021 : elles ont entraîné des dégâts sur les infrastructures, notamment sur la route départementale n° 78 en bordure de l'Aveyron à Lamothe-Capdeville. La réparation de cet important glissement de terrain a justifié la création d'une autorisation de programme fixée à 1 305 000 € TTC.

Ces travaux ont été réalisés à l'automne 2022 et durant l'hiver 2023. Ils ont été terminés et restitués.

III – INVESTISSEMENTS DIVERS

Acquisition de matériel de signalisation :

Afin d'équiper en signalisation directionnelle et de police les carrefours à aménager et de procéder aux implantations liées à des évolutions de régimes de circulation ou de priorité, une dotation d'un montant de 175 000 € a été votée au budget primitif. Elle est également complétée au budget supplémentaire de 2023 à hauteur de 200 000 €.

En complément, une deuxième phase du plan pluriannuel de rénovation de la signalisation directionnelle a été décidée lors du vote du budget primitif 2022, à hauteur de 150 000 €, par an pendant 4 exercices budgétaires, venant s'ajouter à la dotation annuelle.

Au 11 septembre 2023, ce programme a été exécuté à 83 %.

IV – CRÉDITS D'ENTRETIEN ROUTIER

Le département a été touché par de violents orages le 21 juin 2023. Une trentaine de routes départementales ont été inondées et coupées à la circulation par des coulées de boues ou des arbres couchés par le vent.

Le montant de l'ensemble de ces réparations, de remise en service et de sécurisation a été estimé à 750 000 €.

Courant juillet, une première dotation d'urgence, d'un montant de 300 000 €, a été allouée aux services pour faire face aux premières dépenses.

Un complément de 450 000 € pour la réalisation de travaux est nécessaire sur les crédits « entretien et réparation par l'entreprise ». Un dossier de demande de subventions sera déposée auprès des services de l'État.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

I – Au titre des programmes annuels :

- prendre acte de l'état d'avancement des programmes 2022-2023 (annexes n° 1 et n° 2) et 2023-2024 (annexes n° 3 et n° 4).

II – Au titre des opérations spécifiques :

- prendre acte de l'état d'exécution et d'avancement des opérations spécifiques détaillées supra concernant les réparations des dégâts sur le patrimoine routier départemental, suite aux intempéries de 2018, 2019, 2020 et 2021.

III – Au titre des crédits d'entretien routier :

- ratifier les crédits correspondants pour porter la dotation « travaux à l'entreprise » à hauteur de 3 579 000 €, conformément au tableau de répartition ci-annexé (annexe n° 5).

M. Vaissières : Concernant les intempéries de cet été, je voudrais juste noter la réactivité de nos services, puisque la plupart des routes, quasiment 100 %, étaient dégagées dans la matinée. Ils ont travaillé toute la nuit. Je crois qu'il faut le remarquer, le dire, et les remercier.

M. le Président : Merci à eux. Je le mets aux voix. S'il n'y a pas de question ?

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Merci. Vote à l'unanimité.

0
0 0
0

AVANCEMENT DES PROGRAMMES IMMOBILIERS SUR LES AUTRES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

Mme Bourdoncle (rapporteur) : [Délibération immobiliers sur les autres bâtiments départementaux ; \(annexe 1\) ; \(annexe 2\) ; \(annexe 3\) ; \(annexe 4\) ; \(annexe 5\) ; \(annexe 6\) ; \(annexe 7\) ; \(annexe 8\) ; \(annexe 9\) ; \(annexe 10\)](#)

Le présent rapport porte sur l'état d'avancement des programmes de travaux annuels 2022-2023 et 2023-2024 pour les bâtiments départementaux (hors collèges publics et hors installations sportives). À savoir que nous détenons 246 000 m² de bâtiment, dont 140 000 m² de collège.

Au titre de l'année 2022, 90 opérations étaient programmées :

- 88 opérations sont terminées ;
- 1 opération est en cours de travaux : il s'agit de la couverture de l'aire de lavage de l'antenne de Caussade. Les travaux vont débiter prochainement. Le montant estimatif des travaux est augmenté de 60 000 €.
- 1 opération est à supprimer : elle concerne l'extension et la remise à niveau de l'alarme intrusion de l'Hôtel du Département, pour laquelle une étude, plus approfondie, est nécessaire.

Pour l'année 2023, 98 opérations ont été votées et réparties ainsi :

- 45 opérations sont en cours de travaux,
- 42 opérations sont terminées,
- 7 opérations restent à lancer,
- 4 opérations sont à annuler.

Des ajustements budgétaires ont été nécessaires afin de prendre en compte des opérations nouvelles telles que :

- la réfection totale de la fosse pour l'assainissement autonome de l'Abbaye de Belleperche,
- la réfection des canalisations des eaux pluviales de la subdivision de Castelsarrasin.

Travaux structurants d'investissement dans les bâtiments départementaux :

- Bâtiments départementaux à caractère social :
 - Réfection du parking à la maison des solidarités de Montech : Les travaux sont terminés.
- Bâtiments départementaux à caractère culturel :
 - Gros travaux à l'Abbaye de Belleperche : Les travaux de la dernière phase de sauvegarde de l'Abbaye de Belleperche sont en cours pour se terminer d'ici la fin de l'année 2023.
 - Gros travaux à la médiathèque départementale : Suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise de menuiserie, le marché a été résilié. Avant la fin de l'année, un nouvel appel d'offres pour terminer la rénovation de la médiathèque va être relancé. Celui-ci inclura la réfection de l'électricité et de l'isolation thermiques des murs.

Les travaux pourront démarrer au cours du 1^{er} trimestre 2024.

- Bâtiments administratifs départementaux :

- Restructuration de la maison du Tordre : Le lac du Tordre, propriété du Département, a été labellisé « espace naturel sensible » et a fait l'objet de la rédaction d'un plan de gestion, dans lequel la réhabilitation d'une ancienne maison d'habitation en « maison de la nature » est prévue.

Une première tranche de travaux a été réalisée dont la réfection de la toiture et de la fosse sceptique pour un montant de 64 001,79 €.

Pour la deuxième tranche de travaux, les besoins ont été définis avec la direction de l'environnement.

L'estimation de ces travaux, y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre, les aires de stationnement et de retournement du bus, s'élève à 350 000 €.

- Création des locaux pour les jardiniers à l'Hôtel du Département : Le permis de construire a été déposé mais lors de l'instruction, des études complémentaires ont été demandées, entraînant une augmentation des délais. Dès réception du permis, les travaux pourront débuter.

- Centre universitaire : Les travaux d'aménagement du parvis ont été réalisés cet été.

Concernant la nouvelle opération de réfection des façades, votée lors du budget primitif 2022, la mise en concurrence des marchés de travaux est terminée et la notification des entreprises est en cours.

- Gendarmeries :

- Rénovation de l'ancienne gendarmerie Gambetta à Montauban : Les travaux préparatoires de la démolition et du changement de menuiseries ne sont pas encore achevés. La réflexion sur le devenir de ce bâtiment est en cours.

Frais d'études :

- Bâtiments départementaux à caractère social : Les études de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, dont le marché a été notifié à la société Vitam ingénierie, pour la réalisation d'un diagnostic et la définition des besoins afin de programmer la restructuration des maisons des solidarités de Moissac et de Valence d'Agen sont en cours.

- Bâtiments départementaux à caractère culturel :

- Diagnostic archéologique de l'Abbaye de Belleperche : Une étude archéologique globale (bilan documentaire, archéologique du bâti...) et un diagnostic sanitaire du bâtiment doivent être réalisés avant de lancer tout projet d'aménagement.

Une consultation sera très prochainement lancée.

- Subdivisions et antennes départementales

- Études en vue de l'extension de l'antenne de Valence d'Agen : A l'occasion du budget primitif 2023, la possibilité d'achat d'un terrain attenant à cette antenne avait été annoncée. Les propriétaires ont fait savoir que leur terrain n'était plus à vendre.

De nouvelles études de faisabilité ont été réalisées par les services avec la possibilité de réaliser les travaux sur l'emprise actuelle. Les études de maîtrise d'œuvre vont pouvoir débuter.

Études thermiques des bâtiments départementaux :

Afin de rentrer dans les objectifs relatifs à la transition énergétique, des études énergétiques doivent être réalisées. Un accord cadre de prestations intellectuelles, multi-attributaires, va être notifié pour une durée de 4 ans. Les études vont démarrer au cours de ce dernier trimestre 2023.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- prendre acte de l'état d'avancement des programmes de travaux annuels 2022-2023 et 2023-2024 dans les bâtiments départementaux (hors collèges et hors installations sportives).
- prendre acte de l'état d'avancement des travaux pluriannuels dans les bâtiments départementaux (hors collèges et hors installations sportives).
- approuver les augmentations des autorisations de programme, telles que détaillées dans le rapport.
- ratifier les crédits de paiement correspondants sur les différentes lignes budgétaires.
- autoriser M. le Président à solliciter les subventions relatives à ce programme de travaux.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

Mme Bourdoncle : Je voulais, moi aussi, remercier tous les services qui travaillent autour de ces dossiers, souvent très complexes. Ils savent les gérer de main de maître. Je les remercie sincèrement.

M. le Président : Merci. Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

0
0 0
0

AVANCEMENT DES PROGRAMMES IMMOBILIERS SUR LES COLLÈGES ET LES INSTALLATIONS SPORTIVES

M. Vaissières (rapporteur) : [Délibération immobiliers sur les collèges et les installations sportives ; Délibération immobiliers sur les collèges et les installations sportives \(annexe\)](#)

Le présent rapport porte sur l'état d'avancement des programmes de travaux annuels 2022-2023 et 2023-2024 pour les collèges publics du département, ainsi que dans les installations sportives.

I- Programmes de travaux annuels dans les collèges

A) Avancement des travaux du programme 2022-2023

Le programme 2022-2023 est quasiment terminé. Il ne reste aucune opération en instance. Les travaux sont soit réalisés, soit en cours.

Sur les 118 opérations programmées :

- 111 sont terminées,
- 6 sont en cours,
- 1 opération est à supprimer

Le programme 2022 sera modifié pour aboutir à 117 opérations, selon le détail figurant dans les annexes n° 1 à n° 5 du rapport.

B) Avancement des travaux du programme 2023-2024

Pour ce budget, le programme 2023 sera modifié pour aboutir à 67 opérations selon le détail figurant dans les annexes n° 6 à n° 10 du rapport.

II- Programmes de travaux annuels dans les installations sportives du Département

A) Avancement des travaux du programme 2022-2023

Le programme 2022-2023 est quasiment terminé. Il ne reste aucune opération en instance : les travaux sont soit réalisés, soit en cours.

Sur les 18 opérations votées :

- 13 sont terminées,
- 5 sont en cours,
- 1 opération est à supprimer

B) Avancement des travaux du programme 2023-2024

Il est proposé d'apporter des modifications sur le programme des installations sportives en passant de 13 à 12 opérations, listées dans les annexes n° 13 et n° 14 du rapport.

III- Travaux structurants d'investissement dans les collèges et dans les installations sportives

Il est proposé de faire un point détaillé du plan pluriannuel d'investissement (PPI), avec 6 opérations programmées.

Une autorisation de programme a été créée en vue de débiter les études pour l'opération de restructuration de la demi-pension du collège Pierre Flamens à Castelsarrasin, prévue en 2024.

De même, une nouvelle autorisation de programme doit être créée pour démarrer les études de l'opération de réfection du chauffage du collège Pierre Darasse à Caussade.

Des réajustements de crédits sont nécessaires pour l'ensemble de ces opérations.

A) Avancement des travaux structurants des programmes antérieurs

1 - Réfection du mur d'enceinte du collège Ingres à Montauban :

Autorisation de programme de 2020 : 205 000 €

La maîtrise d'œuvre pour cette opération a été confiée à l'architecte M. Marcos. Des demandes complémentaires de l'Architecte des bâtiments de France ont généré des plus-values lors de la consultation des entreprises.

2 - Programme d'accessibilité aux personnes handicapées - « Ad'AP »- des collèges publics et des installations sportives du Département :

Après les diagnostics lancés sur 5 collèges (Jean Jaurès et Olympe-de-Gouges à Montauban, Jean-de-Prades à Castelsarrasin, Pays de Serres à Lauzerte et Jean-Rostand à Valence d'Agen) il convient à présent, de programmer les travaux de mise en conformité, notamment la mise en place d'ascenseurs.

Des relevés de plan d'existant sont nécessaires pour lancer, par la suite, des études de maîtrise d'œuvre pour les travaux, à commencer par le collège Jean-Rostand à Valence d'Agen.

B) Avancement des travaux structurants (PPI) 2023-2025

1 - Construction d'un préau au collège Pierre à Darasse à Caussade :

Autorisation de programme de 2022 : 250 000 €

Les travaux de terrassement et de gros œuvre ont été réalisés à l'été 2023 et la mise en place du préau est prévue pour les vacances scolaires d'octobre 2023.

2 - Réfection des menuiseries et isolation thermique extérieure du collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse :

Autorisation de programme de 2023 : 500 000 €

Un diagnostic constructif et thermique a été réalisé et les spécifications techniques du projet sont en cours de définition.

Les travaux sont programmés pour l'été 2024.

3 - Rénovation des coursives du collège Ingres à Montauban :

Autorisation de programme de 2023 : 150 000 €

Les travaux ont été réalisés à l'été 2023.

4 - Réfection du chauffage des logements de fonction du collège Jean Lacaze à Grisolles :

Autorisation de programme de 2023 : 120 000 €

Les travaux d'isolation thermique des façades et de la toiture, ainsi que la mise en place d'un système autonome de chauffage ont été réalisés à l'été 2023.

5 - Rénovation du gymnase de Lauzerte :

Autorisation de programme de 2023 : 700 000 €

Les travaux de réfection de la toiture ont été réalisés cet été 2023 et la suite des travaux, à l'intérieur des 2 bâtiments, devrait se terminer en décembre 2023.

6 - Rénovation du chauffage du collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse :

Autorisation de programme de 2023 : 1 400 000 €

Les travaux ont débuté en avril 2023 et se sont poursuivis dans les salles de classe cet été. Le chauffage sera opérationnel pour la saison de chauffe de l'hiver 2023.

7 - Restructuration de la demi-pension du collège Pierre Flamens à Castelsarrasin :

Autorisation de programme de 2023 : 20 000 €

Les études et les diagnostics préalables ont commencé. Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée et les travaux sont prévus pour débuter courant 2024.

8 – Réfection du chauffage du collège Pierre Darasse à Caussade :

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement de 2024, l'opération de réfection du chauffage du collège Pierre Darasse à Caussade est prévue.

L'autorisation de programme sera à réajuster en 2024 pour y intégrer le coût des travaux.

IV- Frais d'études

1 - Qualité de l'air dans les collèges :

Cette mission est confiée au groupement d'intérêt public « Public Labos » pour réaliser les mesures réglementaires dans les collèges.

Pour 2023, les campagnes de mesure ont été réalisées selon la nouvelle réglementation en vigueur en janvier 2023.

Ce programme est maintenant soldé et une nouvelle autorisation de programme sera proposée au budget primitif 2024.

2 - Réaménagement de l'ancien internat du collège Jean Rostand à Valence d'Agen :

Autorisation de programme de 2022 : 70 000 €

L'étude d'opportunité a été réalisée, mettant en évidence le besoin d'aménager le rez-de-chaussée du bâtiment pour répondre au manque de salles de classe.

Il convient maintenant de lancer les études de programmation pour une présentation lors d'une prochaine session de l'Assemblée départementale.

3 - Patio du collège Jean Rostand à Valence d'Agen :

Autorisation de programme de 2023 : 30 000 €

Il est proposé d'intégrer cette opération dans le projet de mise en accessibilité du patio, comprenant la mise en place d'un ascenseur.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré bien vouloir délibérer et :

- prendre acte de l'état d'avancement des programmes de travaux annuels 2022-2023 et 2023-2024 dans les collèges et dans les installations sportives, conformément aux tableaux annexés,
- prendre acte de l'état d'avancement des travaux pluriannuels dans les bâtiments des collèges et les installations sportives,
- approuver les augmentations et la création d'autorisations de programme, tel que détaillées dans le rapport,
- ratifier les crédits de paiement correspondants sur les différentes lignes budgétaires,
- autoriser M. le Président à solliciter les subventions relatives à ces programmes de travaux.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : S'il n'y a pas de question, je le mets aux voix. Il y a là une bonne série de travaux.

Mme Sardeing : Oui, il y en a besoin.

M. le Président : Adopté à l'unanimité, merci.

AVANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION DU GYMNASSE DE VERDUN-SUR-GARONNE

M. Vaissières (rapporteur) : [Délibération projet de construction du gymnase de Verdun-sur-Garonne](#)

Il est rappelé que le Département a lancé le projet de construction du complexe sportif du collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne avec les équipements suivants :

- une grande salle multisports (environ 44 mètre x 24 mètre) avec une hauteur de 9 mètres, un mur d'escalade et des tribunes de 150 places assises,
- une salle de jeux tranquilles (Dojo et gymnastique) de 400 m²,
- les autres locaux (vestiaires, stocks, hall d'entrée) correspondent aux besoins du collège et des associations sportives de la commune.

Le Département est maître d'ouvrage de l'opération et a confié la maîtrise d'ouvrage à la société publique locale ARAC Occitanie.

Le coût de l'opération est estimé à 5 666 667 € HT (soit 6 800 000 € TTC) avec des financements de l'État à hauteur de 1 983 333 €, de la Commune de Verdun-sur-Garonne pour 1 716 667 € (prenant en compte 235 000 € pour les tribunes) et un autofinancement du Département de 3 100 000 € HT (prenant en compte la hauteur du gymnase pour 170 000 € HT et le mur d'escalade pour 310 000 € HT).

La procédure de concours de maîtrise d'oeuvre a été lancée le 18 juillet 2023. Les dossiers de candidature ont été remis le 19 septembre 2023.

Le jury de concours formule un avis motivé pour sélectionner 3 équipes admises à concourir. À l'issue de cette phase, les 3 équipes sélectionnées seront invitées à remettre une offre.

La désignation du lauréat est prévue lors de la séance de l'Assemblée départementale prévue au mois de juin 2024.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de prendre acte de la présente communication.

Avis de la commission : Acte pris.

M. le Président : Là, cela est juste une prise d'acte.

Acte pris.

0
0 0
0

AVANCEMENT DU PROJET D'EXTENSION DU COLLÈGE DE LABASTIDE SAINT-PIERRE

M. Beq (rapporteur) : [Délibération projet d'extension du collège de Labastide Saint-Pierre](#)

Chers collègues, il s'agit là également d'une prise d'acte concernant l'extension du collège de Labastide-Saint-Pierre.

Ce projet est mené par la maîtrise d'œuvre composée de 2 cabinets d'architectes : le C+2B Architecture SARL et le B11 Architecture.

Pour régulariser le volet loi sur l'eau de la salle 20 mètres x 30 mètres construite en 2005 (le Dojo), le permis de construire est en cours de finalisation. Les marchés sont en cours d'analyse. L'appel d'offres a été lancé. Les dossiers sont en cours d'analyse par le maître d'œuvre. Cela reviendra bientôt à l'examen des membres de la commission permanente.

Si tout va bien, début d'année 2024, les travaux vont débiter. 13 mois de travaux sont prévus. Je ne sais pas si des intempéries ont été prévues dans ces 13 mois. Peu importe. Si ce ne sont pas 13 mois alors ce sera 14. L'essentiel, est qu'il soit bien construit et que nous puissions supprimer tous ces Algeco que nous avons dans la cour.

Avis de la commission : Acte pris.

M. le Président : Merci. Cela était juste une prise d'acte.

0
0 0
0

AVANCEMENT DES PROJETS D'EXTENSIONS DES COLLÈGES MANUEL AZAÑA À MONTAUBAN ET ANTONIN PERBOSC À LAFRANÇAISE

M. Sardeing (rapporteur) : [Délibération projets d'extensions des collèges Manuel Azaña à Montauban et Antonin Perbosc à Lafrançaise](#)

Nous avons voté les extensions de ces 2 collèges. À Lafrançaise, il y a des Algecos partout. Nous avons le projet d'agrandir, peut être en bout. Cela est indispensable. Nous sommes sur 5 Algeco et sur l'Algeco, il y a des sanitaires. Sur la carte scolaire, même si vous savez que nous allons travailler sur la carte scolaire de l'ensemble du département, je vais vous réécrire. Il y en a assez peu qui m'ont répondu. Je vais vous faire une petite relance, mais je vous le dis, cela sera la dernière.

Sur le collège Azaña, la carte scolaire est compliquée. Nous avons pensé pouvoir modifier la carte scolaire de Montauban. Mme Heulland est partie. Cela est dommage. Changer la carte scolaire de Montauban pour rééquilibrer les élèves entre les 4 établissements, cela est beaucoup plus compliqué qu'il n'y paraît. D'autant plus compliqué que les chiffres que nous avons ne sont pas forcément les mêmes entre ceux de l'Inspection académique et les nôtres. Nous allons essayer de nous doter du matériel qu'il faut pour proposer une modification qui « tienne vraiment la route » à Montauban.

Quoi qu'il en soit, vous savez où est situé le collège Manuel Azaña à Montauban. C'est l'endroit où il y a des manifestations pour ne pas couper des arbres, car beaucoup de lotissements sont en construction. Cela est un endroit où il y aura pas mal de nouveaux élèves et nous n'avons pas beaucoup de latitude sur la carte scolaire.

Nous leur avons remis un Algeco cet été. Nous allons, sans aucun doute, leur en remettre un autre l'été prochain, le temps que nous puissions faire l'extension qui était prévue. Ce collège avait été, heureusement, déjà construit en prévoyant de pouvoir être agrandi. Nous en sommes au démarrage. Le démarrage signifie que nous faisons des réunions avec tous les utilisateurs de l'établissement, comme nous avons pu le faire pour les collèges de Labastide-Saint-Pierre et de Montech afin de vraiment récupérer tous les avis. Ce qu'il faut ? Comment ? Pourquoi ? Est-ce que nous changeons des classes de place ?

Nous faisons des réunions de concertation très poussées. Ainsi, à la fin, nous arrivons à avoir une adhésion sur un programme définitif, comme nous avons pu l'avoir sur Montech et sur Labastide-Saint-Pierre. Nous croisons les doigts, avec M. Beq, pour que dans les collèges de Montech et Labastide-Saint-Pierre les travaux se déroulent le plus facilement possible.

Vous avez voté l'extension de ces établissements. Je vous en remercie. Nous allons maintenant lancer ces réunions. Ensuite, une fois que nous avons les réunions, nous lançons le concours d'architectes. Les architectes répondent. Ils sont toujours une trentaine ou une quarantaine. Il faut en garder 3. Dans les 3, nous en gardons un.

Nous sommes sur des délais incompressibles qui sont, à mon goût, beaucoup trop longs, mais c'est comme ça que cela fonctionne. Nous sommes en bonne voie pour les extensions de ces 2 établissements, tout comme nous l'avons géré pour celles de Montech et de Labastide-Saint-Pierre. Je pense que, quelle que soit la couleur politique autour de cette table, vous pourrez vous vanter, en fin de mandat, d'avoir participé à l'extension de 4 collèges, à la création de 2 gymnases, et peut-être n'avons-nous pas fini.

Avis de la commission : Acte pris.

M. le Président : Merci. Cela était une prise d'acte.

Acte pris.

0
0 0
0

AVANCEMENT DU PROJET D'EXTENSION DU COLLÈGE DE MONTECH

M. Sardeing (rapporteur) : [Délibération projet d'extension du collège de Montech](#)

Pour le collège de Montech, cela démarre. Même si cela n'est pas directement le collège, cela a déjà un peu démarré. Le collège, est-ce que vous le situez ? Là, à peu près il faut le regarder comme cela. Devant, cela est une grande place, les 2 choses un peu blanches ce sont les douves du collège Vercingétorix à Montech. De l'autre côté, côté gauche, vous avez le lycée mitoyen. Côté droit, vous avez le gymnase. Vous avez dessiné - merci aux services - la future salle multi-activités. Le grand rectangle blanc qui suit est le plateau sportif extérieur.

L'extension, ce sont les parties en bleu. Cela est pareil : 5 Algecos actuellement. Ils seront enlevés une fois que la plus grande partie bleue, qui est des salles de classe supplémentaires, seront construites. Le petit rectangle bleu, abri vélos, n'est pas qu'un abri vélos. Il y aura aussi une extension des salles de l'administration. Quand un collège s'agrandit, l'administration suit. Il y a plus d'élèves. Nous étions sur un collège de 400 et nous allons partir sur un collège de 700 élèves.

En bleu, il y a une espèce de préau qui traverse la cour. Cela va permettre aux élèves d'aller jusqu'à la cantine sans se mouiller. Une grande salle de permanence, des sanitaires et une salle de foyer pour les élèves y sont rattachés. Tout cela démarre au mois de janvier. Le bout à droite, en bas, avec le bois, c'est l'extension qui est, bien sûr, en cohérence avec le bâtiment qui existe déjà.

Nous espérons une réception des travaux pour la fin de l'année ; Même si j'aurais voulu pour la rentrée de septembre, mais je crois que cela est définitivement « mort ». Les travaux démarrent au mois de janvier.

Avis de la commission : Acte pris.

M. le Président : Merci. Cela était, là aussi, une prise d'acte.

Acte pris.

0
0 0
0

5^{ème} COMMISSION – Solidarité, santé, habitat

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE D'HABITAT ET DU LOGEMENT SOCIAL

Mme Bourdoncle (rapporteur) : [Délibération politique départementale en matière d'habitat et du logement social](#) ; [Délibération politique départementale en matière d'habitat et du logement social \(annexe\)](#)

Merci M. Président. Un diaporama va éclairer mes propos. Le présent rapport a pour objet de proposer une révision de la politique départementale en matière d'habitat et du logement social, dans un contexte de renouvellement des principaux documents et des outils de planification, que sont le plan départemental de l'habitat (PDH), le plan d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), et la convention de délégation des aides à la pierre.

Ce rapport fait suite à la mise en place d'un groupe de travail entre différentes directions du Département, avec la participation de plusieurs élus : Mme Sinopoli, M. Gonzalez et moi-même. Nous avons beaucoup travaillé sur ce dossier, mais nous avons été accompagnés par tous les services qui œuvrent dans le contexte du logement. Ils sont nombreux au Département et je les remercie d'avoir collaboré pour que ce rapport soit aussi efficient.

Il convient de rappeler que les 2 principaux axes d'intervention actuels du Département dans le cadre de la politique de l'habitat et du logement social se déclinent comme suit :

D'abord, la délégation des aides à la pierre, hors périmètre du Grand Montauban, puisque le Grand Montauban communauté d'agglomération a également la compétence sur l'aide à la pierre. Celle-ci prend la forme d'une convention signée pour 6 ans, de 2018 à 2023, avec l'État, pour le parc public, et avec l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), pour le parc privé, sur la période 2018-2022.

Pour le parc public, 772 logements ont été agréés. Cela représente 99,80 % de l'objectif fixé. Nous sommes proches des objectifs que nous nous étions fixés.

Pour le parc privé, 2 093 logements de propriétaires occupants et 132 dossiers bailleurs qui ont été agréés représentent 136,5 % de l'objectif fixé. C'est-à-dire, que nous avons bien dépassé l'objectif, soit, pour l'année 2022, une enveloppe de crédits délégués de 4,7 millions d'euros. La moyenne annuelle des crédits alloués au Département sur les 5 dernières années s'établit à ce même niveau de 4,7 millions d'euros.

Dans le même temps, le Département mobilise des fonds propres pour s'ajouter à la politique départementale de l'habitat.

Par ailleurs, des fonds propres du Département, se répartissent, aujourd'hui, en 12 dispositifs différents. Sur 2022, ont été éligibles aux différents fonds du Département :

- 90 logements communaux,
- 39 logements de bailleurs sociaux,
- 109 réhabilitations de logements avec Tarn-et-Garonne Habitat,
- 309 rénovations d'habitat pour ménages modestes.

Cela représente une enveloppe départementale de 2 627 135 € au titre de l'année 2022.

Ces 2 grands axes d'intervention du Département, en direction des politiques de l'habitat et du logement social, rencontrent aujourd'hui les contraintes et les limites principales suivantes :

- l'évolution du cadre réglementaire,
- les lois Elan, climat et résilience qui introduisent des critères de qualité, de développement durable, de sobriété foncière et surtout de performance énergétique, avec des étiquettes qui vont de A à D et qu'il faut obtenir d'ici 2034.

Cela va contraindre la production de logements locatifs : dans le contexte inflationniste actuel, avec le renchérissement du coût des matériaux et l'augmentation du livret A. Cela ralentit la production de logements sociaux. Or, il est aujourd'hui enregistré, sur le Département, plus de 4 000 premières demandes de logement social en attente et 2 000 demandes de mutation au sein du parc social existant. Par ailleurs, le taux de précarité enregistré en 2021 dans le département est à hauteur de 16,4 %. Il est supérieur à la moyenne, puisque la moyenne nationale est de 14,6 %.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de réviser nos politiques d'intervention en répondant aux 3 principaux enjeux suivants :

- la structuration des politiques départementales autour du territoire de délégation des aides à la pierre, pour les publics fragiles relevant de la compétence des maisons départementales des solidarités ;
- l'élaboration d'un cadre commun à l'ensemble des dispositifs d'aide du Département pour plus de lisibilité ;
- priorisation des aides autour de la transition écologique et la production de logements sociaux à loyers abordables.

Compte tenu des caractères structurants de ces politiques, et pour répondre à ces 3 enjeux, il est proposé :

- de renouveler la délégation de l'aide à la pierre pour la période de 2024 à 2029,
- de réorienter les crédits propres de la collectivité en vue de soutenir la transition énergétique et d'accompagner la maîtrise de la consommation foncière,
- de favoriser l'amélioration de l'habitat des ménages vulnérables.

Les réorientations des politiques départementales sont synthétisées dans l'axe n° 2 du présent rapport et sont déclinées de façon opérationnelle dans le règlement d'intervention sur l'habitat, annexe n° 3 du rapport.

Les principales évolutions proposées se déclinent de la façon suivante :

Pour le parc public :

- soutien à la production de logements sociaux, soit 2 000 € par logement, s'il y a un prêt locatif d'aide d'intégration (PLAI), 1 000 € par logement s'il y a un prêt locatif à usage social (PLUS) et des aides doublées en cas d'acquisition améliorée, soit 4 000 € pour un prêt locatif d'aide d'intégration et 2 000 € pour un prêt locatif à usage social.

- cumul des bonus supplémentaires en fonction, notamment des critères environnementaux, de la localisation et de la taille de l'opération.

- renforcement de l'aide à la réhabilitation du parc du bailleur-social Tarn-et-Garonne Habitat avec 30 % du montant hors taxe des travaux, dans la limite d'une enveloppe de 500 000 € par an.

Pour le parc privé :

- renforcement des aides aux propriétaires bailleurs qui conventionnent avec l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat, avec ce qui est attendu en matière de critères énergétiques à savoir 10 % du montant des travaux dans la limite de 80 000 € de travaux.

- Pour les propriétaires occupants, sous forme de pourcentage bonifiant l'aide de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat : 5 % dans la limite de 50 000 € pour les gros travaux lourds et aussi 5 % de 35 000 €, pour les travaux de rénovation énergétique purs.

Compte tenu de ce que je viens de vous dire et après en avoir délibéré et posé toutes les questions que vous souhaitez sur ce dossier, je vous propose :

- de valider, au titre de la politique départementale en matière d'habitat et de logement, le principe de reconduction des conventions de délégation de compétences pour les aides à la pierre d'une durée de 6 ans,

- de donner délégation à la commission permanente pour approuver lesdites conventions,

- d'approuver le règlement d'intervention sur l'habitat tel qu'il a été détaillé en annexe n° 3 et applicable au 1^{er} janvier 2024, étant précisé que les demandes déposées avant le 31 décembre 2023 seront instruites selon les politiques en vigueur avant cette date,

- de préciser que la commission permanente dispose de la compétence pour les décisions d'attribution des aides dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle politique de l'habitat.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : S'il n'y a pas d'autre question, je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité. Merci.

0
0 0
0

**DOTATION EXCEPTIONNELLE AUX SERVICES D'AIDE
ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (SAAD) TARIFIÉS RELEVANT
DE LA BRANCHE DE L'AIDE, DE L'ACCOMPAGNEMENT, DES SOINS
ET DES SERVICES À DOMICILE**

Mme Ducassé (rapporteur) : [Délibération dotation exceptionnelle aux SAAD tarifés relevant de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile ; Délibération dotation exceptionnelle aux SAAD tarifés relevant de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile \(annexe\)](#)

Ce rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une dotation exceptionnelle aux services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant de la convention collective de la branche de l'aide à domicile (BAD) et faisant l'objet d'une tarification du Département.

Il s'agit de couvrir les coûts induits par l'application d'un nouvel avenant n° 54, qui prévoit une revalorisation de la valeur du point de rémunération de + 2,67 %, avec effet rétroactif au 1^{er} août 2022.

La tarification 2023 des 6 services d'aide et d'accompagnement à domicile sous compétence du Département (ADMR, ADOM 82, ADPA, Association promotion, autonomie et santé de Tarn-et-Garonne, Mutualité française, SMAD) a été arrêtée avant la publication de ces nouvelles dispositions salariales.

Afin de ne pas gréver davantage la situation financière fragile des services d'aide et d'accompagnement à domicile du département relevant de la compétence de tarification de la collectivité, il est proposé de leur attribuer une dotation complémentaire exceptionnelle, couvrant l'impact de ce nouvel avenant à la convention collective.

Cette augmentation de la valeur du point, qui sera de fait intégrée dans la prochaine campagne de tarification pour l'année 2024, représente pour l'année 2023 un surcoût de 438 983,21€.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver le principe d'attribution d'une dotation exceptionnelle au titre de l'année 2023 aux 6 services d'aide et d'accompagnement à domicile soumis à l'application de l'avenant n° 54, relevant de la convention collective nationale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile, pour un montant total de 438 983,21€,

- approuver le versement de cette dotation à chaque service d'aide et d'accompagnement à domicile selon la répartition établie en annexe, étant précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je lance le vote.

Adopté à l'unanimité, merci.

SOUTIEN DE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE AU DÉPARTEMENT DANS LE CADRE D'UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA PÉRIODE 2023-2026

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération soutien de la CNSA au Département dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt pour 2023-2026](#) ; [Délibération soutien de la CNSA au Département dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt pour 2023-2026 \(annexe\)](#)

Lors de la présentation des dossiers de la deuxième commission (personnel, affaires générales), j'ai évoqué ce dossier. Nous sommes là dans la possibilité, pour le Département, de se positionner dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), le 13 juillet dernier, avec une réponse attendue des Départements, avant le 31 octobre 2023.

Il s'agit d'accompagner principalement la mise en œuvre des réformes prévues dans le champ de l'autonomie à domicile.

Sur la période 2023-2026, le financement pouvant être mobilisé correspond à une enveloppe de 555 000 € maximum sur les 4 années.

Le cadre de la coopération proposé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie comprend 6 axes. Le premier axe obligatoire relatif à la « stratégie et au pilotage » est financé intégralement par la caisse dans la limite de 60 000 € par an, en vue de couvrir des dépenses de personnels chargés d'ingénierie et de pilotage de projets.

Les Départements doivent s'engager dans au moins 2 axes complémentaires, en apportant un financement à hauteur de 20 %.

Il est proposé de retenir les axes suivants pour soutenir les évolutions du secteur du domicile :

- l'« appui à la transformation » en services autonomie à domicile (SAD) correspondant à l'axe 2 du programme. La réforme des services d'aide et d'accompagnement à domicile et services de soins infirmiers à domicile actuels en services autonomie à domicile doit être effective d'ici 2025,
- le « soutien aux aidants des personnes en situation de handicap », correspond à l'axe 5 de ce programme, en vue de financer notamment des actions de sensibilisation, de soutien psychosocial auprès des proches aidants,
- la « promotion de l'accueil familial » correspond à l'axe 6 de ce programme en vue de dynamiser et d'accompagner ce modèle d'accueil. Nous en avons bien besoin.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- autoriser M. le Président à candidater auprès de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie - en signant le cadre d'adhésion à l'appel à manifestation d'intérêt - soutien de la Caisse aux Départements dans le cadre de son budget d'intervention 2023-2026.

- approuver, tel que ci annexé, le cadre d'adhésion de l'appel à manifestation d'intérêt « soutien à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie aux Départements dans le cadre de son budget d'intervention 2023-2026 » en retenant, outre l'axe 1 obligatoire, les axes 2, 5 et 6 relatifs à l'appui à la transformation en service autonomie à domicile, au soutien aux aidants des personnes en situation de handicap et à la promotion de l'accueil familial,

- décider du principe de création d'un emploi de chargé de projet de catégorie A, intégralement financé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie dans le cadre de l'axe 1, sous réserve d'être retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêts,

- autoriser M. le Président à signer au nom et pour le compte du Département, tous les actes afférents à la mise en place de ce nouveau cadre d'adhésion.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Le scrutin est ouvert.

Adopté à l'unanimité, merci.

0
0 0
0

PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ : AVIS DU DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

Mme Sinopoli (rapporteur) : [Délibération PRS : avis du Département de Tarn-et-Garonne](#)

Le présent rapport a pour objet de présenter l'avis du Département sur le futur projet régional de santé (PRS) 2023-2028 qui va être adopté par l'Agence régionale de santé au mois de novembre prochain.

Le Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a été saisi, le 19 juillet 2023, pour un avis consultatif sur ce futur projet régional de santé. Ce dernier constitue le document de cadrage stratégique de l'ensemble de la politique de santé, à l'échelle de l'Occitanie.

Suite à la réunion de la 5^{ème} commission (« Solidarité, santé, habitat ») réunie le 12 septembre dernier au cours de laquelle une présentation synthétique du projet régional de santé a pu être faite par le directeur départemental de l'Agence régionale de santé, M. le Président a transmis les premières observations concernant ce document.

Il s'agit aujourd'hui d'entériner l'avis de l'Assemblée départementale sur ce document, qui apparaît particulièrement généraliste et peu opérationnel, au profit du Tarn-et-Garonne. Or, les enjeux sont majeurs pour la population départementale. S'agissant notamment de la démographie médicale et para-médicale, les besoins sont importants.

En ce qui concerne l'offre médico-sociale (établissements et services pour personnes âgées et personnes handicapées), compte tenu de l'évolution démographique, les besoins sont également très importants. Ils devraient se traduire par une consolidation de l'offre départementale pour les aînés et un rattrapage des retards concernant la politique en matière d'handicap.

L'offre sanitaire est également en grande souffrance, notamment la psychiatrie : ce secteur n'arrive plus à répondre aux besoins de notre population locale.

Malgré ces besoins d'une politique de santé ambitieuse au profit du Tarn-et-Garonne, le projet régional de santé présenté par l'Agence régionale de santé ne présente aucune programmation opérationnelle sur les différents axes du schéma territorial.

Il ne tient pas compte, non plus, des différentes saisines de notre Assemblée depuis 2 ans pour alerter sur les phénomènes de transferts de charge sur le Département (notamment la politique relative à la protection de l'enfance). Notre Assemblée a voté un rapport majeur lors de la session du mois de juin dernier. Ce sujet est actuellement porté, fortement, au niveau national par de nombreux Départements pour alerter l'État sur les réponses attendues.

La synthèse de ces observations est contenue dans la conclusion du rapport présenté.

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, je vous propose de bien vouloir formuler un avis défavorable concernant le projet régional de santé pour la période de 2023-2028 de l'ARS.

M. le Président, pour la complète information de mes collègues, je dirai qu'à ce jour, déjà 5 Départements d'Occitanie ont voté défavorablement ce projet, 3 ont émis un avis réservé et 2 ont émis un avis favorable, mais réservé.

Avis de la commission : Avis conforme au rapport à l'unanimité.

M. le Président : Il y a 3 semaines ou un mois, j'ai rencontré d'autres Présidents de plus loin, à Limoges. Ils étaient tous enclin à voter contre. Ils n'ont pas satisfaction. Y a-t-il des questions là-dessus ?

M. Baylet : Compte tenu des discussions que nous menons avec l'Agence régionale de santé et son directeur pour obtenir un certain nombre de créations, je trouve qu'un avis défavorable est un peu raide. J'entends bien, que dans ce genre de schéma, nous considérons rarement que nous sommes totalement bien servis. Je pense que l'avis défavorable ne nous mettra pas en très bonne situation pour mener des négociations et des discussions avec l'Agence régionale de santé.

Je crois qu'il serait, peut-être, un peu plus habile d'émettre des réserves, comme l'ont fait certains Départements, plutôt que de voter contre de manière brutale. En tout cas, c'est ce que je ferais et je m'abstiendrais. Nous leur demandons souvent beaucoup de choses. Mieux vaut travailler ensemble, que se mettre frontalement.

Mme Rabault : Ce que j'aurais aimé savoir, c'est ce que nous leur avons demandé exactement. Car, sur les places de psychiatrie, si nous nous mettions au niveau national, il fallait une création de 50 places. J'aimerais avoir la liste de ce que nous leur avons demandé et de ce qui a été refusé. Je rejoins ce qu'a dit le Président Baylet.

Mme Sinopoli : Le problème, c'est que nous n'avons fait que des propositions généralistes. Nous n'avons aucun élément concret.

Mme Rabault : Nous pouvons faire des propositions écrites qui sont très simples et prendre les ratios nationaux. Le Tarn-et-Garonne est le département qui a le moins de places en psychiatrie. Il fallait rajouter 20 lits à l'hôpital et aussi la pédopsychiatrie. Tout cela est assez simple à faire. J'espère que cela a été demandé ? Sinon, je rejoins ce qu'a dit le Président Baylet.

M. le Président : Tout a été demandé, le 22 septembre, à M. Jaffre, directeur général de l'Agence régionale de santé. J'avais fait ce courrier et nous n'avons pas de réponse.

Effectivement, nous pouvons faire ce que nous étions prêts à faire là. Avis défavorable, cela est peut-être un peu embêtant.

Mme Rabault : Concrètement, est-ce qu'il serait possible d'avoir ce que nous avons demandé ?

M. le Président : Je ne vais pas tout vous lire car il y en a 10 pages.

Mme Rabault : Cela serait bien de le voir. J'imagine que nous pouvons projeter le document ?

M. Baylet : Deuxièmement, je voudrais souligner que le 22 septembre, cela fait à peine un mois. Nous ne sommes pas tellement dans les cadences de l'administration, avec une réponse aussi rapide. Je pense que les prendre « bille en tête » n'est pas forcément la meilleure des solutions. Surtout que lorsque nous parlons d'un certain nombre de projets à M. Jaffre, il est plutôt ouvert et à l'écoute.

M. le Président : C'est ce qu'a dit samedi matin à Lafrançaise, M. Billetorte, celui d'ici.

M. Baylet : Oui, un avis défavorable, cela est brutal. D'autant plus que je suis d'accord avec Mme Rabault. Que leur avons-nous demandé ? Apparemment, cela était il y a à peine un mois. Nous ne pouvons pas avoir une réponse aussi rapide.

M. le Président : Est-ce que nous sommes obligés de prendre une décision aujourd'hui ? Il y a une date butoir ? 31 octobre ?

M. Beq : Merci M. le Président. À la place d'un avis défavorable, nous pouvons prendre, si nous en sommes tous d'accord, un avis réservé. Cela n'est pas un avis défavorable. Cela nous permet de ne pas être complètement d'accord avec ce qui nous est proposé et pas complètement contre pour ne pas les braquer pour pouvoir quand même ...

M. le Président : Continuer de discuter.

M. Beq : Voilà !

Mme Rabault : J'aimerais que nous ayons la liste de ce que nous avons demandé. Cela ne doit pas être compliqué de l'avoir avec le nombre de lits en psychiatrie, en pédopsychiatrie et tous les endroits qui manquent. Les 100 places que nous avons.

M. le Président : C'est la commission qui s'est réunie.

M. Baylet : Comme nous l'avons rappelé ce matin, la commission n'est que consultative.

Mme Bourdoncle : Ce qu'il se passe sur ce schéma, c'est qu'il est différent des schémas antérieurs. Il n'est pas précis en nombre de création de lits et en création de services supplémentaires. Il est très généraliste.

Il y a un constat qui est fait. Un état des lieux a été fait, département par département en matière régionale. Sur l'Occitanie, nous voyons bien les chiffres du Tarn-et-Garonne apparaître : ils sont au « ras les pâquerettes », mais nous le savons tous. Il manque des médecins. Il manque des places dans les services médicaux. La proposition qui est faite, ce sont des propositions « fourre-tout ». Lorsque cela a été présenté, si je peux me permettre, nous avons un petit peu senti que nous n'aurions pas d'avancement sur nos territoires, car ils n'ont pas la solution. Il manque des médecins en général au niveau national. Ils n'arrivent pas, aujourd'hui, à recouvrir le nombre nécessaire de médecins sur nos territoires. Donc, ils « empilent » un peu les choses. C'est-à-dire, que les services hospitaliers qui faisaient telle ou telle spécialité, maintenant, pourront en faire d'autres, mais sans aucun moyen supplémentaire. Au final, nous savons très bien que déjà ils ont du mal à arriver au bout de ce qu'ils ont à faire. Même s'ils ont l'autorisation de faire d'autres activités, ils ne les feront pas.

C'est ce que j'ai ressenti dans l'exposé que nous a fait M. Biletorte. Sur la problématique des personnes âgées, nous étions tous d'accord : le nombre des personnes âgées va augmenter et nous n'avons pas les moyens d'ouvrir d'autres établissements. Donc, nous misons tout sur le maintien à domicile. Nous savons très bien, ici, que dans nos milieux ruraux et dans nos villages, le maintien à domicile a aussi ses limites. Ils n'apportent aucune solution. Sur le document, il est écrit que nous misons sur le maintien à domicile. Mais comment ? C'est-à-dire que l'on dit au Département : « vous augmentez le nombre d'heures d'allocations personnalisées d'autonomie. » Mais, on ne nous donne pas les moyens financiers de mettre, devant ces heures d'allocations personnalisées d'autonomie, des personnes et des moyens pour les rémunérer.

Je ne suis pas spécialiste, mais à la fin nous avons un peu compris que leur document était un document avec beaucoup « de baratin », mais peu d'avancées. Car, derrière, il n'y a pas les médecins, les spécialistes pour agir. Il n'y a pas non plus les moyens financiers pour agir. Nous nous sommes trouvés un peu cois devant cette réponse. C'est pour cela que nous avons dit à M. le directeur départemental que nous étions réservés sur son plan.

M. le Président : Réserve, cela n'est pas défavorable.

M. Baylet : Cela est un schéma d'orientation. Je ne l'ai pas lu. Je ne peux pas donner un avis très pertinent, mais un schéma d'orientation veut dire ce que cela veut dire. Ce n'est pas là, Mme Bourdoncle, pour dire : « là, on met tant de médecins, là, on met tant de lits. » C'est pour donner de grandes orientations. Nous sommes consultés sur un schéma d'orientation, mais ce n'est pas sur des mesures précises, qui seront à prendre après, en déclinant ce schéma d'orientation.

Deuxièmement, j'ai une question : À quel titre sommes nous consultés ? Cela est délibératif ou consultatif ? Si nous disons « non », que se passe-t-il ? Si nous disons « oui », que se passe-t-il ?

M. Moore (directeur général des services) : Cela est un avis consultatif.

M. Baylet : Cela est un avis consultatif. Donc, de toute façon, quoi que nous disions, cela ne change rien. Cela n'est pas la peine de se mettre l'Agence régionale de santé à dos, alors que nous avons, par les temps qui courent, j'en témoigne, des discussions plutôt ouvertes avec lui.

Un schéma est un schéma. Ce sont de grandes orientations. Cela n'est pas la déclinaison d'actes précis : « je mets tant de médecins là, je mets tant de lits là. Je donne tant pour faire ceci et cela. » Cela est un schéma d'orientation. En tout état de cause, comme nous ne sommes que consultatifs, il sera mis en place. Nous allons nous mettre avec lui dans une situation qui n'est pas dans le droit fil des relations que nous avons su nouer jusqu'à maintenant et depuis que ce nouveau directeur de l'Agence régionale de santé est là.

M. le Président : Si vous en êtes d'accord, je mets un avis réservé.

Mme Nègre : Il faut expliquer l'avis réservé.

M. le Président : Que voulez-vous expliquer ? C'est ce que m'a dit M. Billetorte.

Mme Nègre : Je dis que nous mettons un avis réservé, mais nous pouvons expliquer pourquoi. Il me semble que cela serait bien d'indiquer dans la délibération, pourquoi nous émettons un avis réservé par rapport à tout ce nous avons noté dans nos demandes au mois de septembre dernier. Certes, cela est un plan, un projet régional de santé ou un schéma qui ne fait pas état de chaque... Mais, il aurait pu être question, dans ce schéma régional, de certaines carences constatées dans certains départements. Ce qui est le cas du nôtre. Or, ce schéma ne dit rien là-dessus. Nous ne demandions pas à ce schéma de dire : « il faudra tant de médecins ou tant de structures dans le département du Tarn-et-Garonne. » Mais, il y a quand même un constat qui est fait, et au moins il faut que soient notées les carences à l'échelle de notre département, mal loti par rapport à la région Occitanie.

Mme Bourdoncle : Tout à fait. Cela est vrai que c'est un peu gênant de mettre un avis sans réserve, car, par exemple, il y a quelques mois, à l'hôpital de Montauban, un malade psychiatrique est allé poignarder des agents hospitaliers, car il n'arrivait pas, lui-même, à se faire interner. Nous avons un souci. Nous n'avons pas de place en psychiatrie à Montauban, et dans le schéma on ne nous dit pas : « vous êtes plus carencés que les autres, on va venir chez vous pour en ouvrir. »

Il y a quand même, de la part des citoyens du département, des réserves. Nous sommes obligés de les amener. Cela est vrai que, si en plus cet avis nous dessert, car nous n'aurons pas suivi les diktats du schéma, nous sommes pénalisés. Cela sera compliqué. Si nous émettons un avis réservé, il faut, en face de ces réserves, mettre des postulats. Il faut aussi demander des choses. Les choses qui sont à demander c'est : davantage d'hébergements pour nos personnes âgées et davantage de médecins dans nos territoires ruraux, qui sont en carence avec des difficultés très grosses.

Nous avons un service hospitalier à Montauban qui est aussi en grande difficulté. Les urgences de l'hôpital de Moissac, n'en parlons pas. Les urgences de l'hôpital de Montauban ne sont pas terribles non plus.

J'étais en commission vendredi matin au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS). Nous sommes un Département où nous n'avons que 3 territoires pour l'organisation des urgences la nuit et le week-end, car il n'y a pas assez de médecins. Il y a des départements comme celui de l'Ariège, qui est un département plus grand et un département de montagne, où il y a 9 territoires. En Tarn-et-Garonne nous n'avons que 3 territoires pour gérer les appels d'urgence.

Cela est la réalité. Nous sommes dans un Département en déficit par rapport à la médecine. Il faut le dire. Il faut le dire dans nos réserves. Président, si nous émettons un avis réservé, il faut écrire quelque chose.

M. le Président : Ce que je propose, c'est que nous mettions un avis réservé et que nous fassions un courrier avec tout ce que vous avez trouvé qui n'allait pas. Nous l'avions déjà prévenu, quand il est venu nous rencontrer, avec M. Moore, sur les problèmes de nos enfants. Certains mériteraient et seraient « récupérables » si nous pouvions les soigner. Nous n'avons que 8 lits à l'hôpital. Nous l'avons déjà écrit une fois. Nous pouvons le réécrire en disant que nous prenons des réserves en voyant arriver cela.

Mme Sinopoli : Pour avoir participé à plusieurs travaux de cette commission, nous pouvions, quand même, espérer un peu plus d'opérationnalité que ce qui nous est proposé.

M. Beq : Merci M. le Président. Les mots ont leur importance. Un schéma est un schéma. Un programme est un programme et un planning de déploiement est un planning de déploiement. Si cela est un schéma, cela reste générique. Ce schéma régional doit, à mon sens, ensuite être décliné en schéma départemental pour le réadapter. Un schéma demeure un schéma. Cela n'est pas un programme de déploiement.

Comme nous lançons des autorisations de programmes pour tant d'euros, puis derrière, il y a les crédits de paiement, avec des consultations, des appels d'offres... Nous rentrons dans la technique. Je n'ai pas l'impression que ce schéma corresponde à de la technique de la part de l'Agence régionale de santé sur le département.

M. le Président : Est-ce qu'ils auront les moyens de mettre en face ce qu'il nous manque ? Je n'en suis pas sûr.

M. Baylet : Ce n'est pas l'Agence régionale de santé qui trouvera des médecins. Ce n'est pas leur vocation. Les médecins, ce sont des libéraux - en dehors de quelques-uns salariés - qui réclament haut et fort leur liberté et leur indépendance. Même dans les maisons de santé, j'en sais quelque chose, ils disent : « nous faisons ce que nous voulons, vous n'avez rien à nous dire, autrement c'est l'ingérence médicale. »

Ce n'est pas l'Agence régionale de santé qui pourra régler ce problème. Il s'agit d'un schéma. Un schéma, c'est de grandes orientations. Je ne l'ai pas vu, on nous dit avant le 31. Mais, qui dit avant le 31 octobre ?

Mme Laques (*directrice générale adjointe chargée de la solidarité*) : Il y a un délai réglementaire de 3 mois pour la consultation. Ce délai court depuis le 19 juillet. Les collectivités étaient invitées à remonter leurs observations avant. C'est la raison pour laquelle M. le Président a fait un courrier, le 12 septembre, pour signaler des observations. La publication du projet régional de santé, de façon définitive, doit intervenir le 2 novembre, en tout début de mois.

Mme Sardeing : Qui a été consulté ?

Mme Laques (*directrice générale adjointe chargée de la solidarité*) : Toutes les collectivités. Il y a des intercommunalités qui ont également été consultées. Sur le département, il y a, par exemple, le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), qui est une commission. Il s'est également prononcé et a émis un avis réservé. Il y a aussi des communautés médicales qui émettent des avis. Les avis sont très larges.

Mme Sardeing : Est-ce que la Ville de Montauban a été consultée ?

Mme Laques (*directrice générale adjointe chargée de la solidarité*) : À ma connaissance, oui, bien sûr.

Mme Nègre : Pas toutes les collectivités.

Mme Sardeing : Il faut savoir quelles collectivités.

Mme Nègre : Les plus grosses sans doute. Je ne sais pas, Moissac ...

M. Baylet : J'insiste là-dessus. Au moment où nous sommes en discussion avec l'Agence régionale de santé sur un certain nombre de sujets très importants, à commencer par l'hôpital de Montauban, et un certain nombre d'autres sujets tels que la création d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et autres, je crois qu'un avis réservé, bien défini, bien argumenté, étayé me semble la bonne solution. Donner un avis défavorable serait fermer la porte à toute discussion.

M. le Président : Vous voulez que je le mette aux voix comme cela ? Je le mets aux voix. Je vais vous répéter ce que nous allons mettre aux voix : un avis réservé avec la rédaction d'un courrier d'accompagnement qui précisera ce que nous attendons d'eux.

Mme Nègre : Enfin, ce que nous avons déjà réclamé.

M. le Président : Nous allons le répéter.

M. Baylet : Cela serait bien que le courrier soit partagé avant son envoi. Cela n'est pas à chaque fois : « vous voulez tout voir ». Pas moi. Mais là, après cette discussion... Je n'ai pas vu le document qui a été envoyé. Je n'avais pas à le voir, car je ne suis pas à la commission. Vous me direz, que cela était dans ce que vous nous avez fait parvenir dans les rapports. Je n'avais qu'à le lire et je ne l'ai pas fait, je le reconnais. Cela serait peut-être bien que nous en discussions pour prendre les meilleurs mots et les meilleurs termes, afin de ne pas nous mettre en difficulté avec l'Agence régionale de santé.

Mme Rabault : Je rejoins ce point de vue. Pour faire des négociations avec l'Agence régionale de santé, il faut leur mettre des chiffres. Nous sommes capables de les calculer. Nous ne sommes pas plus bêtes que la moyenne. Nous sommes en dessous de la moyenne régionale et en dessous de la moyenne nationale. Donc, nous en avons marre de cumuler tous les désavantages.

Il faut leur dire : « pour être à la moyenne régionale, il faut tant de lits. » J'avais fait le calcul, je ne sais plus combien il en fallait en psychiatrie. Je crois qu'il en manquait 50. « Pour être à la moyenne nationale, il en faut tant. » Il faut le faire sur la pédopsychiatrie, car il y a des problèmes cruciaux. Il faut le faire sur les listes d'attente, il y a 100 enfants qui attendent en institut médico-éducatif (IME). Nous cumulons tout cela.

Le ratio de médecins libéraux, cela est autre chose, ce n'est pas l'Agence régionale de santé qui a la main. Au niveau du Tarn-et-Garonne, sur les 13 départements d'Occitanie, nous sommes les avant-derniers. Tout cela, il faut le lui dire, car nous pouvons défendre une politique globale, régionale.

Il le sait, mais si nous ne le disons pas, nous ne nous défendons pas. Nous sommes là pour défendre le Tarn-et-Garonne, donc il faut le mettre par écrit. Cela permet des discussions plus intéressantes avec l'Agence régionale de santé, plutôt que des discussions « de café du commerce ».

M. le Président : Je suis tout à fait pour cela. Si vous êtes d'accord, je le mets aux voix : avis réservé avec des explications et des demandes précises. Nous les avons déjà formulées, mais nous allons les reformuler d'une autre manière. Je pense que nous ne pouvons pas fermer la porte à cette personne, qui est quand même accessible.

M. Baylet : M. le Président, vous ouvrez le vote, mais il faut être clair. Que votons-nous ? Abstention ? Nous ne pouvons pas voter pour puisque nous sommes réservés. Nous ne pouvons pas voter contre puisque nous avons dit que nous ne le ferions pas. Donc, cela est abstention ?

M. le Président : Abstention et avis réservé. Je ne sais pas dans ces conditions là.

M. Baylet : Vous ouvrez un vote. Il faut nous dire à quoi correspond, dans le vote, la proposition qui est faite. Si nous votons pour, cela veut dire que nous sommes d'accord avec le schéma.

M. le Président : Je suis en train de vous dire que ceux qui voteront pour, si nous avons la majorité, cela sera un avis réservé.

M. Baylet : Non, car si nous votons pour, cela est pour le schéma.

M. le Président : Pour ce qui a été dit là car nous ferons la modification.

M. Baylet : Sur le rapport, il est marqué « avis défavorable ». Il faut être clair sur ce que nous votons. Nous ne suivons pas l'avis défavorable, donc nous ne votons pas pour, puisque sur le rapport il y a marqué « avis défavorable ». Nous ne votons pas contre. Je pense que nous pourrions voter abstention. Cela signifiera un avis réservé et accompagné de la communication auprès de l'Agence régionale de santé que tu as proposée. Il faut reprendre le vote, car il y en a qui ont déjà voté sans savoir tout cela.

M. le Président : Nous arrêtons. Je ne connais pas la technique pour reprendre quelque chose qui a été marqué « avis défavorable ». Nous allons le créer.

M. Baylet : Il faut fermer ce vote. Il y en a qui ont déjà voté.

M. le Président : Nous allons le fermer.

M. Beq : S'abstenir sur un avis défavorable et voter un avis réservé sont 2 choses différentes.

M. Baylet : À partir du moment où nous ouvrons un vote, nous pouvons aussi ne pas voter. Nous pouvons décider que nous avons un avis réservé et mandater M. le Président. Nous ne sommes pas obligés de rentrer dans « pour, contre ou abstention ». Je crois même que cela serait le mieux.

M. le Président : Qu'en pensent les services ?

M. Baylet : Ce ne sont pas les services qui décident. C'est l'Assemblée départementale.

M. le Président : Nous faisons un avis réservé. Cela vous va ?

M. Baylet : Si vous voulez, mais cela est pareil.

M. le Président : Il vaut mieux voter pour quelque chose. Qu'en pensez-vous ? Ils sont en train de le faire. Nous allons prendre un avis réservé. Nous ferons passer, à tout le monde, ce que nous avons écrit sur l'avis réservé. Nous vous ferons passer ce que nous avons demandé sur cet avis réservé. Il est certain que nous avons déjà répondu et que nous avons déjà demandé des choses. Cela ne l'a pas fait. Mais, si aujourd'hui nous mettons un avis défavorable, je me doute qu'une autre lettre ne passera pas.

Je mets aux voix un avis réservé.

À partir de maintenant, vous votez pour un avis réservé. Ceux qui ne sont pas d'accord peuvent bien sûr voter autrement.

Merci, adopté à l'unanimité.

Je m'engage à ce que nous vous fassions passer ce que nous écrivons sur le courrier qui seront peut-être, les mêmes demandes déjà formulées, mais cela sera peut-être mieux accueilli qu'avec un avis défavorable.

Mme Nègre : Il faudra préciser avec des chiffres.

M. le Président : Nous allons essayer de faire comme ce que dit Mme Rabault. Merci.

0
0 0
0

ASSOCIATION EPISOL - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ACHAT D'UN CAMION

M. le Président : Vous voulez faire du transport ?

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération association EPISOL - demande de subvention exceptionnelle pour l'achat d'un camion](#)

Il s'agit d'épicerie solidaire M. le Président. Pour l'activité d'épicerie solidaire, l'association EPISOL sur le secteur de Montauban, sollicite une subvention exceptionnelle pour l'achat d'un nouveau camion en remplacement du véhicule précédent devenu défectueux.

Le coût du véhicule s'établit à 15 000 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention dans la limite d'un taux de 25 % du coût d'achat, comme retenu sur des dossiers similaires.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- vous prononcer sur le principe de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 750 € à l'association « EPISOL »,
- et inscrire les crédits correspondants au budget départemental.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité, merci.

0
0 0
0

7^{ème} COMMISSION – Agriculture, agroalimentaire, irrigation, circuits courts

POLITIQUE SANITAIRE DÉPARTEMENTALE : PARTICIPATIONS SUR LES ANALYSES - RAPPORT COMPLÉMENTAIRE

M. Beq (rapporteur) : [Délibération politique sanitaire départementale : participations sur les analyses - rapport complémentaire](#) ; [Délibération politique sanitaire départementale : participations sur les analyses - rapport complémentaire \(annexe\)](#)

Merci M. le Président. Le rapport qui vous est proposé est un complément à ce que nous avons déjà voté préalablement, à savoir la gratuité des analyses pour l'ensemble des éleveurs Tarn-et-Garonnais.

Il se trouve que lorsque nous avons voté cela la dernière fois, nous n'avons pas intégré les éleveurs laitiers qui, eux aussi, ont des cheptels donc analyses à effectuer. C'est pour cela qu'il vous est proposé aujourd'hui de les rajouter. Cela était une omission. Nous corrigeons une erreur que nous avons faite, en intégrant les cheptels laitiers, afin que les analyses soient gratuites pour eux aussi pour l'année 2023.

Cela ne change pas l'enveloppe budgétaire que nous avons budgétée à ce sujet. Je ne peux pas faire plus synthétique que cela.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Des questions là-dessus ?

M. Baylet : J'ai une question. Est-ce que cela est réservé aux éleveurs Tarn-et-Garonnais ? J'ai découvert qu'il y a quelques éleveurs extérieurs au département qui viennent profiter de nos services.

M. Beq : La question a été posée en commission. La réponse a été que oui, effectivement, cela concerne les éleveurs Tarn-et-Garonnais et pas tous les éleveurs de France et de Navarre. S'il y en a qui ont trouvé « la combine » pour passer au travers, je ne sais pas. Le laboratoire vétérinaire est en train de revenir départemental, hors du groupement « public labos » donc exclusivement départemental. Il n'y a pas de raison.

Des éleveurs extérieurs peuvent faire appel à nos services moyennant une facturation. Cela n'est pas très élevé. Cela dit, est-ce que, légalement, des éleveurs du Tarn pourraient faire appel à notre laboratoire départemental ? Moyennant paiement, il n'y a pas de souci. Cela ne concerne que nos éleveurs, mais nous avons oublié les éleveurs laitiers.

M. Baylet : Dans les départements voisins, cela est très cher. C'est 300 €.

M. Beq : Par contre, nous ne sommes pas du tout sur ces tarifs.

M. Baylet : Je vous encourage à être très vigilants. Cela est normal. Quand ce sont 300 € ou 350 € à des gens qui sont tout près de la frontière, la tentation est grande. Je ne parle pas en l'air...

M. le Président : S'il n'y a pas d'autre question, je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité, merci.

0
0 0
0

FONDS DE SOUTIEN INTEMPÉRIES 2023

M. le Président (rapporteur) : [Délibération fonds de soutien intempéries 2023](#) ; [Délibération fonds de soutien intempéries 2023 \(annexe\)](#)

Le Tarn-et-Garonne a connu, entre le 15 mai 2023 et le 20 juin 2023, une succession d'intempéries, très violentes et aux lourdes conséquences pour les exploitations touchées, majoritairement à l'Ouest du département.

Au total, 451 exploitants ont déclaré des pertes de récoltes, pour un préjudice total estimé à 30 millions d'euros, dont plus de la moitié en arboriculture.

Par ailleurs, des pertes de fonds, c'est-à-dire la destruction ou la dégradation de l'outil de production, ont été recensées dans 130 exploitations pour un préjudice estimé à 6 millions d'euros. Près de 90 % des pertes de fonds sont groupées chez 50 exploitants.

Réunis le 6 octobre à l'Hôtel du Département, la profession agricole, l'État et la Région, ont validé la nécessité de mettre en œuvre un fonds d'urgence cofinancé.

Ainsi, le 10 octobre, un comité technique composé des représentants des financeurs, de la chambre d'agriculture, des syndicats agricoles, de la mutualité sociale agricole, des banques et des experts comptables, a travaillé sur les modalités d'éligibilité et de versement de ce fonds. Ces dernières vous sont présentées dans ce rapport.

Conformément aux résultats de ce travail, le fonds d'urgence nécessaire est estimé à 2 millions d'euros, avec la répartition suivante :

- L'État à hauteur de 50 % soit 1 000 000 €,
- La Région à hauteur de 25 % soit 500 000 €,
- Le Département à hauteur de 25 % soit 500 000 €.

Ce fonds s'inscrit dans le cadre du régime de minimis agricoles. Les montants d'aides pourront donc être réévalués en fonction des montants déjà perçus ou en attente de versement déclarés par les bénéficiaires.

Vous trouverez, annexée au rapport, la liste des 40 premiers bénéficiaires, dont les situations économiques, mais surtout sociales appellent la réponse la plus urgente, pour une aide du Département d'un montant de 120 471 €.

Dans le cadre de ses compétences, le Département reste particulièrement attentif à toutes les situations de détresse humaine. C'est ainsi qu'une attention particulière sera portée à chaque demande de revenu de solidarité active déposée par les agriculteurs sinistrés, dans le respect du cadre réglementaire.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurai gré de bien vouloir délibérer et :

- acter le principe de ce fonds d'urgence intempéries 2023 cofinancé entre l'État à 50 %, la Région à 25 % et le Département à 25 %,

- acter la création d'un fonds départemental doté d'une enveloppe d'un montant total de 500 000 €,
- acter le prélèvement des crédits afférents au budget départemental de l'exercice en cours qui sera abondé exceptionnellement par la procédure de prélèvement sur les dépenses imprévues,
- approuver les critères d'éligibilité et de priorisation des bénéficiaires ainsi que les modalités de versement de ce fonds d'urgence,
- approuver l'affectation d'un montant total de 120 471 € aux 40 premiers bénéficiaires de ce fonds listés en annexe,
- donner délégation à la commission permanente afin qu'elle valide les listes de bénéficiaires suivantes et les montants alloués pour procéder au versement des aides.

Des questions là-dessus ?

Ce dossier, en raison de son caractère d'urgence, a fait l'objet d'une communication dans un délai d'un jour franc avant la séance, et à cet effet, il n'a pu être examiné par les commissions d'étude « finances » et « agriculture, agro-alimentaire, irrigation et circuits courts » pour émettre leur avis respectif.

Mme Colombié : Quelles sont les démarches pour les agriculteurs en difficulté ? Ils vont sur le site du Département ou ils appellent directement le Département ?

M. le Président : Je pense que cela est peut-être regroupé, soit par la direction départementale des territoires, soit par nous ? C'est nous qui allons les contacter.

Mme Colombié : Mais si nous avons des demandes, ils passent directement par la direction départementale des territoires ?

M. le Président : La direction départementale des territoires.

Mme Colombié : D'accord. Merci.

M. le Président : Comme à chaque fois d'ailleurs. D'autres questions là-dessus ?

S'il n'y a pas d'autre question, je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

0
0 0
0

10^{ème} COMMISSION – Économie, emploi, insertion, tourisme

TARN-ET-GARONNE TOURISME - AVENANT N° 2 À L'ANNEXE FINANCIÈRE 2023 DE LA CONVENTION POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DU TOURISME

Mme Cros (rapporteur) : [Délibération Tarn-et-Garonne Tourisme - avenant n°2 à l'annexe financière 2023 de la convention pour le développement d'une politique départementale du tourisme](#) ; [Délibération Tarn-et-Garonne Tourisme - avenant n°2 à l'annexe financière 2023 de la convention pour le développement d'une politique départementale du tourisme \(annexe\)](#)

Le Département confie, via une convention de partenariat 2022-2024, à son agence « Tarn-et-Garonne tourisme », un programme annuel d'objectifs et d'actions.

Par délibérations des 13 février 2023 et 23 juin 2023, l'Assemblée départementale a approuvé l'annexe financière et son avenant n° 1 pour le plan d'action 2023 confié à « Tarn-et-Garonne tourisme ». Ce dernier nécessite une réactualisation de l'annexe financière afin d'intégrer les budgets liés à la mise en œuvre des actions suivantes :

- « marchés flottants » à Paris du 15 au 17 septembre 2023 : l'augmentation des coûts de la logistique de cette manifestation nécessite un budget complémentaire d'un montant de 15 000 €,
- « salon international de l'agriculture » à Paris du 24 février au 3 mars 2024. Pour cette manifestation, il convient de budgéter la somme de 150 000 €, répartie sur les années 2023 et 2024.

Ces actions visent à conforter la notoriété et l'attractivité du Tarn-et-Garonne.

D'autre part, l'agence départementale du tourisme est missionnée pour animer les travaux collaboratifs avec les établissements publics de coopération intercommunale au titre de la mise en œuvre de la taxe additionnelle départementale telle qu'elle a été votée le 23 juin 2023 par l'Assemblée départementale.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver l'inscription d'une autorisation d'engagement de 165 000 € avec 90 000€ de crédits de paiement au titre des actions « marchés flottants » et « salon international de l'agriculture »,
- approuver l'avenant n° 2 à l'annexe financière à la convention de partenariat 2023 à conclure avec l'agence « Tarn-et-Garonne tourisme » au titre des actions complémentaires, telles que décrites dans le rapport,
- autoriser M. le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ledit avenant n° 2 joint en annexe.

Je vous remercie.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Des questions ?

M. Bertelli : Combien de personnes vont aux marchés flottants et au salon de l'agriculture, que ce soient ceux de l'agence de tourisme et des élus ? Ces élus sont remboursés par le Département sur notre budget.

Tu as été le seul élu ? Je pose la question.

Mme Rabault : Cela était à Paris, j'y suis allée.

M. Deprince : J'y suis allé aussi, en tant que vice-Président du tourisme. C'est l'agence de développement touristique qui a payé, comme cela était le cas sous le mandat précédent.

M. Baylet : La tradition a toujours été... Lorsque nous allons au salon de l'agriculture, cela fait des décennies, lorsque nous allons aux marchés flottants, que nous avons créé et qui est une manifestation hors du commun... J'ai obtenu de Bertrand Delanoë, car nous sommes les seuls, à avoir la péniche à cet endroit, ce qui n'est pas rien pour la promotion du Département..La tradition a toujours été que les élus désignés par le Président soient indemnisés. Naturellement, cela a toujours été cela. Vous ne le découvrez pas. Cela a toujours été comme cela, quels que soient les Présidents.

M. Bertelli : Cela n'était pas ma question. Je demandais le nombre de personnes.

Mme Ius : Nous étions 4 élus.

...(coupure du micro : bande son ponctuellement enregistrée) ...

M. le Président : Les agriculteurs qui viennent exposer et vendre leurs produits... Maintenant, nous sommes regroupés avec le Gers et le Lot-et-Garonne. Mais de chez nous, il y avait des nouveaux. Le fromage, comment il s'appelle ?

Mme Rabault : À Vazerac,

M. Deprince : Non, la ferme d'ici où tous les ans il y a la manifestation.

M. le Président : La ferme de la « tome du Ramier ». Cette année, je crois que c'était des nouveaux. Il y avait les producteurs de jus de fruits à Labastide-Saint-Pierre. Ils sont venus pour la première fois et ils étaient très contents, car ils ont tout vendu. À la fin, ils n'avaient plus de marchandise.

Je pense que c'est une manifestation intéressante pour le Tarn-et-Garonne. Tout est discutable.

M. Bertelli : Je ne conteste pas cela.

Mme Nègre : Il conteste quoi ?

M. le Président : Il faut bien qu'il y ait quelques élus qui soient là-bas. Cela n'est pas un déplacement global. Il va y avoir le salon de l'agriculture. Vous aurez tous des billets. Il y en a certains, ceux qui font partie du tourisme, iront peut-être comme cela. J'irai, comme je l'ai fait la dernière fois, à mes frais.

Il n'y a pas de problème particulier. J'y reste 1, 2, ou 3 jours. L'inauguration et le lendemain. Je ne peux pas le faire dans la journée donc j'y reviens le lendemain. Je trouve que cela est assez intelligent d'être sur place. Tout est discutable.

M. Deprince : Il n'y a pas à discuter. Nous représentons le Département.

Mme Sardeing : Je vais juste faire une remarque, car cela est venu sur « le tapis ». J'aimerais autant que nous donnions un peu plus d'argent au tourisme au départ plutôt qu'à chaque séance. Il n'y a pas une fois où il n'y a pas un dossier sur lequel il faille rajouter de l'argent. Nous leur donnons plus au départ et c'est tout.

M Deprince : Il n'y en avait pas aujourd'hui.

Mme Sardeing : Si, là !

M. le Président : Là, les 15 000 € ...

Mme Sardeing : Les 150 000 €.

M. le Président : 150 000 €. Cela est la première fois.

Mme Sardeing : Je ne te dis pas de ne pas les mettre, je te dis de leur donner plus d'argent dès le départ.

M. le Président : Ah ! Peut-être ?

M. Beq : Après, Mme Sardeing, merci M. le Président. Le fait de flécher comme cela cet argent, c'est fait pour faire cela. Si nous donnons plus d'argent au départ, la traçabilité de l'utilisation pour les actions, pour nous, Assemblée départementale, cela est plus difficile à suivre.

Mme Sardeing : Cela veut dire que nous allons tous demander : « il me faut 50 € pour tel collègue. » Nous pouvons leur faire confiance quand même, non ?

M. le Président : Je le passe au vote.

Mme Ius ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité. Merci.

0
0 0
0

PROPOSITION

PROPOSITION DÉPOSÉE PAR MME SARDEING RELATIVE À LA DEMANDE DE LANCEMENT D'UN ÉTUDE SUR LA DÉVIATION ROUTIÈRE À MONTECH AVEC SON FINANCEMENT

M. le Président : Il reste un dossier.

Avant de clôturer cette séance, je vous informe que j'ai été saisi, dans les délais impartis, ce jeudi 19 octobre, d'une proposition déposée par Mme Sardeing, relative à la demande de lancement d'une étude de la déviation routière de Montech avec son financement. Celle-ci va vous être distribuée. Je vais lui donner la parole afin qu'elle apporte ses compléments.

Cette proposition portant sur les affaires en lien avec les attributions du Département est recevable. Dès lors, conformément à notre nouveau règlement intérieur approuvé ce jour, la saisine de la deuxième commission n'est pas nécessaire.

Je vous remercie.

Si nous demandons ce contournement de Montech, cela est un peu pour que cela suive la sortie de l'autoroute à Lacourt-Saint-Pierre. Car, le jour où nous allons ouvrir la sortie d'autoroute à Lacourt-Saint-Pierre, cela risque de coïncider dans la traversée de Montech. Mais, plus que coïncider.

Mme Sardeing : Cela coïncide déjà.

M. Deprince : Mme Sardeing, cela est la route départementale n° 928 et pas la n° 958.

Mme Sardeing : Pardon, je me suis trompée? En plus, je la connais. j'ai écrit n° 928.

M. Deprince : Non, cela est inscrit n° 958.

Mme Sardeing : Un coup n° 928 et un coup n° 958. Je me suis trompée c'est la n° 928. C'est le premier écrit qui est le bon.

M. le Président, merci indirectement de soutenir cette proposition. Il s'agit d'une proposition dont nous avons déjà parlé. C'est surtout parce qu'en juin 2022 nous avons acté, autour de cette table, l'aménagement du diffuseur de Lacourt-Saint-Pierre sur l'autoroute A62 avec une répartition du financement à hauteur de 30 % pour l'État, 15 % pour la Région, 31,45 % pour le Département et 23,55 % pour le Grand-Montauban Communauté d'agglomération. Cela faisait un total de 22 millions d'euros. Je vous rappelle la délibération, puisqu'elle a été votée.

Nous savons aussi que dans ce secteur, beaucoup de choses vont se passer. Nous parlons du boulevard urbain ouest, que Mme le Maire de Montauban veut faire arriver jusqu'à cette sortie autoroutière. Il y aura la gare de la ligne à grande vitesse (LGV). Il y aura l'hôpital. Tout est par là et il y aura beaucoup de choses sur lesquelles réfléchir. Néanmoins, il semble que cela soit la sortie autoroutière qui sera le premier chantier achevé. On nous annonce l'ouverture avant 2030.

Si nous n'avons pas étudié cette fameuse déviation de Montech, cela risque d'être un souci. Cela est déjà assez compliqué de traverser Montech, notamment pour ceux qui doivent le faire tous les jours en provenance du Gers via Beaumont-de-Lomagne, Bourret et autres.

Avant d'avoir ce que nous appelons un véhicule financier pour porter l'ensemble des projets qui sont à étudier sur ce zonage, comme nous en avons parlé à plusieurs reprises, notamment avec la Présidente de la Communauté de communes Grand-Sud Tarn-et-Garonne, cela est une étude globale qu'il faut faire. Néanmoins, il faut très vite se préoccuper de cette déviation et de rattacher, ensuite, cette étude au quelconque véhicule qui sera monté pour travailler l'ensemble du zonage.

C'est pour cela que je demande que nous ne perdions pas trop de temps. Je pense que si les autoroutes décident de faire cette sortie, comme ils s'y sont engagés, ils peuvent aller vite. Si nous n'avons rien prévu, nous allons être, très rapidement, très embêtés.

Je ne vais pas vous la lire, tout le monde sait lire. Il n'y a rien de bien particulier si ce n'est la demande de lancer cette étude. Comme nous allons avoir des orientations budgétaires bientôt, c'est pour que nous prévoyions un petit quelque chose pour le financement de cette étude.

Merci.

M. Baylet : Je suis désolé, mais nous sommes en plein dans l'incohérence. Nous sommes partie prenante avec l'État, le Grand-Montauban Communauté d'agglomération et Grand-Sud Tarn-et-Garonne, d'une étude pour laquelle un certain nombre de réunions ont déjà eu lieu. Nous avons demandé au Préfet de continuer les réunions sur le plan technique, ce qu'il a fait. Nous sommes dans un financement global.

Si nous commençons à « saucissonner » tout cela, même si je suis parmi ceux qui, bien sûr trouvent qu'il est souhaitable qu'il y ait une déviation de Montech, bien entendu. Mais, cela doit s'inscrire dans un schéma général. Là, si nous commençons à dire : « nous allons voter la déviation de Montech », vous allez avoir Labastide-Saint-Pierre qui va nous dire : « votez celle de Labastide-Saint-Pierre aussi, il y a un projet », et Saint-Nauphary va aussi nous dire : « votez celle de Saint-Nauphary. » D'autres vont nous dire : « votez-nous le boulevard ceci, ou la section cela. » Le Grand-Montauban a fait une étude, qui est plutôt bien faite, les services du Département, sous l'autorité de M. Benech ont aussi fait une étude qui est très bien faite. Nous sommes en discussion avec l'État et le Grand Montauban sur tous ces sujets. Nous n'allons pas « saucissonner ». Je ne vois pas pourquoi nous prendrions en charge l'étude, uniquement de Montech, alors qu'il y a beaucoup d'autres choses à faire et que tout cela s'inscrit dans un ensemble.

Restons dans le schéma d'ensemble. Nous y sommes. Nous avançons, cela n'est pas facile. Avec Montauban, rien n'est jamais facile, mais nous avançons. Le Préfet a accepté de beaucoup s'impliquer. Nous avons tenu plusieurs réunions. Si j'ai bien compris, il y en a une qui est prévue assez prochainement. Si nous nous mettons en dehors de tout cela, nous allons faire des études concurrentes de nos propres études.

Dans notre étude, M. Benech a prévu la déviation de Montech. Je ne comprends pas. Je ne peux pas soutenir cela. Cela est totalement incohérent. Nous avons une vision d'ensemble, nous avons des discussions d'ensemble et des financements d'ensemble. Si nous commençons, les uns et les autres, à vouloir financer d'un côté et de l'autre, vous aurez la demande de tout le monde. À ce moment-là, nous mettrons le schéma global par terre.

Cela ne me semble pas possible, nonobstant le fait que cela vient en fin de séance, avec des conséquences budgétaires et sans avoir réuni aucune commission.

M. le Président : Ce n'est pas là que nous allons prendre une décision.

M. Baylet : Si tu votes le fait de dire : « Je demande que dans le budget principal de 2024 et donc dans les orientations budgétaires, soit fléchée une ligne budgétaire », cela a bien des conséquences budgétaires.

M. le Président : Il est marqué à la fin de ma fiche : « conformément à l'article 51 du règlement intérieur, cette proposition sera instruite en vue de son inscription à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée plénière. »

M. Baylet : Tu ne l'as pas dit. Si cela est la prochaine fois...

M. le Président : J'allais le dire après qu'elle ait fini de parler, mais je t'ai laissé la parole.

M. Baylet : À ce moment-là, je n'ai rien à dire, mais je dirai la même chose lors de la prochaine Assemblée plénière. Nous ne sommes pas dans la cohérence.

Mme Sardeing : Là où je ne vous rejoins pas du tout, M. Baylet, c'est qu'aujourd'hui, que je sache, la sortie autoroutière n'est ni à Labastide Saint-Pierre, ni à Saint-Nauphary mais elle est à Lacourt-Saint-Pierre. Les voitures sortiront là. Les camions sortiront là. Et personne ne pourra accéder ni à la Lomagne ni au Gers. Cela sera une problématique pour Montech.

Aujourd'hui, nous nous sommes engagés pour travailler sur cette sortie autoroutière et à participer à son financement. Mais, nous n'anticipons pas et nous ne sommes pas en train de réfléchir sur le contournement de Montech.

Donc, je ne demande pas à ce que nous le payions. Je demande à ce que nous fassions cette étude, que nous raccrocherons ensuite à l'étude générale, que nous demandons, effectivement, depuis pas mal de temps et dont nous ne voyons pas le moindre bout venir. Si cela est dans 5 ans et si Vinci fait la sortie autoroutière qui serait opérationnelle dans 6 ans imaginons, eh bien excusez-moi, nous sommes « dans la nasse ».

M. Baylet : M. le Président, j'essaye de comprendre. Nous en discutons aujourd'hui ou pas ? Vous venez de dire que nous en discuterions ultérieurement. Il faut savoir.

M. le Président : Je pense qu'il vaut mieux en discuter ultérieurement, car il y a d'autres soucis qui viennent se greffer à tout cela, à savoir déjà avoir la sortie autoroutière.

Mme Sardeing : S'il y a d'autres informations, je suis preneuse.

M. le Président : Pour le moment, je ne peux pas le dire, car je ne veux pas que cela sorte de moi. Je discute avec des gens, mais cela n'est pas dans des discussions au Conseil départemental. Ce sont des discussions ailleurs. J'ai rencontré le patron de Vinci qui me faisait comprendre que, pour le moment, il n'y avait rien de prévu.

Il est en discussion avec les Autoroutes du sud de la France (ASF). Cela ne se passe pas trop bien. Si on ne lui fait pas « plus de cadeaux » que ce qu'on lui fait, il ne s'occuperait pas de la sortie de Montech pour le moment. Nous sommes en discussion. Je ne vais pas tout raconter non plus parce que ce n'est pas la peine.

Mme Sardeing : Cela veut dire, quand même, qu'une convention a été signée, y compris par eux et qu'ils y reviennent dessus.

M. le Président : Pour le moment, il ne nous l'a pas écrit, il nous l'a dit par parole.

Mme Rabault : Il y a des clauses dans cette convention. Il suffit de les lire.

M. Baylet : Bien sûr, le patron de Vinci m'a dit cela le jour de l'inauguration, lorsqu'il était contrarié par les décisions de Bercy.

Là aussi, il faut être cohérent. Cela est aujourd'hui que nous en discutons ou pas ? Si nous n'en discutons pas, vous n'ouvrez pas la discussion.

M. le Président : Nous en discuterons pour les orientations budgétaires. Je l'ai marqué.

M. Baylet : Je tiendrai la même position pour les orientations budgétaires. Je maintiens que du travail a été fait par nos propres services, et qui plus est du travail de très bonne qualité. Les discussions globales sont en cours. Mais, cela s'inscrit dans un tout. Maintenant, si vous voulez nous y reviendrons aux orientations budgétaires.

M. le Président : Je donne la parole à M. Deprince.

M. Deprince : Cela est hors séance. C'est pour une mise au point.

M. le Président : La séance est terminée.

... (clôture de la séance à 16h58) ...

0
0 0
0

Le Secrétaire de séance,

Le Président du Conseil départemental,

Nadine SINOPOLI

Michel WEILL